

2 EN 1

LE PROBLÈME DE LA TRANSMISSION DU NOM DE FAMILLE: UN ABÉCÉDAIRE DE SOLUTIONS GRAPHIQUES

ÉTATS DES LIEUX

A
B
C

D
E
F

G
H
I

J
K
L

M
N
O

P
Q
R

S
T
U

V
W
X

Y
Z

Capucine Fasquel-Chabert

Mémoire 2023 DNSEP



Tutoré par Cyrille Bret

Atelier Graphic (...) Languages
Haute école des arts du Rhin

SOMMAIRE

UN ÉTAT DES LIEUX
DE LA SITUATION EN FRANCE,
ENTRE DROIT ET SOCIÉTÉ p.11

ANNEXE 01 TÉMOIGNAGES p.23

ANNEXE 02 ENTRETIEN p.29

ABÉCÉDAIRE

A

ARBRE
GÉNÉALOGIQUE p.37

B

BLASON p.43

C

CASES p.49

D

DRAPEAU p.57

E

ÉPICÈNE p.63

F

FAMILLE
TYPOGRAPHIQUE p.69

G

GLYPHE p.73

I

IMAGE
AMBIGUË p.79

K

KOMPOSITUM p.85

L

LIGATURE p.89

M

MONOGRAMME p.93

P

PANNEAUX
BRUXELLOIS p.97

PERFORMER p.101

PERSPECTIVE p.107

S

SURIMPRESSION p.109

U

UNION
GRAPHIQUE p.117

V

(MOT) VALISE p.121

Z

ZÉRO p.125

CONCLUSION p.129

BIBLIOGRAPHIE p.131

ICONOGRAPHIE p.133

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU NORD
VILLE DE LA GORGUE
LAISSEZ-PASSER
 Valable pour 12 jours du 12 au 24 septembre 1999

Le présent laissez-passer devra être présenté à toute réquisition des autorités civiles et militaires.

NOTA. — Lorsque le voyage comporte l'obligation pour l'intéressé de faire un ou plusieurs arrêts en cours de route, le présent laissez-passer devra être tenu à l'écart et en dépôt dans les lieux où l'arrêt est prévu, pendant l'absence, pour être remis au titulaire au point de destination.

11 SEP 1999
 PASS 0909 1200
 VISAS SUCCESSIFS

Arrivé à _____ à _____ heures	Arrivé à _____ à _____ heures
Départ le _____ à _____ heures	Départ le _____ à _____ heures
Le (1) _____ (2)	Le (1) _____ (2)
Arrivé à _____ à _____ heures	Arrivé à _____ à _____ heures
Départ le _____ à _____ heures	Départ le _____ à _____ heures
Le (1) _____ (2)	Le (1) _____ (2)

LE MAIRE, CAPITAINE
 A.P.M. MEERUT DIV.

PREMIER ENFANT
 Extrait de l'acte de naissance

N° 801 463

Le 18 jour de Février 1999

Mit _____

à _____ 20 heures 23

est né(e) (1) Capucine Esther
 Nom et prénoms
FASQUEL

du sexe Féminin

à Paris 11ème
 lieu de naissance

Délivré conforme aux registres, le 5 MARS 1999

MENTIONS MARGINALES (2) Le fonctionnaire municipal délégué par le Maire

Précéd le nom de FASQUEL--CHABERT suivant déclaration conjointe d'adjonction de nom en date du 12 janvier 2005. - Paris, le 19 janvier 2005.
 Le fonctionnaire municipal délégué par le Maire,

Extrait de l'acte de décès

N° _____

Décédé le _____ jour _____ mois _____ année

à _____ lieu du décès

Délivré conforme aux registres, le _____ 19____

MENTIONS MARGINALES (2) _____ L'Officier de l'Etat Civil
 Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
 (2) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

11

Mme Pierre COLIN
 3 rue des flûtes
 78350 PIPEAU-SUR-FOIN

LA POSTE
 15 02 16
 FRANCE

LA POSTE
 15 02 16
 FRANCE

Précéd le nom de FASQUEL--CHABERT suivant déclaration conjointe d'adjonction de nom en date du 12 janvier 2005. - Paris, le 19 janvier 2005.
 Le fonctionnaire municipal délégué par le Maire,

ous ?

en à vous,

apucine Fasquel—Chabert

e 11 sept. 2023 à 12:06, po

nom

Mon nom est le suivant :
Fasquel--Chabert. Ce double tiret n'est pas une faute de frappe, il est la marque de l'association de deux noms de deux personnes non mariées. Ce que m'ont expliqué mes parents, c'est que selon la loi française, le double tiret était de rigueur pour deux personnes non mariées souhaitant donner leurs deux noms à leur enfant.

J'arbore fièrement ce double nom, celui de mon père et de ma mère. Certes, il n'est pas pratique, on m'interroge souvent sur ce double tiret, mon nom dépassait de la marge rouge de la copie double à l'école, mais il est la preuve que je suis le produit de deux personnes et non pas le produit d'un homme seul. Il est souvent raccourci par ceux qui l'énoncent. Et, bien que ce soit en effet moins long et plus pratique de simplement s'arrêter à Fasquel, je continue d'épeler les deux noms à la personne lorsque je vais m'inscrire à la bibliothèque.

J'arbore fièrement ce nom, mais une question s'est vite posée. Et si je me marie ? Et si j'ai des enfants ? Évidemment, je souhaite que mon enfant porte les deux noms, et je souhaite également garder mon nom (cela ne pose pas de souci jusque-là). Mais comment ça va finir cette histoire ? Un nom à rallonge rempli de double tirets ? Ainsi le principe consistant à combiner le nom du père et de la mère ne semble pas pouvoir tenir dans la durée. Mais quel système pourrait permettre d'atteindre une transmission du nom égalitaire et applicable ? Une transmission égalitaire à mon sens est une transmission rendant compte de tous les noms des parents indépendamment de leur genre. Comme le stipule l'article « La coutume, la norme et la loi », défendant une transmission du nom

égalitaire : « Les gènes se partagent à parts égales, le nom, non. »¹

Ainsi, je me questionne sur les solutions déjà imaginées et possiblement imaginables pour remédier à une transmission du nom uniquement patriarcale ? Pour mener mon enquête, j'ai décidé de documenter et d'interroger les pratiques de la transmission du nom de famille d'un point de vue juridique et graphique.

Comment repenser la transmission du nom de famille ? Comment se manifestent graphiquement ces marqueurs de transmission du nom de famille ? Comment par des moyens graphiques et typographiques, pourrions-nous penser la transmission du nom de famille dans un sens plus égalitaire et plus transparent pour notre descendance ? Comment faire rentrer la pluralité dans l'unicité sans l'y réduire ? Comment faire rentrer deux en un, une nouvelle façon de penser la transmission du nom de famille d'un point de vue graphique.

Comment, par des moyens graphiques et typographiques, repenser les enjeux de la transmission du nom de famille quand deux deviennent un en tenant compte des évolutions réelles des systèmes de parenté contemporains ?

Dans une perspective patriarcale, la question serait identique, quoique renversée. Peut-être serait-ce une solution, mais ce n'est pas la question que je me pose ici. La question consiste à savoir comment nous transmettons l'union de deux personnes à un être unique. En effet, il est question d'égalité des sexes dans le cas d'un couple parental hétérosexuel, mais la question se pose tout autant,

si ce n'est plus, dans le cas d'un couple parental homosexuel.

Je bornerai mon terrain de recherche à la transmission du nom de famille dans le cadre d'une famille composée de deux parents (au minimum).

Les formes de parentalités² sont multiples et protéiformes. Compte tenu de la complexité du sujet, je n'aborderai pas le sujet de la GPA, de la famille monoparentale ou encore de la coparentalité (exercé par 3 personnes ou plus) qui demanderait un développement trop important. J'ai choisi de me concentrer sur des structures parentales duales.

J'essaierai au mieux de ne pas parler en termes de père et de mère (malgré la présence écrasante dans les textes étudiés de ces termes), mais plutôt d'un parent et de l'autre afin d'inclure au mieux les parents homoparentaux comme hétéroparentaux. Ces deux structures familiales différentes n'impliquent pas forcément les mêmes problématiques. Dans le cas des parents hétérosexuels, la question de l'invisibilisation de la femme par un système patriarcal et donc d'une inégalité historique faite aux femmes sera abordée. Tandis que dans le cas des couples homosexuels, il s'agira plutôt de trouver un système ne répondant pas à une domination de genre, mais à une façon de représenter de façon « pratique » et « pérenne » 2 individus en 1 en l'absence d'une systématique du nom du père attribué automatiquement.

Venant moi-même d'une famille à la structure hétéroparentale, il m'arrivera plus souvent de parler de père et de mère pour mettre en perspective mon expérience personnelle.

Les questions autour de la transmission du nom sont traversées par des affects, par beaucoup de subjectivité et d'émotions. Je tenterai d'aborder ce sujet de manière distanciée, de prendre du recul en observant cela d'un point de vue graphique en rapport avec la loi. Évidemment, le nom peut

être très chargé affectivement, mais c'est aussi une des rares choses acquises par la transmission qui pourrait ne pas l'être. Dans le cadre de ce mémoire, je cherche plus à traiter la problématique de deux mots qui doivent réussir à s'entendre d'une certaine manière pour apparaître dans un nouveau mot. Cohabiter, pour représenter une nouvelle identité. Ces propositions de solutions graphiques restent fictionnelles, spéculatives, ou historiquement passées. Utopiques ou désuètes, je viens compiler un éventail d'hypothèses de solutions que propose le monde du graphisme.

Il m'a semblé que cette idée de faire rentrer une pluralité dans une seule forme nominale se prête tout autant à des questions juridico-sociales que graphiques.

LA LOI FRANÇAISE SUR LA TRANSMISSION DU NOM DE FAMILLE

Avant de commencer la rédaction de mon mémoire, j'étais persuadée être née F^{asquel}--Chabert. Double nom, double tiret. C'est seulement en commençant mes recherches et en questionnant mes parents sur le sujet que j'ai compris que les lois avaient évolué, avant, mais aussi après ma naissance. Dès lors, il est important de faire un rapide état des lieux des lois françaises actuelles afin de comprendre les évolutions juridiques ayant eu un impact sur la forme de mon nom de famille.

Les noms de famille font leur apparition en France aux alentours du X^e siècle. La population était auparavant dotée d'un seul prénom, souvent donné d'après les saints chrétiens. On retrouvait ainsi beaucoup de Thomas, Martin, Pierre. Entre le X^e et XII^e siècle, la France a connu une forte croissance démographique, passant de 5 à 9,2 millions d'habitants, et trop de gens se retrouvent à posséder le même prénom. On retrouve cette problématique parodiée dans le film *RRRrrrrr!!!*³, dans lequel tout le monde s'appelle Pierre. La collecte d'impôts ne pouvant être réalisée qu'avec des individus portant des noms distincts, il a fallu différencier la population par des surnoms qui deviendra l'ancêtre du nom de famille. On surnommerá les gens selon différentes caractéristiques (leur apparence physique ou leur personnalité, leur lieu d'habitation, le prénom de leur père, leur métier). Et à partir du XII-XIII^e siècles, ces surnoms fixés dans le temps commenceront à se transmettre héréditairement par le père. Dès le XIV^e siècle, les noms sont fixés définitivement par écrit dans les registres tenus par les paroisses et

dès la fin du XV^e siècle il est impossible de changer son nom sans autorisation du Roi. La formation des noms de famille et leur transmission nous renseignent sur le système de parenté dominant dans les différentes sociétés, élément qui a largement été travaillé par l'anthropologie.

DÉFINITIONS

Le nom est avant tout un élément d'identification, de nomination d'une personne, qui est acquis de manière héréditaire et est inscrit à l'état civil. Selon le CNRTL, il désigne un élément du nom qui, attribué en raison de la filiation, est porté par les membres d'une même famille. On parlerá de nom patronymique ou de nom de famille. L'état civil fait une différence entre le nom d'usage et le nom de famille.

Le nom d'usage désigne le nom de la vie quotidienne. Celui-ci est non transmissible, ce qui explique qu'il soit flexible depuis plus longtemps que le nom de famille. Les changements au niveau du nom d'usage ne viennent pas perturber l'ordre établi défendu comme stable et traditionnel de la transmission patrilinéaire. Par exemple, dès 1985, il est possible de choisir pour soi et pour ses enfants un « nom d'usage » non transmissible⁴.

Traditionnellement, le nom d'usage d'une femme est voué à évoluer dans sa vie, il représente les étapes de sa vie considérées importantes: nom de naissance, nom de jeune fille, nom de mariage, deuxième nom de mariage. À chaque changement de nom s'effectue un changement de statut, mais surtout un nouvel homme représentant de l'existence de cette femme. Le nom d'usage ne remplace en aucun cas le nom de famille qui reste le seul nom mentionné sur les actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, livret de famille). Ainsi le nom d'usage a ce côté non officiel comparé au nom de famille.

Le nom de famille est celui inscrit sur l'acte d'état civil, celui qu'on appelait avant 2002 nom patronymique, qui précisait que le nom transmis était forcément celui du père. Le nom inscrit à l'état civil à la naissance reste inchangé peu importe les mariages et divorces depuis la loi du 26 juin 1986⁵. La prise de nom du mari ou de l'épouse (possible depuis seulement 2011, avant il pouvait accoler le nom de sa femme, mais pas le substituer au sien) change le statut du nom d'usage et non du nom de famille.

LOIS

Pour contextualiser l'évolution des lois par rapport à la transmission du nom, j'exposerai 3 lois françaises qui ont apporté des précisions quant aux normes légales sur la transmission.

LOI DU 4 MARS 2002

LOI N° 2002-304 du 4 mars 2002 relative au nom de famille (modifiée en 2003 puis 2005)
legifrance.gouv.fr

Quand la loi de 2002 passe j'ai 3 ans. 3 ans passés avec pour nom F asquel. La loi met fin à la transmission systématique et obligatoire du nom du père aux enfants. Elle établit que le nom du père, de la mère ou les deux accolés, dans n'importe quel ordre, peuvent être transmis. Mes parents n'iront qu'en 2005, après deux modifications de la loi, faire changer mon nom.

La loi supprime la notion même de patronyme, du latin pater, père, au profit du nom de famille, ce qui signifie qu'il n'existe plus de filiation automatiquement patrilinéaire. En passant d'un nom patronymique à un nom de famille, on fait évoluer cette idée du statut du chef de famille, du Pater familias. Cependant, le principe de la transmission automatique du nom du père est resté intact, sauf si les parents manifestent expressément le souhait contraire. En l'absence de choix, le nom du père s'impose donc. Le choix effectué par les parents pour l'aîné s'imposera à ses frères et sœurs. C'est ce qui s'est passé pour mon frère et moi: nous prenons tous les deux en même temps le double nom. Cela pose la question d'un choix.

Un choix certes limité, mais un choix à faire tout de même. Ce choix n'est pour autant que rarement proposé par l'administration lors de l'inscription à l'état civil au moment de la naissance de l'enfant.

Malheureusement, cette loi a dans les faits apporté peu de changements : la plupart des enfants nés depuis continuent de prendre le nom du père. « Seulement 5 % des familles sont concernées par la situation du double nom. »⁶ Bien que la loi ait évolué, les familles ne se sont pas emparées de cette possibilité de transmettre différemment leur nom de famille pour de multiples raisons : manque de communication de cette loi, manque de proposition à l'inscription à l'état civil et une tradition patronymique encore élevée.

Cette loi a contribué à faire disparaître une systématique patriarcale. Jusqu'en 2013, en cas de désaccord sur l'attribution du nom, l'administration tranchait en faveur du père. Depuis l'ouverture de l'ouverture de l'adoption aux couples mariés de même sexe et donc l'accès à la parentalité, le standard reste le double nom avec ordre alphabétique en cas de désaccord⁷. En effet, avec deux parents du même sexe, il n'est plus possible d'appliquer la domination de genre masculine dans la dotation du nom car il n'y a potentiellement plus d'homme dans la structure parentale ou au contraire deux hommes. Comment choisir qui serait prioritaire dans la transmission du nom ? La loi a donc été modifiée car incapable d'appliquer cette systématique à ces nouvelles structures parentales.

LOI DU 17 MAI 2013

LOI N° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage
aux couples de personnes de même sexe
legifrance.gouv.fr

Depuis le début de mes recherches, je ne tombais majoritairement que sur des textes parlant d'un père et d'une mère. Je ne comprenais pas pourquoi la possibilité de parents homosexuels n'était jamais soulevée. Mes textes dataient pour la plupart d'avant la Loi du 17 mai 2013, dite loi Taubira, qui marque l'ouverture de l'adoption aux couples mariés de même sexe. Tout s'explique, ce cas-là n'était même pas envisagé à cette époque pourtant si proche.

LOI DU 2 MARS 2022

LOI N° 2022-301 du 2 mars 2022
relative au choix du nom issu de la filiation
légifrance.gouv.fr

La loi du 2 mars 2022 est marquée par une simplification de la procédure à deux niveaux : d'une part, un assouplissement des règles concernant le nom d'usage et d'autre part une nouvelle procédure simplifiée de changement du nom de famille à la majorité.

Au niveau du nom d'usage, cette loi propose au parent qui n'a pas transmis son nom de famille lors de l'inscription à l'état civil au moment de la naissance, de l'adjoindre à titre d'usage, à l'enfant mineur sans autorisation de l'autre parent (ce qui n'était pas possible auparavant), en deuxième position. Cette mesure permettra de simplifier le quotidien des mères qui ne demandent pas que leur nom apparaisse sur l'acte de naissance de leur enfant. D'après le collectif Porte Mon Nom⁸, « c'est le cas dans plus de 81 % des cas, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques », mais souhaitant a posteriori « exister » sur les papiers de leurs enfants.

Au niveau du nom de famille, cette loi propose pour tout majeur de changer de nom de famille, une fois dans sa vie et gratuitement, pour ajouter à son nom de famille ou y substituer le nom du parent qui ne lui avait pas été transmis à la naissance. L'individu souhaitant changer de nom a alors le choix entre le nom de l'un des parents ou les deux accolés dans le sens qu'il souhaite. Et ce, sur simple déclaration

en mairie grâce à un formulaire dédié, sans avoir à justifier sa demande. Le dossier est validé après un délai de réflexion d'un mois. Le changement de nom s'étend de plein droit aux enfants du bénéficiaire lorsque ces derniers ont moins de 13 ans.

Cette loi a été défendue notamment par l'association Porte Mon Nom, et appuie le fait qu'un patronyme peut être, pour certaines personnes, associé à des violences, un parent abusif ou absent. Ces personnes sont ainsi désireuses de se « défaire » de ce nom. Le collectif regrette que la réforme n'aille pas jusqu'à automatiser le double nom à la naissance. « Sans pour autant le rendre obligatoire, mais qu'il devienne le choix par défaut » dit Marine Gatineau Dupré, fondatrice du collectif Porte mon nom et à l'origine de cette loi, qui prit le temps de m'expliquer cette nouvelle loi.

(Voir Entretien)

LA DIFFICULTÉ DU DOUBLE NOM

La loi de 2002 propose donc de former de nouveaux doubles noms. Une distinction est établie entre les deux catégories de noms : les noms composés insécables et transmissibles qui préexistent à l'entrée en vigueur de la loi, et ces nouveaux noms permis par la loi de 2002 accolés résultant du choix des parents et dont un seul, le premier, passe les générations. Ils n'ont donc pas le même régime juridique que les doubles noms qui eux sont divisibles. La circulaire du 6 décembre 2004 (venue compléter le dispositif législatif de 2002) répond à cette problématique en proposant de séparer le nom du père et celui de la mère par un double tiret. Les doubles noms marqués par le (--) sont sécables alors que les noms composés (-) se transmettent intégralement avec comme excuse d'éviter que les noms ne deviennent excessivement longs au fil des générations. Étrangement, le problème de longueur ne semble poser souci qu'aux nouveaux noms et absolument pas aux noms rares à particules et composés issus de l'ancienne aristocratie française.

NON AU (--), UN SIGNE

TYPOGRAPHIQUE EN PROCÈS

Cependant, cette solution a été rejetée par le Conseil d'État en 2009, car elle était jugée difficile à mettre en œuvre. Des parents, au surplus avocats ou professeurs de droit, ont refusé ce double tiret auprès de l'officier d'état civil au motif qu'il était disgracieux, mais surtout illégal, et sont allés jusqu'aux tribunaux.⁹ Les juges leur ont donné raison et les ont autorisés à transmettre leurs deux noms accolés sans ce double signe typographique. Certains ont même laissé passer le tiret unique. Le double tiret est invalidé par le Conseil d'État et disparaît au profit d'une simple espace (nouvelle circulaire du 25 octobre 2011¹⁰).

Ainsi, pour bien distinguer ces noms de ceux composés d'origine, les actes d'état civil et le livret de famille indiqueront les deux parties du nom. Ainsi, si le nom de famille du père est Ledru-Rollin et celui de la mère Martin, le double nom qui aurait été enregistré précédemment sous la forme « Ledru-Rollin - - Martin » sera désormais indiqué comme suit : « Ledru-Rollin Martin ». Les actes de naissance comportant le séparateur " - - " pourront être corrigés administrativement lors d'un événement de l'état civil par l'officier de l'état civil ou à la demande des personnes concernées.

UN SIGNE ILLÉGAL ?

Le double tiret séparateur est alors considéré comme un signe extralinguistique, ce qui soulève des questions sur sa légitimité dans les actes publics français. « Le double tiret est un signe inconnu de la langue française, pourtant langue officielle de l'État conformément à l'article 2 de la Constitution et ne peut donc, comme tel, sans avis de l'Académie française, figurer dans un acte public français »¹¹. Nous pourrions voir à la lettre **C Cases** à quel point l'état civil et par prolongation l'Académie Française peuvent être normatifs. « Il ne restera plus qu'aux 35 000 enfants qui chaque année reçoivent le nom de leurs deux parents depuis l'entrée en vigueur de la loi de se présenter à leur mairie pour faire supprimer, s'ils le souhaitent, le double tiret désormais illégal »¹². Ainsi la loi réfute leur propre choix de signe liant le double nom. Je me retrouve ainsi à porter un nom composé d'un signe initialement inscrit sur mon état civil, mais désormais qualifié d'illégal.

LA TRANSMISSION DU DOUBLE NOM

Lorsqu'un double nom est transmis, un seul des deux noms passe à la génération suivante. La question du choix pose question et reste un contre-argument pour l'opposition. Puisque c'est trop compliqué, autant revenir à notre systématique simplifiée et patriarcale, pourrait dire l'opposition.

Contrairement au prénom qui est choisi à la naissance par ses parents, le nom est censé résulter d'un caractère d'extériorité au sujet. Le prénom est donné et le nom transmis. Avec la loi de 2002, une question de choix se pose donc dans la transmission du double nom. La transmission devient alors presque une donation et non plus une transmission. Certains s'opposent au principe du double nom car il vient, selon eux, détruire le mécanisme fondamental de la transmission; c'est-à-dire une loi commune extérieure à la famille. On vient alors différencier le prénom et le nom d'un caractère individuel d'un côté et collectif de l'autre par cet aspect de choix: «Tant qu'il est l'objet d'un choix, le nom de famille prendrait valeur de nom individuel»¹³. Auparavant, les modalités de transmission étaient indépendantes du sujet, hors temps, hors événement.

INDIVIDUEL/COLLECTIF

Ce rapport à l'individualité s'ancre dans une évolution sociétale qui fait désormais primer l'individu sur le collectif. Cette subjectivation de soi et la pluralité des identités dont parle par exemple Bernard Lahire dans *l'Homme pluriel*¹⁴ s'incarnent également dans nos prénoms qui ne sont plus seulement ceux de nos grands-pères et grands-

mères. Les prénoms d'autrefois faisaient une boucle presque interchangeable au point qu'il pourrait exister un Michel Durand vivant au XVIII^e siècle et son arrière-petit-fils s'appelant lui aussi Michel Durand, mais vivant au XIX^e siècle. L'individualité de Michel n'était donc pas si importante, l'aspect collectif primait en ce temps. Ainsi, à partir du XX^e siècle, on vient peu à peu s'individualiser et se détacher d'une inscription dans un ordre généalogique. D'après l'article «La transmission du nom de famille... lorsque s'impose un choix»¹⁵, la fonction du nom est de poser une antériorité face à l'individu. Et venir modifier notre système de transmission du nom serait source de complications selon les généalogistes, notamment, pour reconstituer son ascendance. Cela viendrait affecter la généalogie, mais également le nom comme emblème d'une appartenance à cette communauté familiale, inscrit dans une continuité généalogique¹⁶. Le nom de famille confère un sentiment d'appartenance à une entité familiale et relie les différents individus entre eux vivants comme morts. Par le nom, on se relie à la personne disparue¹⁷. Ainsi avec la notion de choix, on prône l'idée d'individualité et de construction identitaire libre et personnelle. L'identité est à construire par l'individu même, par ses choix, ses valeurs personnelles, jusqu'à venir questionner le genre. Mais on peut également parler d'identité collective. La profession, la classe sociale, le genre sont des traits collectifs, mais identitaires. On habite un nom selon la façon dont on se subjective aussi. C'est-à-dire, comment on se reconnaît en tant que sujet malgré ce nom donné. Si le Michel Durand du XVIII^e siècle devient célèbre, il n'habitera et ne chargera pas son nom de la même façon que le Michel Durand du XIX^e siècle. On habite un nom le temps d'une vie comme une maison que l'on quitterait le jour de sa mort.

LA QUESTION DU CHOIX

Hors certains cas particuliers, il n'y a pas de volonté de choisir entre ses deux parents. Cela relève même d'un dilemme cornélien. La grande peur avec la réforme de 2005 est d'instituer un rapport à la famille et à la filiation perturbée par un choix trop important¹⁸. Ainsi mes parents auraient réussi à atteindre une égalité de transmission du nom sur ma génération sans penser à comment je transmettrai moi-même mon propre nom. Le choix serait ainsi déporté sur la génération suivante. «Ce nom fait histoire dont l'enfant devient en quelque sorte le dépositaire»¹⁹. Devoir choisir quel nom transmettre me paraît en effet être un choix cornélien. Je n'estime pas porter un double nom, mais un seul nom que je vais devoir scinder afin de le transmettre. Je n'avais jamais envisagé cette possibilité avant de commencer mon mémoire. J'avais toujours pensé que cela poserait un souci au niveau de la longueur, mais jamais je n'avais imaginé que j'aurai à choisir entre les deux. Le niveau de difficulté de ce choix est bien évidemment subjectif. Selon son histoire personnelle, il sera plus ou moins facile de choisir quel nom transmettre. Également, selon le rapport d'affect au nom, cela peut être réglé de façon simple. Par exemple, pour des raisons pratiques, mon frère a vite fait le choix de raccourcir son nom au quotidien, ne conservant que F asquel, le nom du père donc. Pour lui, il ne portait pas un double nom, mais deux noms accolés. Ça ne me paraît pas anodin que pour lui, en tant qu'homme, ce choix se soit fait de façon naturelle. Je l'ai questionné à ce propos, et il m'a répondu qu'il s'agissait d'un choix pratique, lié au fait de devoir épeler plus longtemps son nom, dépasser de la marge de la copie à l'école ou de devoir expliquer cette longueur. Il n'a en aucun cas vu un symbole d'égalité dans ce double nom, ce qu'au contraire j'ai toujours défendu. Ce symbole que je dis défendre, c'est la volonté et le mal que ce sont donné mes parents afin d'effectuer les démarches pour que nous puissions porter tous les 4 le même nom. Mon frère n'estime pas avoir choisi le nom du père, mais seulement laissé

le premier nom. Cependant, j'ai bien vu que ma mère avait pu le remarquer et avoir un regard attristé sur ce « choix » qui exclut sa présence dans le nom de son fils.

Mais alors, certains sociologues se demandent de quelle « famille » le nom devient le représentant²⁰. Je vais donc avoir à décider de quelle famille je souhaite perpétuer le nom. Plutôt celle de ma mère ou celle de mon père ? Ainsi ce n'est plus l'idée de « représenter une lignée, mais plutôt la cellule qui se crée sur cette génération en train de se constituer »²¹. Et devoir choisir entre mes deux noms relève à venir à scinder mon identité en deux, sans m'être jamais considérée comme une identité double mon nom mais unique et indicible. « Le nom "fait corps" avec la personne » Totem et Tabou²². On ne se voit pas autrement, on nous a appris à nous définir à travers lui. Le nom à mes yeux n'est pas forcément affectif, mais plutôt définitif. En effet, on « porte » son nom. Comme dit Freud : « On a grandi avec lui comme avec sa peau »²³. Le nom nous est imposé à la naissance, on grandit avec lui, on s'y habitue, on s'y identifie. Car longtemps on a défendu l'idée d'un nom « stable », c'est-à-dire patrilinéaire, par l'idée qu'un changement de l'ordre établi viendrait perturber l'équilibre psychique des individus. C'est la systématique du double nom qu'il faut banaliser. La question du choix reste tout de même importante comme dit Martine Gatineau Dupré²⁴, on ne peut pas venir rendre obligatoire le double nom on peut le proposer comme option par défaut, mais toujours laisser aux individus le choix de porter tel ou tel nom qui pour des raisons affectives ou personnelles peut être plus que difficile à porter. Il peut être le rappel quotidien douloureux d'une personne, d'actes.

SI CHOIX, PAS D'ÉGALITÉ DES NOMS ?

Cette notion de choix vient mettre en cause l'aspect égalitaire de cette proposition de solution à la transmission du nom. « Aussi important que soit

la présence des deux noms, c'est un autre progrès qu'il faut reconnaître, il n'existera pas d'égalité, puisque la hiérarchie implique l'élimination de l'un d'entre eux, à la génération suivante»²⁵. De plus, on viendra reprocher aux femmes faisant le choix de porter seulement le nom de leur mère de finalement toujours porter le nom d'un homme: «On m'a asséné "c'est le nom de ton grand-père, tu es stupide c'est aussi le nom d'un homme". Je n'ai rien contre les hommes. Il faut bien qu'à un moment ça commence et qu'on ait, nous les femmes, un nom aussi»²⁶. Il est pour l'heure impossible d'aspirer à une matrilinearité, car il n'existe pas de mémoire matronymique et c'est l'un des endroits où se signale très explicitement l'aspect systématique de la domination patriarcale. En effet, tout nom en France relève du nom du père ou nom du mari.

Ainsi, on en est réduit à se demander à quoi pourrait ressembler un nom de femme. Puisqu'aucune matrilinearité n'existe pour le moment, il n'y a pas de matronyme en tant que tel. Pourquoi le nom de la femme descend forcément de celui d'un homme? Depuis des générations, dans une construction conservatrice hétérosexuelle, la femme passe symboliquement de père en mari comme une possession qui se marque du nom de son propriétaire. En changeant de nom, il y a un passage de propriétaire: «c'est vrai qu'on devient quelqu'un d'autre puisqu'on devient femme au lieu de fille»²⁷. C'est un passage du nom patronymique au nom marital. Cependant, cela n'est absolument pas obligatoire juridiquement: «Aucune loi n'oblige les femmes à prendre le nom de leur mari. Ce sont les pratiques administratives qui ont occulté le droit et qui, en exerçant un rôle contraignant, ont entretenu l'ambiguïté»²⁸. L'histoire de la transmission du nom de famille est absolument liée au nom que prend la femme. La question du

nom de la mère se pose avant la question de la transmission. Pour mon cas par exemple, la question du double nom s'est posée de façon encore plus évidente car ma mère ne portait pas le nom de mon père. L'idée était principalement de partager le même nom que sa famille. Depuis 1985²⁹, il est possible de transmettre à l'enfant le nom d'un parent ne l'ayant pas transmis à la naissance, mais seulement en nom d'usage, qui lui n'est pas transmissible. Cependant, malgré l'existence de cette loi, il était très compliqué de l'appliquer, en raison de complexités administratives, mais également par la force des usages qui pousse à privilégier le patronyme. Dans ce cas, à quoi bon inscrire son nom (de jeune fille) pour ses enfants si la mère elle-même ne le porte pas? Jusque-là, le sujet de l'éviction du nom de la mère était masqué par le fait qu'elle porte celui de son mari et donc de ses enfants. La subordination patronymique de la femme induit donc forcément l'exclusion du nom de la mère lors de la transmission.

UNE QUESTION QUI DIVISE

La transmission du nom étant un sujet politique, objet de différentes propositions de loi, il existe des avis clivants sur la question. Ces lois ont fait l'objet de critiques et fait face à des contre-arguments que je trouve personnellement tous plus réactionnaires les uns que les autres. Cela témoigne à mes yeux d'une volonté de figer la société française à un état traditionnel et patriarcal.

Un des principaux contre-arguments est la perte du sentiment d'appartenance à une lignée qui pourrait venir affecter l'équilibre et la structure psychique de l'enfant³⁰.

Selon d'autres contre-arguments, déranger la systématique du nom patronymique viendrait enlever un principe d'égalité dans la procréation³¹. C'est-à-dire que choisir de transmettre le nom du père serait une compensation de la domination féminine sur

la procréation. Cela servirait donc à réparer une inégalité. Ainsi donner le nom du père à l'enfant viendrait remédier symboliquement à ce déséquilibre du « déclin du père ».

Un des arguments est explicitement conservateur : la transmission du nom du père est historique, elle date d'une dizaine de siècles en Occident et découle de l'idéologie de l'aristocratie européenne et de la féodalité généralisée à toute la population ; « C'est une coutume qui remonte au Moyen-Âge. J'ai fait X vérifications, tellement la chose peut paraître énorme (...) il n'y a pas un texte dans le Code civil qui dit que l'enfant légitime portera le nom de son père ! » Ce reportage du 27 février 1985, de FR3, s'interrogeait sur la raison pour laquelle l'enfant recevait systématiquement le nom de son père et la réponse apportée par l'avocate Colette Auger³².

Tous ces contre-arguments sont bel et bien au service d'un système patriarcal. Le système inverse serait donc le matriarcat. On a pu l'entendre comme contre-proposition en rejet au système actuel. Le matriarcat est selon sa définition un type de société dans lequel les femmes détiennent légalement l'autorité et le pouvoir dans la famille et transmettent leurs noms aux enfants³³.

D'autres solutions à la transmission du nom ont pu être évoquées au cours de ces débats comme l'idée d'adopter un nom évolutif au cours de son existence puisque notre identité est plurielle et mouvante. Un nom qui évoluerait par exemple selon les sphères relationnelles auxquelles tout individu appartient simultanément et successivement. Certains s'opposent à l'idée d'un nom évolutif qui viendrait réveiller les problèmes de stabilité de l'état civil. Dans l'article « Le nom, entre préséance et préférence »³⁴, le nom évolutif est déconseillé : « Son analyse approfondie a révélé plusieurs lacunes et a mis en exergue des difficultés d'interprétation qui risquent de nuire à la sécurité et à la stabilité de l'état civil et, ce faisant, à l'état des personnes elles-mêmes ». La seule

identité stable dans ce cas resterait le numéro d'immatriculation à la sécurité sociale. Et en même temps, cela pose une bonne question, comment sommes-nous identifiés aux yeux de l'État ? Est-ce qu'un numéro ne suffirait pas à satisfaire ce besoin d'identification quitte à laisser à l'individu le droit de s'emparer du reste, de s'identifier tel qu'il le souhaite ?
(Voir Z Zéro)

Il a également été mis en avant que certains moteurs en faveur du double nom ne seraient pas forcément du côté de l'égalité de genre, mais d'idéologies politiques xénophobes. La patronymie souffrirait de la disparition de noms rares affectés par l'« intrusion » de nouveaux noms d'origine étrangère, comme explicité dans l'article « Le Nom dans les sociétés occidentales contemporaines » : « Sous des allures de modernité, les motivations de la réforme seraient donc aussi ancrées dans des logiques nationalistes, voire xénophobes, notre patronymie souffrant aux yeux de nombreuses associations et personnalités politiques, non seulement de la disparition des “noms rares” qui ne pouvaient plus être transmis, mais aussi (et peut-être surtout) de l'intrusion et de la persistance d'occurrences nouvelles, débat passionnant dans lequel s'entrechoquent les Lebreton, Delattre, Martin, N'Guyen, Diawara, Mohamed... »³⁵. Un nouveau système de transmission du nom pourrait permettre de « sauver » les noms à consonance française face au nom à consonance étrangère, lors de l'épreuve de la transmission du double nom dont seul un passe à la génération suivante. Cette stratégie, disons-le explicitement raciste, se mettrait ainsi en place afin de « perpétuer le nom », le « patrimoine » français comme les noms de grands peintres et auteurs, etc. « François Zochetto, sénateur centriste, dont le nom commence par la fin de l'alphabet, a fait remarquer que les Abdallah risquaient à terme d'encombrer le patrimoine onomastique de la France. » rappelle un article de *Libération* à la sortie de la loi de 2002, pour expliquer pourquoi le double nom par ordre alphabétique avait été rejeté comme choix par défaut.

Ces différentes lois présentées ne font que mettre en conformité la France avec la jurisprudence européenne des droits de l'homme qui condamne toute discrimination fondée sur le sexe. La France était très isolée jusqu'à présent sur le sujet de la transmission du nom et donc on peut dire très en retard par rapport aux autres pays d'Europe qui sont globalement plus avancés à ce niveau. Les pays d'Europe se doivent de se conformer aux normes internationales qui stipulent une application du principe d'égalité à la transmission du nom patronymique proclamée aux Nations Unies et par le Conseil de l'Europe (85)³⁶. Je vous invite ainsi à parcourir en annexe, les différents récits témoignant de la diversité de système de transmission du nom dans le monde. **(Voir Témoignages)**, Mais la France se doit également de se conformer à ses propres lois qui établissent un principe d'égalité juridique reconnu par la Constitution: «la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme».

DES LOIS, MAIS PAS D'ÉVOLUTION?

Malgré ces lois mises en place cherchant à faire évoluer la société, les femmes ne s'emparent pas des nouvelles possibilités que leur offre la loi, par manque d'information ou par habitude. En 2019, sur les 753 383 bébés nés (20 ans après l'entrée en vigueur de la loi permettant le choix) 81,4 % nom du père, 6,6 % nom de la mère, 11,7 % double nom³⁷. Ainsi ce n'est pas parce que la loi propose quelque chose que l'évolution se fait. La coutume et la tradition sont des choses lentes à défaire. Mais après tout, il est préférable que la loi soit en avance sur nos coutumes plutôt que l'inverse pour n'aller qu'en s'améliorant. Certains reprochent aux femmes de ne pas s'emparer de ce combat telle une marque d'un «effacement identitaire»³⁸ de leur part. Cependant, il existe d'autre

part une différence de réalité entre les lois rédigées et leurs applications. Mes parents en sont un bon exemple. Malgré toute leur bonne volonté et leur attrait pour l'évolution de ces lois au moment de leur parution, c'est seulement après quelques années qu'ils réussirent à opérer ce changement de nom. Il existe un réel blocage administratif par une non-connaissance des lois et des circulaires: «La négation de la loi 1985 va jusqu'à être inscrite noir sur blanc dans le code des impôts qui spécifie qu'un couple marié ne peut être désigné que par le nom et le prénom du Monsieur»³⁹. La loi est donc évidemment repoussée dans les usages par un tel déni de la loi qui témoigne d'une désapprobation sociale. Le déni se fait dans le refus des mairies de changement de nom, dans la réclamation de l'accord du père (non nécessaire désormais), dans la non-proposition du choix du nom, etc.

Face aux impasses d'une approche juridico-centrée, peut-être pourrions-nous réfléchir à des solutions graphiques, ou du moins venir ouvrir le champ des possibles.

Pour se faire, j'ai imaginé ce mémoire comme un abécédaire, une collection de formes graphiques et typographiques qui viennent questionner la transmission du nom.

1

Graciela Sarrible, «La coutume, la norme et la loi», *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, N°1, 2002, p. 185-188.

2

«Les systèmes de parenté peuvent être définis comme des systèmes de relations déterminés en dernière analyse par la naissance (ou l'adoption) et le mariage (ou la mise en couple). Ils ont été analysés de différentes façons. Les termes, d'adresse ou de référence, utilisés pour décrire ces relations de parenté dont l'étude fut centrale pour nombre d'ethnologues de la première génération constituent un sous-ensemble de ces relations»

Michel Izard, Pierre Bonte *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, Systèmes de parenté, p. 1144

3

RRRrrrr!!! (Alain Chabat, 2004)

4

Loi N° 85-1372 du 23 décembre 1985 relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs (article 43 alinéa 1)

5

Circulaire du 26 juin 1986 RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ART. 43 DE LA LOI 851372 DU 23-12-1985. USAGE DU NOM DU PARENT QUI N'EST PAS TRANSMIS. DÉNOMINATION DES PERSONNES DANS LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS: «Le mariage est sans effet sur le nom des époux, qui continuent chacun d'avoir pour seul nom officiel celui qui résulte de leur acte de naissance. Toutefois, chacun des époux bénéficie de l'usage, s'il le désire, du nom de son conjoint, en l'ajoutant ou en le substituant à son propre nom».

6

S.A, «Noms de famille: le Conseil d'État efface le double trait d'union», *Libération*, publié le 6 janvier 2010, modifié le 6 janvier 2010, consulté le 27 août 2023. https://www.liberation.fr/societe/2010/01/06/noms-de-famille-le-conseil-d-etat-efface-le-double-trait-d-union_602983/

7

Marlène Thomas «Les mères se refont un nom» *Libération*, publié le samedi 29 avril 2023, p. 2-4

8

Le collectif «Porte Mon Nom» fondé par Marine Gatineau Dupré a joué un rôle déterminant dans la réforme des noms de famille en France.
<https://www.portemonnom.com>

9

«Noms de famille: Le Conseil d'État efface le double trait d'union» op. cit.

10

Circulaire du 25 octobre 2011 relative à la modification des modalités d'indication des «doubles noms» issus de la loi N° 2002-304 du 4 mars 2002 dans les actes de l'état civil: suppression du double tiret

11

Pascale Robert-Diard, «Transmission du double nom de famille: quand un tiret devient un casse-tête pour l'état civil», *Le Monde*, publié le 25 décembre 2008, modifié le 02 mars 2009, consulté le 25 août 2023. https://www.lemonde.fr/societe/article/2008/12/25/transmission-du-d...-un-tiret-devient-un-casse-tete-pour-l-etat-civil_1135091_3224.html

12

Pascale Robert-Diard, *ibid.*

13

Marie-Claude Casper, Frédérique Granet et Charles-Henry Pradelles de Latour, «Choisir un nom de famille. . .», *L'Homme* (en ligne), publié le 1 septembre 2006, consulté le 12 juillet 2023, p. 201-217 <http://journals.openedition.org/lhomme/24061>

14

Bernard Lahire, *L'Homme pluriel*, Paris, Nathan, 1998

15

Marie-Claude Casper, Marie-Lorraine Pradelles-Monod, et Marie-Paule Chevalérias, «La transmission du nom de famille. . . lorsque s'impose un choix», *Le Divan familial*, vol. 15, N°2, 2005, p. 265-280, <https://www.caim.info/revue-le-divan-familial-2005-2-page-265.htm>

16

Marie-Claude Casper, Frédérique Granet et Charles-Henry Pradelles de Latour, p. 201-217, op. cit.

17

Marie-Claude Casper, Marie-Lorraine Pradelles-Monod, et Marie-Paule Chevalérias, p. 265-280, op. cit.

18

Marie-Claude Casper, Marie-Lorraine Pradelles-Monod, et Marie-Paule Chevalérias, *ibid.*

19

Marie-Claude Casper, Frédérique Granet et Charles-Henry Pradelles de Latour, *ibid.*

20

Marie-Claude Casper, Frédérique Granet et Charles-Henry Pradelles de Latour, op. cit.

21

Marie-Claude Casper, Frédérique Granet et Charles-Henry Pradelles de Latour, op. cit.

22

Marie-Claude Casper, Marie-Lorraine Pradelles-Monod, et Marie-Paule Chevalérias, op. cit.

23

Marie-Claude Casper, Marie-Lorraine Pradelles-Monod, et Marie-Paule Chevalérias, op. cit.

24

Marine Gatineau Dupré est la fondatrice du collectif Porte Mon Nom. Voir l'**entretien** en annexe.

25

Graciela Sarribre, «La coutume, la norme et la loi», *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, N°1, 2002, p. 185-188

26

Marlène Thomas «Les mères se refont un nom» *Libération*, publié le samedi 29 avril 2023, p. 2-4

27

Marie-Claude Casper, Marie-Lorraine Pradelles-Monod, et Marie-Paule Chevalérias, op. cit.

28

Marie-France Valetas. «La subordination patronymique de la femme», *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, N°1, 2002, p. 180-184.

29

Loi N° 85-1372 du 23 décembre 1985 relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs (article 43 alinéa 1)

30

Marlène Thomas op. cit.

31

Michel Tort. «Stratégies de l'attribution du nom», *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, N°1, publié en 2002, p. 198-201.

32

«Donner le nom du père à l'enfant: une tradition du Moyen-âge», *INA*, publié le 27 mai 2011, consulté le 28 septembre 2023, <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/donner-le-nom-du-pere-a-l-enfant-une-tradition-du-moyen-age>

33

Définition d'après le *Centre national de ressources textuelles et lexicales*, cnrtl.fr

34

Irène Théry, «Le nom, entre préséance et préférence», *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, N°1, 2002, p. 189-197.

35

Valérie Feschet, «Agnès Fine & Françoise-Romaine Ouellette, Le Nom dans les sociétés occidentales contemporaines», *L'Homme* [En ligne], publié le 1 septembre 2007, consulté le 17 mai 2023, pp. 217-219, <http://journals.openedition.org/lhomme/9731>

36

Héritier-Augé, Françoise. «La transmission du nom revisitée», *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, N°1, 2002, p.175-179.

37

Marlène Thomas op. cit.

38

Marie-France Valetas op. cit.

39

Maruani, Margaret, et Monique Meron. «Le nom du père en question», *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, N°1, 2002, p.173-174.

ANNEXE 01

TÉMOIGNAGES

Les traductions ont été faites
par l'intermédiaire du site [deepl.com](https://www.deepl.com)

N°1 M. S _ Autriche

My last name «Schleich» has been given through generations of men. Because in Austria it's common, that when you marry, to take on the husbands name.

FR Mon nom de famille «Schleich» m'a été transmis par des générations d'hommes. En Autriche, il est courant de prendre le nom de son mari lorsqu'on se marie.

N°2 P. Fagot _ France

Lorsque j'étais plus jeune, il y a eu une période où je ne voyais pas beaucoup mon père et trouvais ça plus logique de porter le nom de ma mère pour plusieurs raisons. Je trouvais ça bizarre de porter le nom de mon père alors que je ne le voyais pas. Je ne comprenais pas pourquoi je ne portais pas le nom de ma mère qui m'avait élevé. J'avais donc fait quelques recherches sur les démarches à entreprendre pour changer de nom. J'ai alors constaté qu'il n'existait pas de solutions pour réellement choisir le nom d'un de ses parents. En revanche dans mes recherches j'ai vu qu'il existait une façon de le faire dans le cas où notre nom est offensant. Je savais que mon nom de famille était la traduction anglaise de l'insulte homophobe «pédale». Je l'ai appris, car pendant cette période, je jouais beaucoup au jeu en ligne League of Legends où les joueurs passaient leur temps à s'insulter de faggot, fgt ou fag. J'avais alors pensé que cela serait une bonne stratégie pour contourner les règles et prendre le nom de ma mère. Mais ça me semblait quand même complexe et avec le temps, les relations sont devenues meilleures avec mon père et je n'ai désormais plus l'envie de changer de nom.

N°3 V. Arnaldardóttir _ Islande

I'm Arnaldardóttir because my dads name is Arnaldur, and his name is Arnaldur Loftsson because his dad's name is Loftur and so on ! So (your dads name)+ dóttir for girls and (your dads name)+ son for boys. It can also be your moms name but that's less common.

FR Je m'appelle Arnaldardóttir parce que mon père s'appelle Arnaldur, et il s'appelle Arnaldur Loftsson parce que son père s'appelle Loftur et ainsi de suite ! Cela donne donc (nom de ton père)+ dóttir pour les filles et (nom de ton père)+ fils pour les garçons. Il peut aussi s'agir du nom de la mère, mais c'est moins courant.

N°4 E. Cusse _ France

J'ai changé de nom de famille lorsque j'avais 4 ans. Je me souviens de cette période de transition encore très bien. Avant, je portais le nom de ma maman. Elle s'est mariée en 2003 avec celui que je considère comme mon papa. En se mariant, mon père m'a adopté et par la même occasion m'a légué son nom. J'ai encore le souvenir de ce sentiment de joie, lorsqu'en retournant à l'école j'avais l'impression d'être une nouvelle personne. Fini Élisabeth Donnard, j'étais devenue Élisabeth Cusse.

N°5 M. Calado _ Portugal

I have a composed family name. 2 of my mom and 2 of my dad, first mom and then the last 2 dad.

FR J'ai un nom de famille composé. 2 de ma mère et 2 de mon père, d'abord maman et ensuite les 2 derniers papas.

N°6 E. T _ Russie

Mon arrière-grand-père a dû fuir la guerre en URSS parce que c'était un des médecins du tsar donc ça devenait tendu. Il s'est enfui sous un faux nom, a rencontré mon arrière grand-mère en Allemagne, ils se sont installés et mariés en France, ont eu mon grand-père qui a gardé ce « faux » nom et l'a transmis à ma mère.

N°7 B. Langlais _ France

Je viens de Normandie, et dans cette région il y a beaucoup de matronymes, car au Moyen-Âge c'était une région où il y avait une grande tradition viking. Les veuves pouvaient donc être cheffes de famille et ainsi transmettre leurs noms à leurs enfants.

N°8 S. Aslak _ Danemark

One last name from biological mother, one from biological father. Wich is fine but I'm a Rainbow child and have 3 parents that has raised. One of them just don't have légal rights, so I cannot take her name as well by law. So even though we're quite progressive in Denmark the name law also represents an outdated way of understanding family.

FR Un nom de famille venant de ma mère biologique, un nom de famille de mon père biologique. Tout va bien, mais je suis un enfant d'une famille arc-en-ciel et j'ai trois parents qui m'ont élevé. L'un d'entre eux n'a pas de droits légaux, je ne peux donc pas prendre son nom en vertu de la loi. Ainsi, même si nous sommes assez progressistes au Danemark, la loi sur le nom représente également une manière dépassée de comprendre la famille.

N°9 T. Izar _ Pays Basque

In the Basque Country we keep and learn all of them (8 at least and 16 max)

FR Au Pays Basque, nous les conservons et les apprenons tous (8 au minimum et 16 au maximum).

N°10 M. Benhamou

Moi j'ai un nom de famille juif/arabe, et mon grand-père pied-noir l'a fait changer à la mairie pour le rendre plus français... (Ben Hamou -> Benhamou) Quand j'étais petite, je le détestais, mais je suis en train

de me réconcilier avec lui comme avec mes origines.

N°11 P. Cabral dos Santos_ Portugal

In Portugal usually you take your mom's last name as your middle name, and your father last name as your last name as well. So, Pedro Cabral (mom's last name, her father's last name) dos Santos (my father's last name, his fathers last name). So it comes down to us from our male grandparents.

FR Au Portugal, on prend généralement le nom de famille de sa mère comme deuxième prénom, et le nom de famille de son père comme nom de famille. Ainsi, Pedro Cabral (nom de famille de la mère, nom de famille de son père) dos Santos (nom de famille de mon père, nom de famille de son père). Ce nom nous vient donc de nos grands-parents masculins.

N°12 G. Astover _ Estonie

My family name was passed on to me by my father as a Classic way and so did he get it from his father. Yet during my grandfather's generation it was the soviet union occupation in Estonia and everyone got a new passeport. This procedure was very straight forward. Standing in a queue for your turn to get to the soviet union office, get asked your name and that name was written to your new passeport. The Estonian name was written as it was heard by the Russian soldier, and if it was heard wrong, then that was your new name. No corrections were bothered even though my grand father said it was written incorrectly. So since my grand father Family name has modified me as the 3rd generation of carrying it. Therefore it has been also difficult to search out my family tree before I was told about this. There is only one male carrier of this name -that is my cousin from my father's brother. And possibly the name Will die out sooner then later.

FR Mon nom de famille m'a été transmis par mon père de façon classique qui l'a reçu lui-même de son père. Cependant, à la génération de mon grand-père, l'Estonie était occupée par l'Union soviétique et tout

le monde a obtenu un nouveau passeport. Cette procédure était très simple. Il fallait faire la queue pour se rendre au bureau de l'Union soviétique, se faire donner son nom et l'inscrire sur son nouveau passeport. Le nom estonien était écrit tel qu'il avait été entendu par le soldat russe, et s'il avait été mal entendu, c'était votre nouveau nom. Aucune correction n'a été apportée, même si mon grand-père a dit que le nom avait été mal écrit. Ainsi, depuis mon grand-père, le nom de famille s'est modifié et je suis la troisième génération à le porter. Il m'a donc été difficile de rechercher mon arbre généalogique avant que l'on ne m'en parle. Il n'y a qu'un seul homme qui porte ce nom, c'est mon cousin issu du frère de mon père. Il est possible que ce nom s'éteigne tôt ou tard.

N°13 L. El Khlifi _ Maroc

Du côté de mon père, il y a toute une partie de ma famille qui a une orthographe différente de notre nom de famille. Au Maroc, lorsqu'il y a eu le protectorat français, ils ont voulu recenser tout le monde afin de tout administratiser. Sauf que beaucoup de Marocains à l'époque ne parlaient pas trop français et surtout ils ne savaient pas l'écrire. Donc souvent, ce qui se faisait, c'est que la personne donnait son nom de famille et c'est l'agent de recensement qui s'occupait de le retranscrire en français. Ainsi, toute la famille El Khlifi de Casablanca s'écrit comme ça tandis que pour tous ceux qui viennent de la ville de F'ez, ils l'ont orthographié El Khalifi. Donc on a plein de gens de la famille qui n'ont pas la même orthographe, et c'est le cas pour plein d'autres familles marocaines.

N°14 S. Klopp _ Suisse

À l'époque en Suisse, on prenait le nom de la mère lorsque les parents n'étaient pas mariés, et du père lorsqu'ils étaient mariés. Maintenant, la loi a changé, les parents peuvent choisir entre l'un, l'autre ou les deux.

N°15 R. Florencia _ Cameroun

D'un point de vue juridique je ne sais pas, mais mon expérience personnelle du Cameroun c'est qu'on s'en fout un peu du nom de famille. Enfin, je veux dire, on s'en fout dans le sens où on n'est pas obligé d'avoir le nom de famille de ses parents. Par exemple, moi j'ai eu le nom de famille de ma tante en premier nom et le nom de famille de mon père en deuxième nom. Et dans la fratrie de mon père, ils sont 6 et ont chacun leur nom de famille. Aucun des 6 n'a le même nom de famille, car le nom de famille c'est une tradition, c'est comme un honneur que tu fais à quelqu'un de prendre son nom. Ils ont tous eu des noms de quelqu'un de leur famille paternelle ou maternelle. Par exemple si tu as une grand-tante que tu appréciais beaucoup tu donnes son nom à ton enfant quand il naît, un peu ce qu'il s'est passé avec mon nom.

N°16 E. Alvarez-Caraire _ Chili

Je viens du Chili, là-bas on a deux noms de famille, sans tiret, juste deux noms. Tout le monde porte donc le nom de sa mère et de son père, mais, comme en France, le nom du père est prioritaire dans la transmission à la descendance. Si tout le monde porte les deux noms, c'est celui du père qui passe une fois qu'on a des enfants, chaque parent donne son premier nom, celui de son père et les noms des côtés maternels disparaissent assez vite. Par contre quand une femme se marie elle ne prend pas le nom de son mari comme ici, elle garde bien ses deux noms de naissance, il n'y a aucune modification. Donc moi au Chili je m'appelle Elisa Alvarez Caraire, en nom officiel, pas juste en « nom d'usage », Alvarez étant le premier nom de mon père, celui transmis par son père et Caraire celui de ma mère, transmis par son père à elle aussi. En fait, je viens de voir qu'il y a une nouvelle loi, passée en 2021 qui permet aux parents de choisir l'ordre dans lequel les noms de chacun va être mis à leur enfant. Donc même si c'est toujours le nom paternel de chaque parent qui est

transmis celui de la mère peut être mis en premier, et du coup être transmis, selon le choix des parents. Et dans n'importe quel cas, l'enfant, une fois majeur, a le droit de changer une fois l'ordre de ses noms, pour placer selon son choix celui transmis par sa mère ou son père en premier. Sinon en Amérique Latine il y a beaucoup d'enfants qui n'ont pas de père, qui ne sont reconnus que par la mère. Je ne suis pas sûre de ce que dit la loi à ce sujet, mais la plupart des personnes que je connais dans ce cas portent deux fois le même nom, le premier de la mère, celui transmis par son père à elle.

N°17 S. Song _ Corée

Je m'appelle Surin Song et je viens de Corée du Sud ! Mon nom de famille est transmis par mon père comme presque tous, et « Song » veut dire « le pays/la nation » qui est dérivé de 宋, qui veut dire la même chose, mais en alphabet chinois. Il existe aussi différents clans de « Song », et il diffère selon la région. Mon nom, « Song », est dérivé de la région Yonan, qui est située dans la province Sud Hwanghae en Corée du Nord.

N°18 Z. Zeng _ Chine

Au cours de la société matriarcale tribale primitive, le nom de famille chinois était divisé en deux parties, l'une était le nom de famille de la mère et l'autre était le nom tribal, et ces deux parties étaient combinées en un nom de famille. Dans la société patrilinéaire de la dynastie féodale, le nom de famille des Chinois était le nom de famille du père. Dans la Chine contemporaine, les enfants sont libres de choisir de suivre les noms de famille de leurs pères, mères ou grands-parents, ou ils peuvent combiner les noms de famille de leurs parents dans les leurs. Mais la Chine est immense, il y a au moins 56 groupes ethniques en Chine, donc ce n'est pas comme ça partout. Par exemple, les Ouïghours en Chine tirent leurs noms de famille des noms de leurs pères, tandis que les noms masculins deviennent les noms de famille de leurs enfants.

N°19 M _ Maroc

Je suis marocaine et le nom de famille chez moi se transmet par le père. Je pense que ça va être le cas pour la majorité des pays musulmans. Outre la culture c'est aussi religieux, les enfants prennent le nom de leur père.

N° 20 O. Querné _ France, Bretagne

Mon nom est Querné mais il s'écrit originellement Kerné. En fait, quand ma famille bretonne est descendue à Paris pour y vivre, au moment du recensement vers la porte de la Nation, ils ont refusé l'orthographe avec un K et ont obligé ma famille à orthographié leur nom avec QU comme en « bon français ».

N°21 Z. Meltchakova _ Russie, Ukraine

Pour ma part dans ma famille russe ukrainienne le nom de famille se passe du père à l'enfant comme dans beaucoup de pays, mais comme c'est majoritairement des pays encore trop conservateurs et patriarcaux, la terminaison change selon si l'enfant naît fille ou garçon. Par exemple : le nom de famille de mon père est Meltchakov alors que le mien est Meltchakova comme je suis née fille. En fait, iels rajoutent souvent la lettre A après la dernière consonne du nom de famille du père. Autre exemple, ma mère a décidé de ne pas changer son nom de famille et de garder son nom de jeune fille sauf qu'elle aussi a un A à la fin de son nom de famille qui a été rajouté à sa naissance. En revanche, mon frère lui a exactement le même nom que mon père donc Meltchakov. Il y a aussi une autre particularité dans les pays de l'Est, c'est que souvent en plus du nom de famille dans nos passeports il y a le prénom de notre père situé après nos prénoms et avant notre nom de famille (middle name). À la naissance, c'est automatique, ce n'est pas le choix des parents ou de la famille, mais bien d'office. Chez nous cela s'appelle отчество (otchestvo), c'est ce qu'on appelle un patronyme, il sert surtout à être une marque de respect quand on s'adresse à quelqu'un, un, e prof, une personne plus âgée, etc. Par exemple pour moi c'est Zoya Evguenivna Meltchakova, car le prénom de mon père c'est Evgueni.

N°22 A-E. Azra _ Allemagne

Pour ma part, j'ai une mère allemande et un père français, donc j'imagine que tu te doutes, mais c'est le nom du père qui est transmis à la femme au mariage et puis ensuite aux enfants. J'ai donc hérité du nom de mon père qui lui-même l'a eu de son père, etc. En Allemagne, ça fonctionne de la même façon, dans ma famille en tout cas.

N°23 V. Alaverdian _ Arménie, Géorgie

My name is Vano and my family name is Alaverdyan, its Armenian and Georgian, my name was the name of my grand grandfather, everybody in our family think he was a good person, and he was a mayor in Armenian village long time ago. But my family name actually isn't real because my ancestors were occupied by Turkey and they were surrounded by them so they changed their family name to Alaverdyan to stay safe, and I know that at the same time period one of my ancestors killed the leader of the occupied village where they lived and this is the reason why they left there home and changed there family name.

FR Bonjour ! Je m'appelle Vano et mon nom de famille est Alaverdyan, c'est un nom arménien et géorgien. Mon nom est celui de mon grand-père, tout le monde dans notre famille pense qu'il était une bonne personne, et il a été maire d'un village arménien il y a longtemps. Mais mon nom de famille n'est pas véritable, car mes ancêtres étaient occupés par la Turquie. Ils ont donc changé leur nom de famille en Alaverdyan pour rester en sécurité, et je sais qu'à la même époque, un de mes ancêtres a tué le chef du village occupé où ils vivaient et c'est la raison pour laquelle ils ont quitté leur maison et changé leur nom de famille.

N°24 M. Lee _ Corée

En Corée pour avoir le double nom, il est possible de tricher, de contourner le système. Un nom entier ne peut pas faire plus de trois syllabes, c'est généralement le prénom qui représente les deux

syllabes et le nom de famille une. Mais certains qui veulent contourner les règles pour avoir deux noms de famille viennent mettre un de leur nom de famille en prénom. Exemple avec mon nom, je m'appelle Miji Lee. Mon père Lee et ma mère Kim. Le problème est que la loi administrative coréenne permet seulement d'utiliser un seul nom de famille, de sorte qu'il n'est pas possible d'utiliser officiellement un double nom de famille sur le papier. (Sauf si votre nom de famille est un nom à double syllabe, ce qui existe en Corée). Le premier nom de famille est donc utilisé comme nom de famille sur le papier, et le reste est utilisé comme prénom. Mon nom de famille serait Lee et prénom Kim Miji.

N°25 K. Su _ Pologne, France

Un mariage est une occasion commode de changer de nom de famille et la loi polonaise prévoit qu'on peut changer le nom de famille à tout moment en démontrant une « raison importante », qui est à chaque fois interprétée par l'officier d'état civil. Par conséquent, à l'occasion du mariage, on peut démontrer qu'aucun des noms de famille des futurs époux n'est approprié et que l'on souhaite en choisir un nouveau ou différent – par exemple celui d'un ancêtre ou en créer un de toutes pièces après le mariage sur la base de deux noms existants. J'ai changé mon nom de famille de Pałasz en Su pour de nombreuses raisons : premièrement, je savais que je vivrais à l'étranger et la prononciation de mon nom de jeune fille n'est pas évidente pour les étrangers. Deuxièmement, j'ai beaucoup aimé le nom de famille Su et j'aime l'utiliser, cela ressemble un peu à un pseudonyme – beaucoup de gens pensent que ce n'est pas mon vrai nom de famille. En fait, j'avais un doute : en Pologne, parmi les femmes ayant des opinions plus à gauche, prendre le nom de famille de leur mari est clairement associé au patriarcat. Mon mari a également suggéré que nous prenions chacun notre nom de famille. Mais après une

longue réflexion, j'ai décidé de choisir ce qui me plaisait le plus et de cette façon je n'ai que le nom de mon mari. Cependant, ce à quoi je ne m'attendais pas en France, c'est la remise en question constante de mon nom de jeune fille lors de l'accomplissement de diverses formalités comme l'ouverture d'un compte bancaire, etc., ce qui a provoqué beaucoup de confusion dans de nombreuses situations (contrairement à ce que je pensais).

N°26 A. Bourdelon _ France

En regardant un arbre généalogique familial, j'ai découvert qu'un de mes ancêtres avait été abandonné étant bébé et déposé devant un hôpital. Il fut nommé Félix Pimprenelle. On ne sait pas pourquoi. L'hypothèse de ma grand-mère est que, puisqu'il a été trouvé par un herboriste, on l'aurait nommé ainsi en référence à la plante éponyme. Ce nom attribué plus ou moins aléatoirement a été transmis dans ma famille pendant plusieurs générations avant de disparaître.

N°27 H. Son _ Corée

Je connaissais quelqu'un à l'école qui a changé de noms trois fois en trois ans. Car en Corée, l'enfant prend le nom du conjoint de la mère même s'il n'est pas père de famille. Il représente l'homme de la famille et les enfants de la mère prennent donc son nom au mariage. Cet ami avait été assez remarqué, car le divorce est tabou en Corée. Et donc là trois noms de famille en trois ans signifiaient que sa mère avait divorcé trois fois. C'était assez marquant, c'était un garçon qui avait beaucoup de soucis à l'école sûrement dus à cette situation familiale compliquée qui lui collait une sale réputation.

N°28 L. Leroux-Perrez _ France

Mon nom de jeune fille est PEREZ (Nom de mon père). De ma naissance (en 1962) jusqu'à 2003 je me suis appelée Laurence PEREZ. Vivant avec mon compagnon depuis 1981, nous avons décidé de nous marier en 2003. J'ai décidé alors de prendre le nom de mon mari et ai souhaité joindre le mien au sien. Je suis donc devenue Laurence LEROUX

PEREZ. Actuellement, tous mes papiers, comptes, etc sont au nom de LEROUX PEREZ. En 2003, j'avais 2 enfants: Cléa (8 ans) et Jossua (5 ans) qui s'appelaient Cléa LEROUX et Jossua LEROUX. J'ai décidé (avec l'accord obligatoire du papa) de demander à la préfecture de pouvoir ajouter mon nom à celui de mes 2 enfants. Cette demande a été acceptée et mes 2 enfants sont devenus: Cléa LEROUX--PEREZ et Jossua LEROUX--PEREZ (les -- signifiant une adjonction de nom) Ce changement est stipulé sur mon livret de famille. Pourquoi ai-je fait cette démarche? N'ayant pas de frère (mes parents ont eu un garçon que maman a perdu pendant la grossesse), j'ai tenu à rajouter mon nom de jeune fille à moi-même et mes enfants afin que le nom de PEREZ ne s'éteigne pas. Je l'ai fait aussi et surtout pour faire plaisir à mon père. Bien que Français, mais ayant une histoire de vie incroyable (ses ancêtres ont fui l'Espagne/Andalousie vers 1896 et sont arrivés en Algérie. Là, ils sont devenus Français. Puis, il y a eu la guerre d'Algérie et mes parents sont partis en Métropole) Je voulais par ce geste, honorer ma famille espagnole et faire en sorte que mes enfants n'oublient pas qu'une partie d'eux est espagnole. Et puis, aussi, parce que pour moi, un enfant a 2 parents et que cela ne me plaisait pas qu'ils ne portent que le nom de leur père.

MARINE GATINEAU DUPRÉ

Pouvez-vous vous présenter ainsi que votre collectif ?

Je suis Marine Gatineau Dupré, et suis à l'initiative de la loi relative au choix du nom issu de la filiation de 2022. J'ai fondé le collectif « Porte Mon Nom » devenu une association depuis le passage de la loi pour en faire le service après-vente. Quand j'ai étudié toutes les lois, j'avais constaté à l'époque qu'il n'y avait aucun suivi des lois en termes d'application. Je m'étais promis que quand la loi passerait, si elle passait, je transformerais le collectif en association pour m'assurer que la loi soit bien appliquée et pour permettre aux gens d'avoir des réponses immédiates. Cela permet un bon suivi, une bonne lancée de la loi et veiller à ce qu'il n'y ait pas d'erreurs dans la confection de la loi.

En quelques mots, pouvez-vous nous expliquer cette réforme des noms de famille de mars 2022 que vous avez défendue ? (« loi relative au choix du nom issu de la filiation »)

Avant, nous ne pouvions pas changer de nom de famille, il fallait un motif légitime. C'était long, c'était compliqué. C'était à la base, datant de Fructidor l'An II, « un nom immuable ». Il était temps de dépoussiérer le Code civil. Il faut savoir aussi que dans toutes les enquêtes que j'ai menées, on remarquait un gros problème d'invisibilisation du nom de la mère en général, que ce soit à la naissance ou après. Ça nous a permis, après un long travail, d'aboutir à cette loi.

Il y a 3 articles principaux.

Le premier est au sujet du nom d'usage. Le parent qui n'a pas transmis son nom à la naissance peut maintenant l'adjoindre en deuxième position sans autorisation de l'autre parent. C'est le « sans autorisation » qui fait nouveauté. Il suffit juste de l'informer en temps utile. Donc c'est une avancée majeure dans le sens où le nom de la mère – car soyons réaliste c'est le nom de la mère qui manque généralement, 9 enfants sur 10 portent le nom du père – peut être rajouté. La mère arrête donc de prouver sa filiation en permanence. Ça enlève une complexité administrative qui posait un gros problème. Le parent qui a l'autorité parentale exclusive peut mettre uniquement son nom en nom d'usage. Ça aussi c'est nouveau. Et quand la mère a l'autorité parentale exclusive, il y a une absence totale du géniteur. Et donc le fait de n'avoir que son nom à elle, ça lui donne une légitimité administrative. Ça n'impacte pas le nom de famille. Avec cet article 1, c'est un gros problème administratif qui est réglé.

L'article 2 est à propos du nom de famille. Chaque majeur peut changer de nom de façon facile à la mairie du domicile ou du lieu de naissance en prenant soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit les deux dans le sens souhaité. Au bout d'un mois, il doit valider la demande, pour s'assurer que ce n'est pas fait sur un coup de tête. Le choix se fait en filiation directe, c'est-à-dire, le nom d'un des deux parents. Les enfants qui ont moins de 13 ans changent automatiquement de nom de famille si le parent change de nom, c'est-à-dire bien souvent le père. S'ils ont plus de 13 ans, on doit demander leur autorisation. C'est également le cas pour l'article 1 au niveau de la demande d'autorisation auprès des

enfants. Donc ça, c'est l'article 2. Les deux articles rencontrent des succès extrêmement importants.

Et le troisième article qui n'est pas des moindres, pour lequel je me suis battue, et je suis contente d'avoir obtenu gain de cause, il concerne très peu de personnes. Mais ces quelques personnes représentent un cas tellement important qu'il fallait travailler dessus. En cas de retrait total de l'autorité parentale, le juge peut, s'il estime que c'est dans l'intérêt de l'enfant, demander à ce que son nom de famille soit changé. Et ça, ça va concerner les cas d'incestes, de maltraitances graves, de féminicides, etc. C'est bien souvent au moment de l'assise, dans des cas très graves, que cela se fait. On avait eu des enfants qui nous avaient contactés à ce sujet là, qui avaient été abusés par leur père, et qui ne voulaient plus porter leur nom. Ou dans des cas de féminicides; un enfant dont le père avait tué la mère et il ne voulait absolument plus porter le nom de l'homme qui avait tué sa mère. Ce n'était pas possible à l'époque. Il faut savoir qu'avant, un inceste, une maltraitance, un abandon, ou un féminicide c'est un motif dit affectif et pas légitime pour changer de nom. Et quand on met le mot affectif sur le cas d'un enfant qui a été violé pendant des années, c'est extrêmement difficile à dire, à expliquer. C'est pour ça que cette loi a permis de soulager énormément de personnes puisqu'il y avait une attente colossale là-dessus. Et on le voit, 70 000 personnes ont changé de nom en 9 mois. Je sais que les chiffres vont exploser, je m'attends à beaucoup plus quand je vois le nombre de retours que j'ai sur ma page, qui est une petite page pourtant. Le sondage IFOP dit que 22 % des Français ont l'intention de changer de nom de famille.

Quelle est la grosse différence entre la loi de 2002 et de 2022 ?

C'est la loi de 2002 qui a fait que j'en suis arrivée à cette loi de 2022. En fait, c'est un combat cette loi. La loi de 2002 a été mise en place sans aucune justification, sans aucun suivi. C'était comme si on donnait des miettes aux mères pour qu'elles puissent mettre leur nom de famille. Comme s'ils disaient « Bon

on vous fait cette loi, soyez contentes, vous pouvez mettre votre nom ». Il faut savoir qu'en pratique c'est toujours le nom du père qui est mis par défaut. On ne demande pas l'avis de la mère à la naissance. Selon l'enquête que j'ai menée auprès de 2000 personnes, on découvre qu'une mère sur 10 n'a pas eu le choix du nom de famille. J'en fais partie. Je n'ai pas eu le choix, je voulais le double nom. Le père n'a mis que son nom. Quand j'ai voulu y retourner, on m'a dit que c'était trop tard, que c'était immuable. Pour moi, cette loi, c'était juste une manière de faire semblant d'accorder un droit supplémentaire aux mères, mais on n'y était pas. Il faut savoir aussi qu'en 2013, Madame Taubira a essayé de demander l'automatisme, puisqu'elle a bien vu que ça ne marchait pas, que quand les mères demandaient aux pères, les pères n'effectuaient pas leur demande. Du coup, elle a demandé à mettre en place un document de désaccord. Sauf que c'est quelque chose qui m'a rendue folle on va dire, puisqu'en fait ce document de désaccord, la mère doit le remplir, doit le donner au père et le père doit le donner au moment de la déclaration de naissance. Mais comme c'est le nom du père qui est mis par défaut, pourquoi est-ce qu'il donnerait ce document ? Donc il ne le donne pas. Ce document n'est en réalité jamais donné. Et pire, les femmes qui ont osé remplir ce document ont pu être frappées par leur conjoint. C'est un document qui met la vie des femmes en danger, des mères en danger. On ne demande toujours pas l'avis des mères à la naissance. Quand j'ai fait passer la loi, j'ai demandé de rajouter un amendement pour que les mères signent au moins la déclaration de naissance et cela a été refusé. C'est-à-dire qu'en 2023, on a une belle loi, mais derrière il y a toujours un combat à mener sur l'oubli de la mère dès la naissance. Je travaille avec une sénatrice là-dessus. J'ai réalisé un spot de sensibilisation au double nom à la naissance qui a été diffusé et qui part dans des festivals. Pour moi il y a deux parents, il y a deux noms. Même si le double nom est trop long à la naissance, rien n'empêche les parents d'utiliser un seul des noms en nom d'usage justement grâce à la loi de

2022. C'est ce que nous avons mis en avant. C'est trop long, ça peut dissuader, du coup on peut mettre les deux noms en nom de famille et un seul nom en nom d'usage. Et l'enfant à 18 ans choisira. S'il ne veut porter qu'un seul nom, il peut changer. Donc, pour moi, tout y est, il ne manque que l'accord de la mère, cette visibilité de la mère à la naissance. On marche sur la tête. Il faut quand même savoir qu'il fallait auparavant une autorisation pour ajouter le nom de la mère en nom d'usage. C'est-à-dire qu'on doit demander une autorisation pour un pauvre nom d'usage alors qu'à la naissance c'est le père qui devrait demander l'autorisation à la mère pour inscrire le nom de famille en fait. En 2023, on a encore un gros problème selon moi. Je suis contre le double nom automatique parce que je suis pour une liberté des parents. S'ils se marient et qu'ils ne veulent mettre qu'un seul nom, qu'ils le puissent. Mais je veux qu'à la naissance, la mère soit consciente qu'elle fait une erreur, qu'elle s'invisibilise, qu'elle va avoir du mal toute sa vie à prouver sa filiation. C'est important que l'enfant ait le choix du nom, qu'il soit baigné dans les deux cultures, les deux origines, les deux traditions, les deux familles, et que plus tard il fasse le choix du nom qu'il souhaite transmettre. Parce que oui, il n'y a qu'un seul des deux noms qui est transmissible.

Pourquoi êtes-vous contre l'automatisation du double nom ?

La première raison c'est que la France n'est pas prête du tout. Quand on voit qu'on refuse juste que la mère signe à la naissance, comment imaginer qu'on arrive à obtenir le double nom automatique ? Je suis contre, car j'ai peur de réveiller de vieux démons. J'ai peur qu'en mettant cette proposition sur la table, qu'ils en profitent pour enlever ce qu'on vient de gagner. Je trouve qu'il y a un système qui est plus intelligent que tout de suite obliger à porter le double nom c'est mettre le double nom par défaut. C'est ce pour quoi je me bats depuis le début. Pour moi, je veux qu'on mette les deux

noms par défaut à la naissance et si les parents ne veulent en mettre qu'un, ils signent un document pour n'en mettre qu'un. Là actuellement c'est le nom du père par défaut et si le couple veut mettre deux noms il doit signer un document commun. C'est écrit dans la loi et c'est très clair. Je ne veux donc pas le double nom automatique, mais par défaut. Ça laisse une liberté. Une liberté qui permet de s'adapter à différents cas. Par exemple pour le cas d'une mère célibataire, quel nom met-elle ? Je ne suis pas pour le double nom automatique dans ce cas. Mais si on ajoute quelque chose de plus subtil, en mettant les deux par défaut, là les deux parents se concertent, se disent « oui on met les deux noms », et s'ils ne sont pas d'accord sur l'ordre c'est par ordre alphabétique depuis la loi de 2002. Je continue de me battre pour cela. Je sensibilise beaucoup, je cherche à faire du bruit sur les réseaux sociaux, je suis en lien en permanence avec le ministère de la Justice. Je demande toujours ce décret sur le double nom par défaut aux deux signatures et on attend un projet de loi sur les violences faites aux femmes pour demander qu'il y ait les femmes qui signent à la naissance. Ça nous permet de ne pas revoir la loi, mais de rajouter un amendement d'une loi sur les violences faites aux femmes. J'ai peur qu'on perde tout s'il y a une rediscussion sur les noms de famille. On a obtenu une loi magnifique de liberté, il manque juste cet accord de la mère à la naissance qui me paraît être du bon sens. Les mentalités ne sont vraiment pas évoluées et l'automatisation du double nom pourrait faire trop peur à tout le monde.

Quels pays d'Europe ou du monde vous ont le plus inspiré pour rédiger cette loi ?

Je pourrais dire l'Espagne. Mais en fait non, les Espagnols aussi regardent ce qu'on est train de faire. Eux ont le double nom. Les mères transmettent leur nom, les pères aussi. Depuis 4 ans, ils peuvent mettre le nom de la mère en premier, le nom du père en deuxième. Le modèle hispanique

est un modèle d'égalité. On pourrait dire qu'on s'en inspire sauf pour un point. Nous sommes contactés en permanence par des gens victimes d'incestes, ce qui représente 1 enfant sur 10. Sans parler de maltraitance et d'abandon. On parle de millions de français. Et ces personnes-là en Espagne ne peuvent pas changer de nom de famille. Pour moi, ce n'est donc pas un modèle.

Le modèle que j'aime le plus finalement, celui qui m'amuse, que je trouve le plus intéressant, c'est le modèle suédois. Avant c'était la mère qui transmettait son nom et c'était un combat des pères que de rajouter leur nom en deuxième position. Il y avait le double nom là-bas. C'était assez marrant parce que c'est un combat inverse qu'ils ont mené. Et là actuellement ils partent sur un nom fusionné. Et j'aime bien cette idée. Par exemple, vous vous appelez Gatineau et votre mari s'appelle Dupré, vous avez un enfant et vous pouvez choisir de l'appeler soit Gatineau-Dupré soit Dupré-Gatineau soit Gadu soit Duga. Ce que j'aime bien, c'est qu'il n'y a plus de question de qui transmet quoi. C'est la fusion de deux personnes. Je trouve ça magique de créer le nom de famille pour l'enfant qui a été créé. Je trouve ça très beau. Et il n'y a pas d'histoire d'incestes, de maltraitances, d'abandons. Le nom qui est créé contient les deux particules du nom des parents. En écrivant ce nom fusionné, l'enfant ne va pas penser aux maltraitances qu'il a pu subir, que son père n'était pas présent. C'est juste une création pure de A à Z. C'est parfait. C'est la solution idéale que j'aimerais faire passer un jour. Il y a de plus en plus de pays qui se penchent dessus, mais pour l'instant eux sont les seuls à le faire. Ainsi, c'est plus le modèle nordique qui m'inspire, que je trouve en avance sur la France. La France n'est pas prête pour ça. C'est pourtant du bon sens. Ils pensent à l'équilibre de l'enfant, ils pensent à l'équilibre du couple. Il n'y a pas un plus que l'autre. Voilà mon modèle idéal.

Et en dehors de l'Europe, y a-t-il des modèles qui vous ont inspiré ?

J'ai regardé ce qui se faisait dans tous les pays pendant des mois. Mais dans la plupart des pays, c'est un

système patriarcal. C'est toujours la transmission du nom du père et c'est le fils qui le transmet. Il y a des particules qui sont rajoutées dans certains pays, là ça devient trop complexe pour moi. Ça ne m'intéressait pas du tout parce qu'ils font une différence entre filles et garçons. Mais ça ne me plait pas, je n'ai pas du tout envie de séparer les deux sexes, de venir sexuer le nom de famille, je trouve ça un peu compliqué. Au Japon, les enfants portent le nom du père. Les femmes se marient, elles ont le nom du mari et donc si elles divorcent, elles doivent récupérer leur nom de naissance et si elles se remarient, elles doivent prendre obligatoirement le nom de leur nouveau mari. Et si elles ont un enfant, l'enfant prend le nom du nouveau mari. Il n'y a absolument aucun choix au niveau du nom. L'enfant appartient directement au père. Elles se battent pour ça. Je travaille avec les militantes féministes là-bas sur le sujet. Donc on va voir, ça va évoluer, mais pour le moment c'est les noms des hommes qui sont transmis.

Le modèle des États-Unis est assez intéressant. C'est le nom du père et le nom de la mère en prénom. Par exemple, John Fitzgerald Kennedy. Son père c'est Joseph Patrick Kennedy, sa mère Rose Fitzgerald Kennedy. Donc pour JFK, son nom est Kennedy et son deuxième prénom est Fitzgerald. Le nom de la mère n'est pas son nom de famille, mais son deuxième prénom souvent indiqué par l'initiale. John F. Kennedy. C'est un autre modèle encore. Ça reste patriarcal. Ils prennent toujours le nom du père, mais ils ont un autre modèle où le nom de la mère apparaît. C'est une idée. Nous pourrions nous aussi mettre le nom de la mère en deuxième prénom des enfants, ça ne semblerait pas du tout dérangeant. C'est plus symbolique, de cette façon on dit qu'elle existe et on vient représenter la mère et la famille maternelle dans son ensemble.

La nouvelle loi propose donc de porter le double nom, mais avec un espace entre les deux, plus de double tiret, tiret ou autre signe particulier ? Que pensez-vous de cette absence de lien entre les deux noms ? Il faut savoir que le fait qu'il y ait un tiret rend le nom entier. C'est-à-dire qu'on

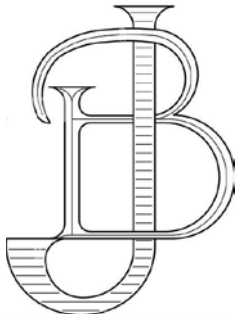
parle de nom de famille. C'était très important d'enlever le tiret dans la loi pour dire qu'un seul des deux noms est transmissible. Et le fait qu'il y ait un tiret lui donne un statut de nom complet. Cela veut dire que l'enfant aurait eu des noms à rallonge. Si on prend Gatineau Dupré, je peux transmettre Dupré ou Gatineau, mais si j'avais eu des tirets, ça aurait été obligatoire que le nom complet soit transmis. Donc en fait, ils ont enlevé le tiret tout simplement pour permettre à l'enfant de transmettre un seul nom de famille plus tard. Le tiret n'existe plus, mais il existe dans les cas d'adoption. Les gens qui ont des tirets se retrouvent à devoir transmettre les deux noms obligatoirement, ce qui pose soucis. Adoption dans le cas de couples homosexuels par exemple, ou lorsque c'est une adoption plus tardive, par exemple la mère qui a un enfant et le beau-père qui vient adopter l'enfant a posteriori. Dans ces cas-là, il y aura un tiret qui vient lier les deux noms. Donc en fait quelque part le tiret a changé de valeur. Ce n'est plus comme un lien, mais plutôt comme un lien qui se rajoute et qui amène une source de problème dans la transmission. Donc il ne vaut mieux pas avoir de tiret, de porter les deux noms et de n'en transmettre un seul. Ce qui est difficile maintenant, c'est quel nom va-t-on transmettre ? À qui est-ce qu'on fait plaisir ? C'est ça qui est assez compliqué, mais c'est l'idée de rendre le nom de famille individuel et que chacun a une approche particulière du côté de la famille qu'il préfère, de l'histoire qu'il a envie de transmettre. Et c'est comme ça, ce sont des compromis, mais quid du nom du père qui a été transmis depuis toujours et le nom de la mère qui a été abandonné depuis toujours. Là maintenant la question se pose : « Est-ce qu'on remet le nom de la mère dans la société ? » Et c'est ce qui se passe. C'est une discussion à avoir en amont et expliquer son choix. J'espère vraiment que mes enfants à 18 ans vont rajouter mon nom de famille. Et quand ils auront des enfants, ils feront bien le choix qu'ils veulent, ça

n'a aucune importance pour moi. Il faut qu'ils transmettent le nom qu'ils aiment le plus, qui a le plus de symbole pour eux. Mais ce que je veux, c'est que mes propres enfants portent mon nom à moi. C'est important pour moi. Malheureusement, je pense que les mères continueront de se sacrifier pour l'instant et que les enfants continueront à porter le nom du père. On nous a appris à toujours nous effacer, à prendre le nom de notre mari, à transmettre le nom de notre mari. Nous avons encore cette mémoire là. Mais nous verrons comment cela évolue avec les prochaines générations. Beaucoup d'hommes de toutes catégories sociales souhaitent changer de nom pour prendre celui de leur mère ou l'adjoindre afin de le transmettre à leurs enfants.

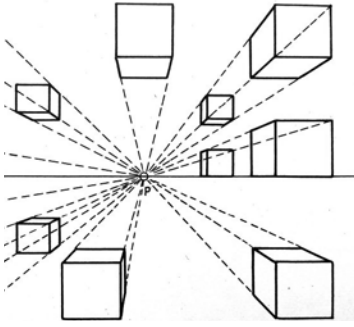
Pensez-vous que le sujet de la transmission du nom souvent amenée comme trop compliqué a été décomplexifié, démystifié ?

Et bien pas encore. Ça commence. Il y a beaucoup de gens qui témoignent et nous les diffusons. À chaque fois qu'il y a des témoignages qui sortent, les gens se sentent touchés, ils commencent à comprendre que, oui, en fait on peut en parler, c'est un sujet qui appartient finalement à chaque personne. Chacun a son histoire. On peut mettre maintenant plutôt que de la tradition là-dedans, on peut mettre de l'amour. Et ça, c'est nouveau. Je me dis que c'est avec des témoignages, des livres comme celui que je suis en train d'écrire, des mémoires comme le vôtre, que les gens commenceront à se libérer du poids des traditions. Ça fait pourtant 20 ans que c'est possible. En mairie et administrations, beaucoup sont ignorants de la loi, confondent encore nom d'usage et nom de famille, demandent toujours l'autorisation des pères. Ils ne sont pas à jour au niveau de la loi. Pour mettre les deux noms à la naissance, il faut se battre. C'est très compliqué. Le ministre a envoyé deux circulaires, c'est à croire qu'elles ne sont pas lues. Je suis assez en colère contre l'administration. J'ai

demandé à ce qu'une note soit faite pour rappeler la loi. Je souhaiterais aussi que mon spot de sensibilisation soit diffusé dans les mairies. Ce qui fait le plus peur dans la loi de 2022 aux politiques, ce n'est pas l'article 2 sur le changement de nom de famille. Ce qui leur fait peur c'est l'article 1, parce que ça permet aux mères de rajouter leur nom en nom d'usage. Et ils ont peur de ça, car comme ils l'ont dit très clairement « On a peur que les enfants prennent l'habitude ». Ils ont peur que prendre le nom de la mère devienne une habitude. Ils ne veulent pas en parler, ils ne veulent pas faire de spots de sensibilisation. Ils ne veulent pas que le nom de la mère prenne autant de place que le nom du père sinon cela ferait depuis très longtemps qu'il y aurait le double nom. La réalité, c'est que c'est une majorité d'hommes en politique qui tiennent à la tradition. Et ils partent du principe qu'avec la loi de 2002 c'est possible. Donc puisque c'est possible, il n'y a pas de problème. Comme c'est les femmes qui mettent au monde l'enfant, ils estiment que c'est au père de transmettre son nom, telle une compensation affective. C'est un poids de culpabilité dans la société qui existe. Il y a la peur qu'à partir du moment où il y a le double nom qui existe, ce soit majoritairement le nom de la mère qui soit transmis.



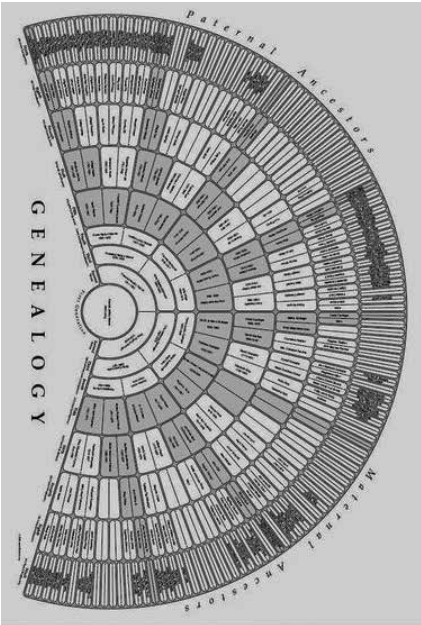
M



P



P



A

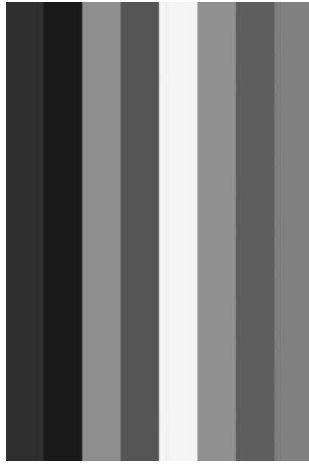
prend le nom de FASQUEL--CHABERT suivant
déclaration conjointe d'adjonction de non
en date du 12 Janvier 2005 à Paris, et
9 Janvier 2005. / Le fonctionnaire municipal
délégué par le Maire,

Nom: _____
Prénom: _____
Date: _____

C

syne

E



D



P

Font Family

F



BALDINOTTI



B

ANTONELLI

Hi

L

G

5. MARS 1999
Le fonctionnaire municipal
délégué par le Maire,



V

o
E=O

h
E=A

ys
YS

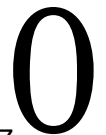


U

ee
I EE

h
H=K

le
LE=K



Z



S

A

ARBRE GÉNÉALOGIQUE

L'arbre généalogique est la représentation visuelle de tous nos ancêtres concentrée dans le même espace visuel. Un arbre généalogique est une représentation graphique de la généalogie ascendante ou descendante d'un individu¹.

Du moins, c'est ce qu'il tend à être. Selon le type de représentation et les choix faits, les femmes, mères, ou épouses peuvent être exclues de l'arbre généalogique. Un des plus grands et vieux arbres généalogiques est celui de la descendance de Confucius ayant vécu en 551 av. J.-C. (cet arbre s'étend sur plus de 80 générations et compte plus de deux millions de descendants). En 2006, les femmes sont introduites dans cet arbre généalogique : « Kong Dehong, responsable du bureau de rédaction de la généalogie de Confucius, souligne que les descendantes ont par le passé toujours été exclues de la généalogie de Confucius. Les noms des épouses des descendants masculins, écrits en petits caractères sous ceux de leurs époux, étaient presque cachés. Selon des statistiques, les descendantes représentent 20 % des membres de la famille de Confucius. Ce chiffre pourrait augmenter à mesure que l'arbre est actualisé »². Comme pour le nom, il a paru plus pratique que seule la transmission généalogique masculine apparaisse dans ce cas-là.

Mais dans le principe, l'arbre généalogique est un outil graphique idéal permettant d'exposer une généalogie représentative d'un individu. Représentative, au sens où toute la généalogie est inscrite indépendamment du genre des individus indexés à celui-là.

L'arbre généalogique est généralement individuel. On part de l'individu ou on arrive à l'individu. Si ascendant, l'individu dont on fait l'arbre généalogique représente la racine à l'origine des branches. L'individu est la « racine » presque de façon illogique puisqu'il est plutôt la dernière feuille récemment poussée en haut de l'arbre plutôt qu'une racine vieille de centaines d'années. Selon son emplacement, l'individu n'a pas le même rapport à l'ancêtre. C'est un rapport ascendant ou descendant.

L'idée est que tout individu est lié à l'autre dans la généalogie par un principe de subdivision tel un arbre de probabilité mathématique. Le symbole de l'arbre s'incarne dans l'idée qu'un individu se subdivise, qu'il y a des embranchements. Ainsi, un arbre généalogique permet une représentation de la filiation, une transmission subjective. On peut décider d'inclure ou non un ancêtre à notre généalogie en l'inscrivant plus ou

moins gros, plus ou moins près.
L'arbre « ascendant/descendant » peut être assez restrictif dans le nombre de personnes représentées. Représenter la généalogie est une science complexe de représentation. Le but de l'arbre généalogique est de faire rentrer le plus possible d'êtres humains dans le même espace visuel afin de remonter la généalogie. Plus l'arbre est fourni, plus il nécessite un grand format dans sa représentation. Si de nombreuses tentatives graphiques de représentations ont été explorées, il semble que l'arbre généalogique classique se heurte à des limites de format de page, de lisibilité.

L'arbre généalogique circulaire ou semi-circulaire avec l'individu placé au centre permet de faire rentrer plus de générations, qu'avec l'arbre généalogique classique qui vient s'étoffer dans les branches et feuilles plus on remonte dans la généalogie.

L'arbre circulaire me semble être une application intéressante dans la graphie du nom de famille. Le découpage en cercle permet de représenter les généalogies des différents parents de façon équitable visuellement, puisqu'à chaque niveau le cercle se subdivise de nouveau. On peut également à chaque nouveau cercle rajouter une strate de généalogie. La taille de corps diminuera donc à chaque nouvelle généalogie, ce qui me paraît cohérent puisque le niveau généalogique se situe de plus en plus loin de la génération de l'individu.

1

« Arbre généalogique. »,
Wikipédia, consulté le 15 octobre 2023,
http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Arbre_g%C3%A9n%C3%A9alogique&oldid=205600887,

2

« Les femmes réintroduites dans l'arbre généalogique de Confucius » *Centre d'informations Internet de Chine*,
publié le 1er août 2006, consulté le 13 octobre 2023
<http://french.china.org.cn/french/250945.htm>

FASQUEL FLOART CHABERT ALCACER
 FASQUEL CHABERT
 CAPUCINE

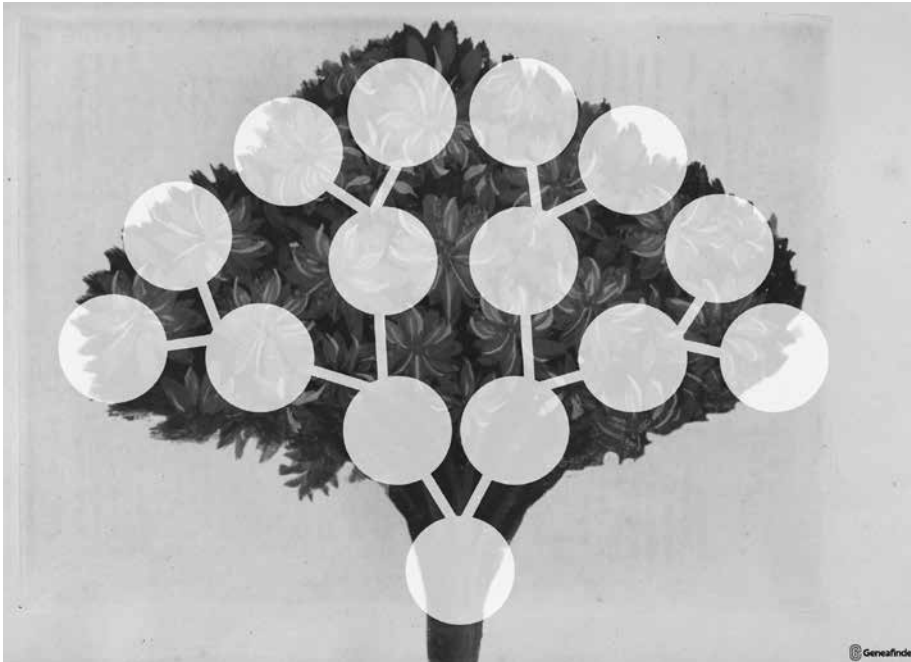


Fig. 1

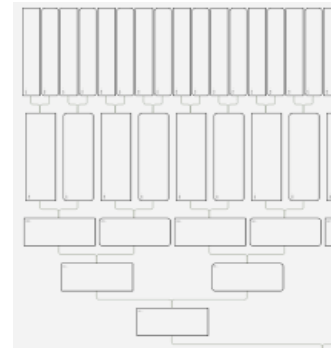


Fig. 2

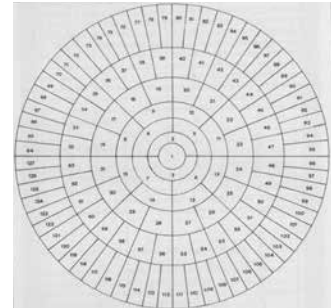


Fig. 3

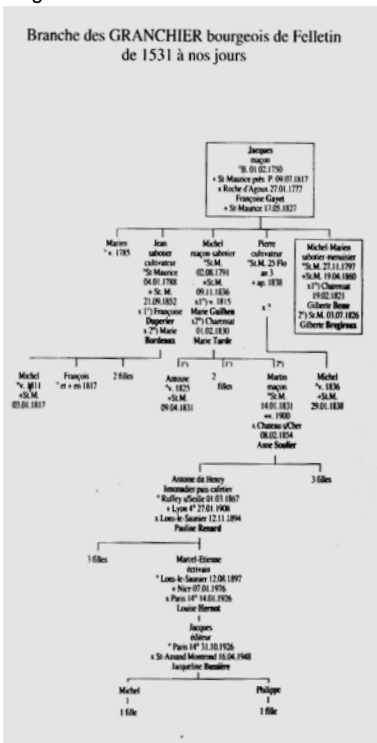


Fig. 4

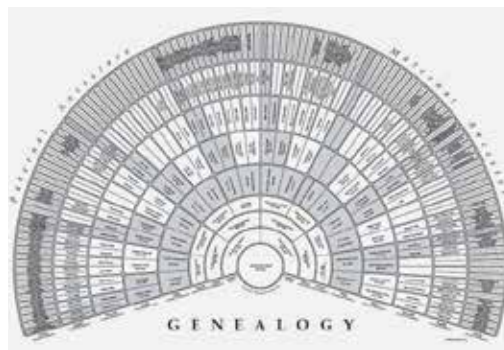


Fig. 5

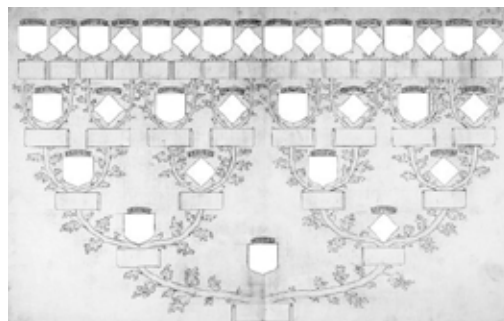


Fig. 6

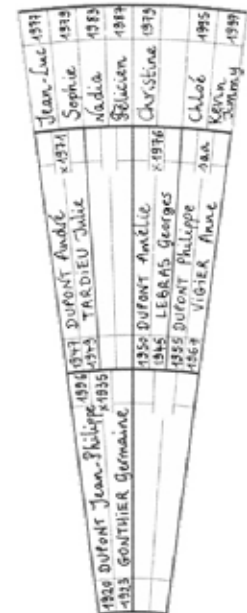


Fig. 7

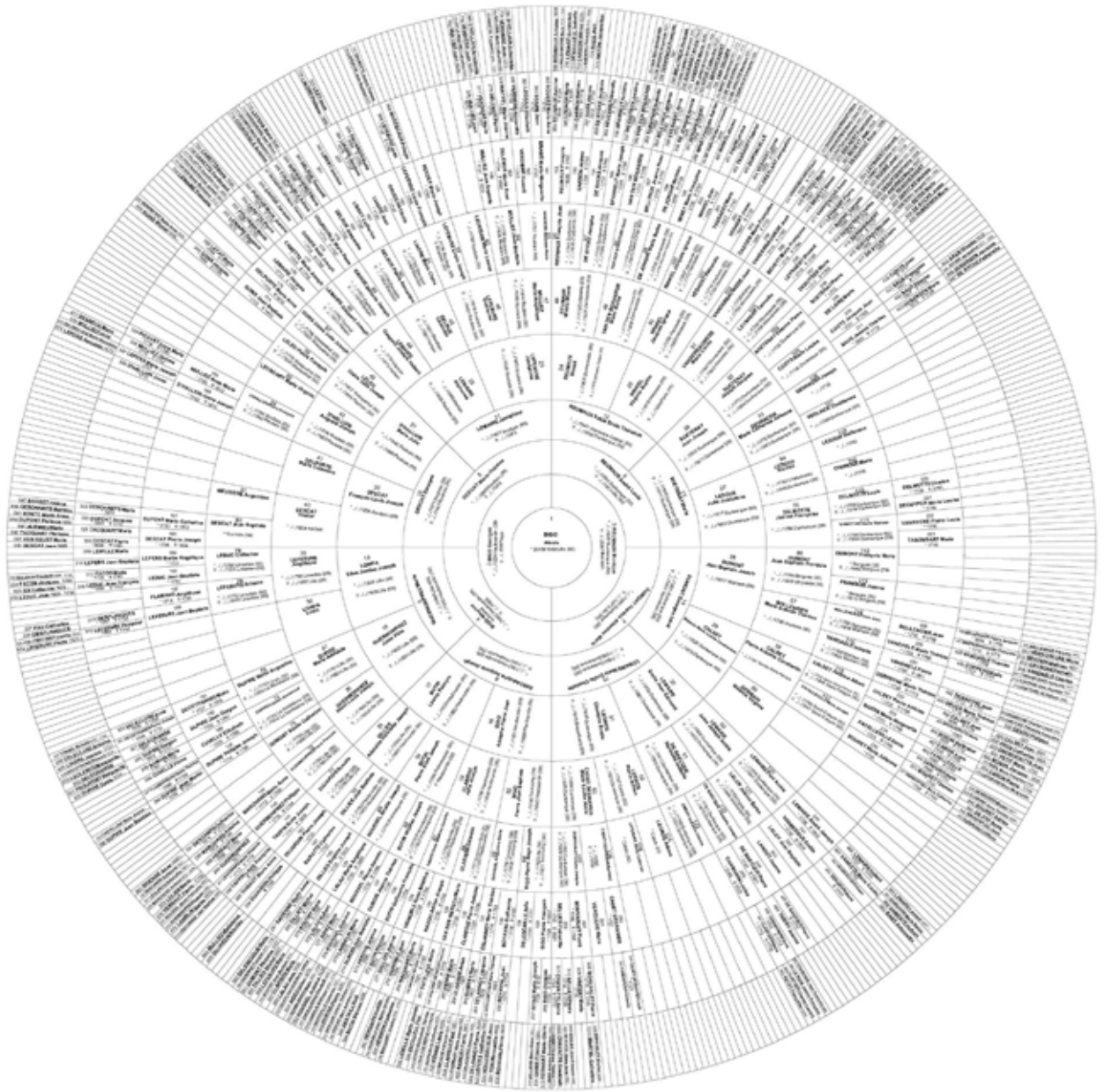


Fig. 8

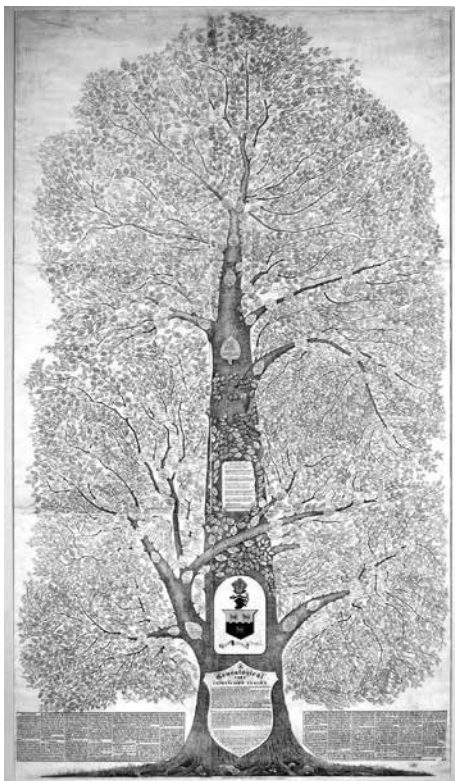


Fig. 9

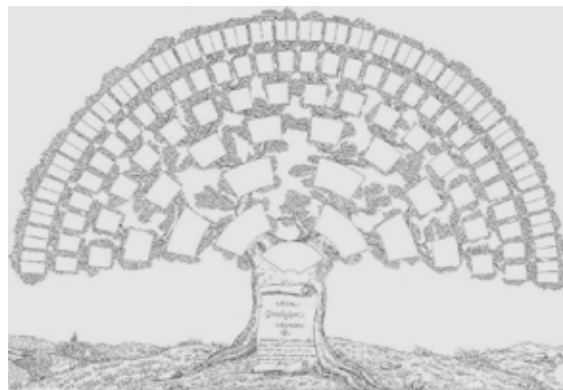


Fig. 10

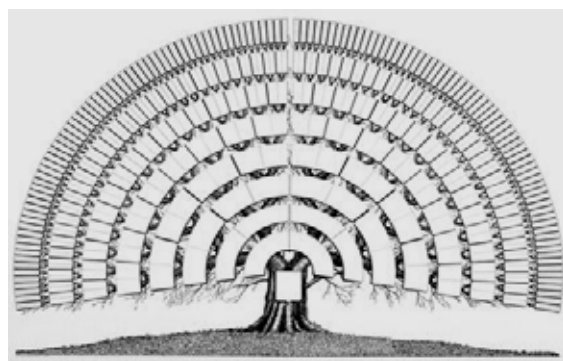


Fig. 11

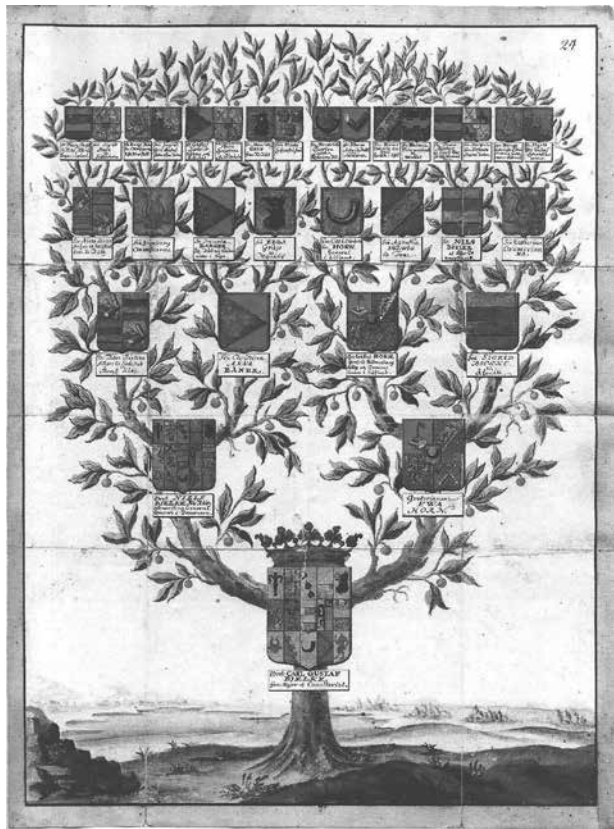


Fig. 12

32	16	8	4	2	1
31	17	9	5	3	
30	18	10	6		
29	19	11	7		
28	20	12			
27	21	13			
26	22	14			
25	23	15			
24	24	16			
23	25	17			
22	26	18			
21	27	19			
20	28	20			
19	29	21			
18	30	22			
17	31	23			
16		24			
15		25			
14		26			
13		27			
12		28			
11		29			
10		30			
9		31			
8					
7					
6					
5					
4					
3					
2					
1					
ANNÉE					

Fig. 13

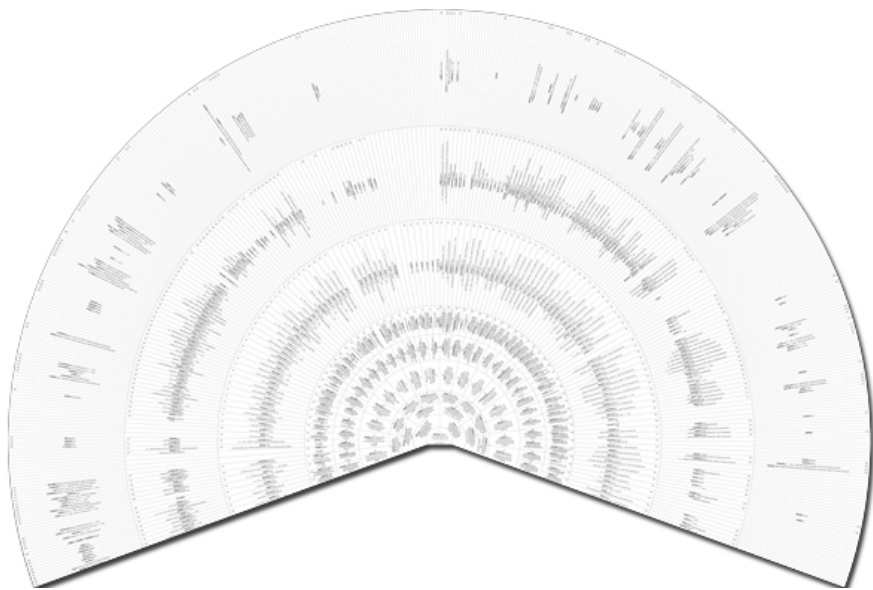


Fig. 14

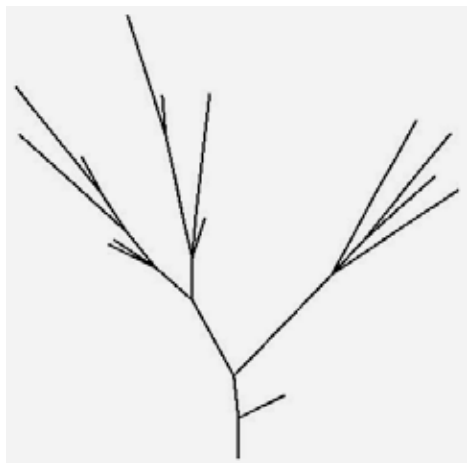


Fig. 15

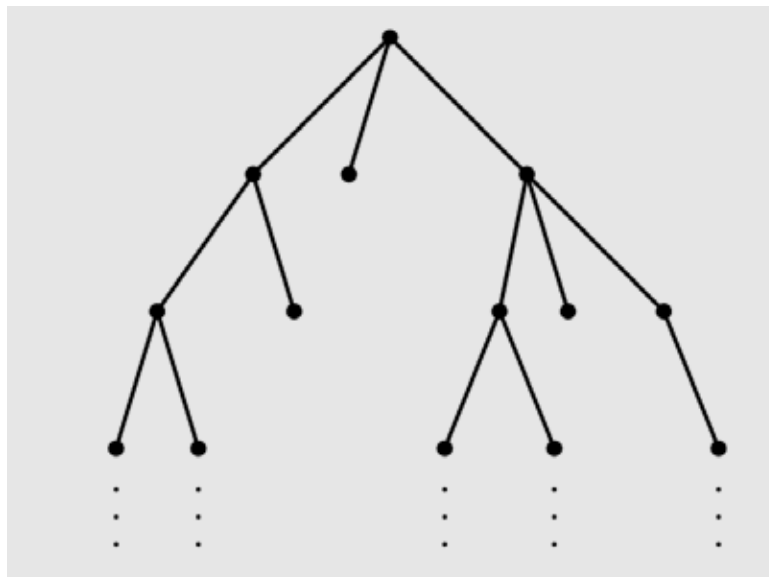


Fig. 16



B

BLASON

Les blasons naissent au XII^e siècle sur les champs de bataille avec comme but d'identifier les chevaliers. Au nom du « droit héraldique », tout le monde peut, dès le XIII^e siècle, porter des armoiries. Ainsi les blasons s'étendent à toute la société : les clercs, la noblesse, la bourgeoisie, les paysans, les femmes ou encore les différentes communautés portent des armoiries. Le mot blason est un abus de langage que nous utilisons à tort et à travers, nous parlons en réalité d'armes lorsque nous utilisons le mot blason. Ces armoiries ont un rôle d'identification tels une marque, un logo ou un nom propre. L'héraldique est un système qui permettait d'identifier quelqu'un individuellement ou comme membre d'une famille. À une époque où la reconnaissance et l'identification étaient rarement basées sur l'écrit. C'est à la même époque que le système des noms patronymiques apparaît. « L'armoirie, est un équivalent du nom, et il existe un parallélisme rigoureux entre le droit aux armes et le droit au nom »¹. L'individu pourra faire figurer dans son blason des traits caractéristiques de sa personnalité, de son statut social, ou encore faire transparaître son nom patronymique par le jeu de mots. Il peut par l'utilisation du rébus faire lire son nom par exemple. Ce qui m'intéresse par rapport à la problématique de la transmission du nom de famille est la façon dont s'opère une union en héraldique. Comment 2 blasons deviennent 1 ? Comment peuvent se fusionner deux blasons issus de deux familles différentes ?

L'héraldique en devenant un système d'identification des individus dans un groupe finira par se transmettre de génération en génération. « Ce faisant, les armoiries, qui à l'origine étaient des emblèmes surtout individuels, opèrent une greffe rapide sur la parenté : à partir de la fin de XII^e siècle ou du tout début du XIII^e, leur usage tend à devenir héréditaire au sein d'une même famille, et c'est ce caractère familial et héréditaire qui leur donne leur essence définitive »². Les armoiries deviennent donc peu à peu héréditaires. L'héraldique est donc un très bon outil en généalogie afin de reconstituer les lignées. On peut lire dans les armoiries les alliances et mariages passés, les titres et fonctions des porteurs d'armes et venir ainsi remonter dans le passé.

Les blasons sont bien sûr également transmis de façon patrilinéaire. Cependant, il existera des raisons de modifier le blason et de venir le faire fusionner ou seulement évoluer. On entendra beaucoup de termes différents pour parler de ces fusions de blasons : armes combinées et écartelées, fusionnées, compartimentées, multiplication des partitions, brisures et augmentations.

Ainsi, on voit que le blason peut être modifié. Il est intéressant comme pour le nom de famille de s'intéresser au cas des femmes qui ne sont pas traitées de la même façon. Les filles non mariées portent les mêmes armoiries que leur

père tel le système patronymique traditionnel français. Les femmes mariées portent généralement des armoiries associant à l'intérieur du même écu, les armes du mari et celles du père. Leur identité de jeune fille ne disparaît pas pour celle du mari, mais vient se combiner. Il sera même possible pour les veuves de combiner 3 pans de leur identité en 1. Les armoiries du père, du premier mari décédé et du second mari cohabitent au sein du même écu.

L'association de blason se met petit à petit en place pour devenir de plus en plus complexe: « Cette association se fait d'abord par la simple juxtaposition des deux écus, mais rapidement, à partir des années 1300, elle s'exprime à l'intérieur d'un seul et même écu parti, c'est-à-dire divisé verticalement: à dextre (à gauche pour le spectateur), c'est-à-dire la place d'honneur, les armes du mari; à senestre, celles du père. Plus tard, l'écu écartelé (divisé en quatre quartiers) et d'autres formules pourront remplacer l'écu parti, mais le principe restera le même »³.

Il existe d'autres cas où les armoiries du blason peuvent être combinées. En cas d'alliance, les blasons des alliés se réunissent pour n'en former qu'un. L'écu se subdivise en un nombre de plus en plus grand de compartiments appelés quartiers pour associer à l'intérieur d'un même périmètre plusieurs armoiries différentes. Cette réunion codifiée par des règles traduit le type d'union en « partition ». Il est également possible qu'une personne qui sera gratifiée d'une distinction honorifique vienne profiter d'une « augmentation », c'est-à-dire le droit d'ajouter à son blason un élément distinctif.

Ainsi, nous pourrions venir imaginer un écu écartelé faisant office d'élément d'identification visuelle à la place du nom de famille. À chaque nouvelle génération, l'écu s'associe à une nouvelle famille et se subdivise. Ainsi les armoiries de la famille Fasquel et Chabert viennent se combiner par union et produisent un nouvel écu.

Cependant, à force d'être découpé et redécoupé, le blason perd de son caractère originellement efficace pour sa lisibilité et son utilité d'identification. On pourra voir des cas extrêmes de compartimentage et de combinaison d'armoiries jusqu'à finir pour certains écus divisés en 323 quartiers comme les grandes armes de la famille galloise des Lloyds of Stockton. Comme la possibilité de venir allonger un nom de famille selon les niveaux de généalogies, les blasons rencontrent des limites de lisibilité et d'espace.

1

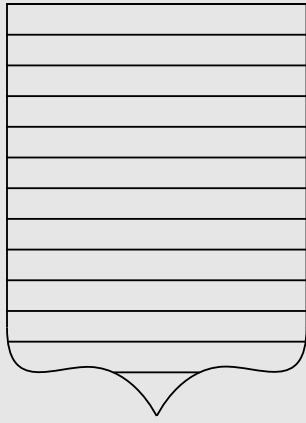
Michel Pastoureau,
L'art de l'héraldique au Moyen-Âge, Paris, Seuil,
2009 p. 49

2

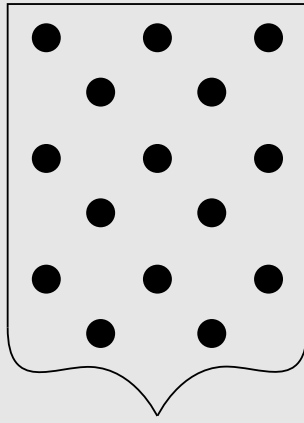
ibid. p. 41

3

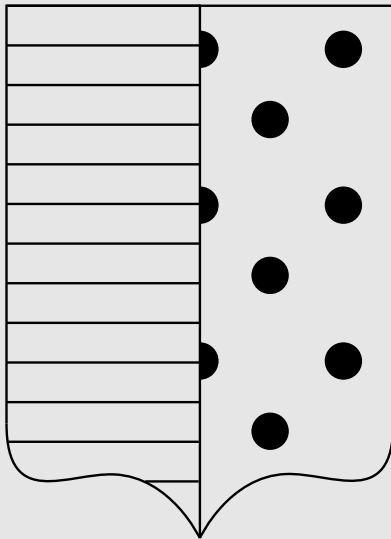
ibid. p. 44



FASQUEL



CHABERT



FASQUEL--CHABERT



Fig. 1



Charles pce de Salerne av. 1285	Philippe emp. de Romanie 1313	Robert duc de Calabre † 1343	Louis roi de Sicile † 1362
Philippe pce de Tarente av. 1313	Robert idem 1346	Charles † 1328	Charles (III) av. 1385
Louis roi de Sicile av. 1346			

Fig. 2



ADAMO



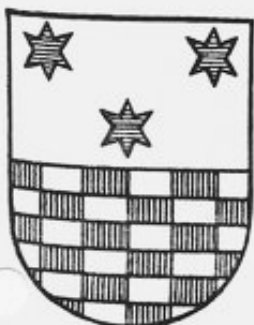
ACERBO



BAIARDI



BAGATTI-VALSECCHI



ABBATE



ANTONELLI



ADDA e SALVATERRA



BAROFFIO DALL'AGLIO

Fig. 3

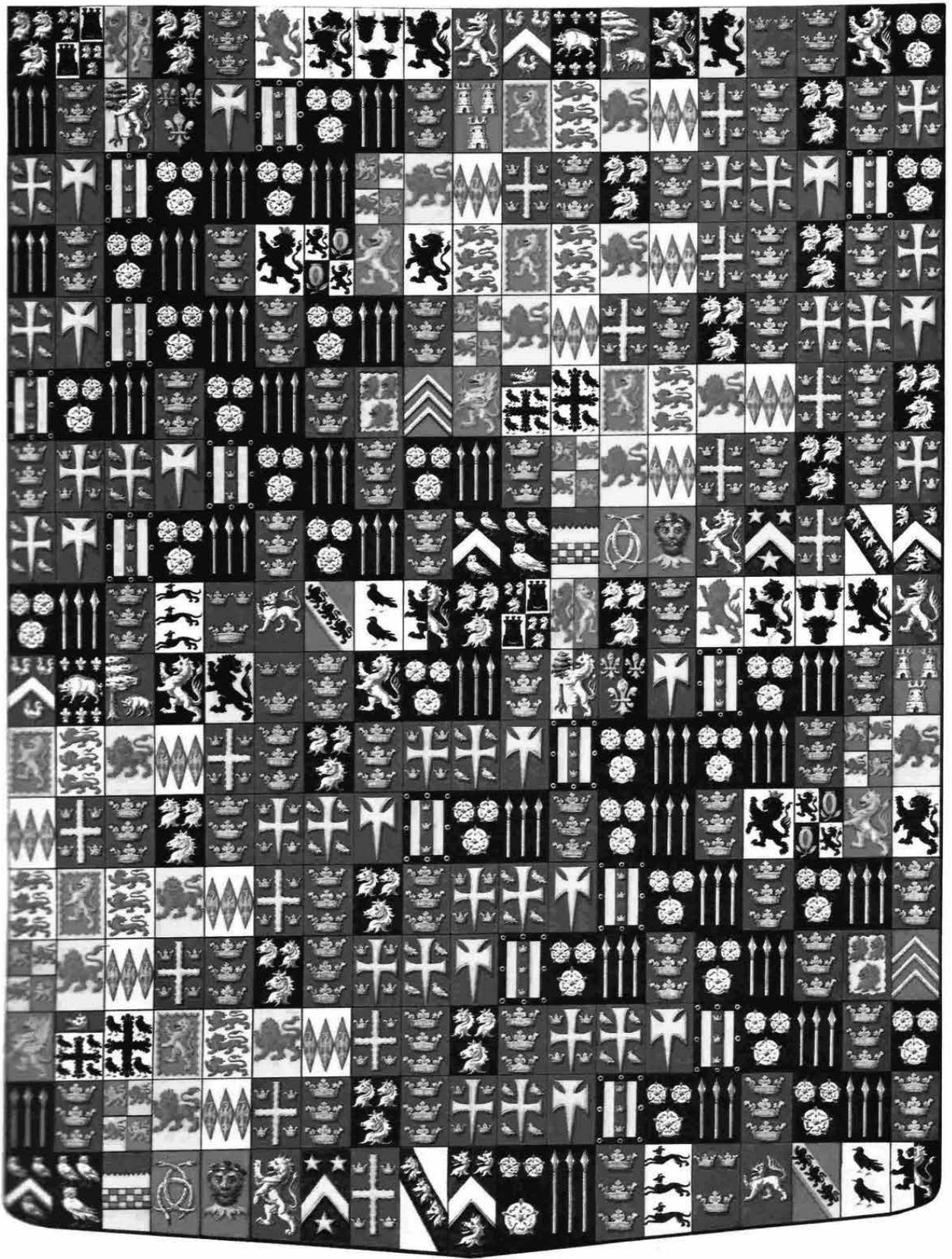


Fig. 4

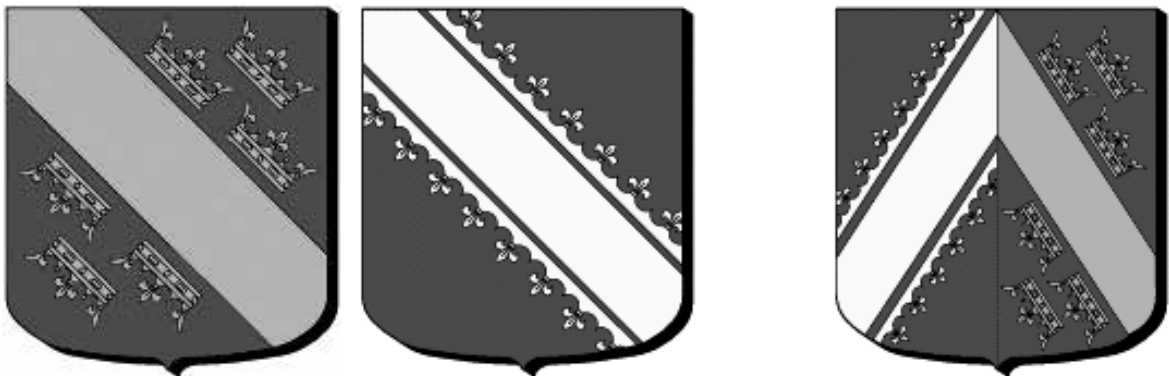


Fig. 5



Fig. 6



Fig. 7

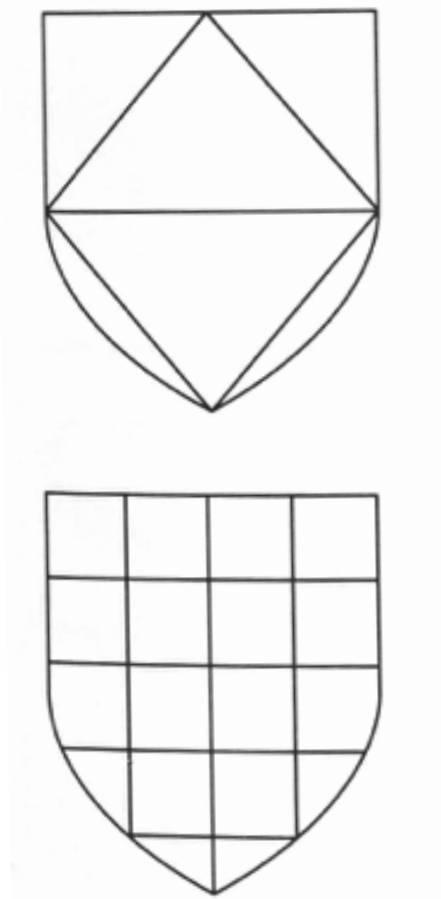


Fig. 8

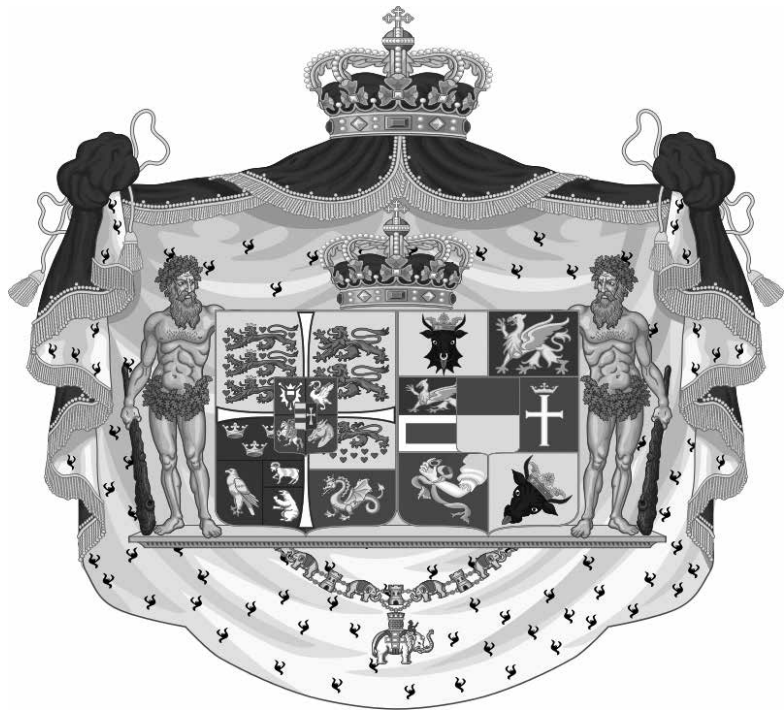


Fig. 9



Fig. 10

C

CASES

Le système français est connu pour sa complexité administrative. Lorsque nous remplissons le formulaire d'inscription à l'état civil à la naissance, nous nous devons d'écrire ce nom à partir des caractères acceptés par le système administratif français. On aura donc compris que le double tiret est par exemple un signe typographique interdit, illégal, et désormais non accepté par l'état civil. Le nombre de caractères typographiques acceptés est limité. La case administrative et numérique ne s'agrandit pas, ne s'adapte pas aux signes. Elle restreint typographiquement.

Notre identité nominale représente également notre identité numérique. Si les caractères composant notre nom ou prénom ne sont pas acceptés par les systèmes numériques, nous sommes privés d'un accès à tout type de services dont beaucoup sont passés à des systèmes exclusivement numériques. J'ai pu personnellement expérimenter les limites des plateformes numériques qui refusaient mon double tiret lors de l'inscription de mon nom pour des actions très simples comme prendre un billet de train ou s'inscrire sur un réseau social. L'utilisation des nouvelles technologies a par exemple eu pour conséquence une disparition grandissante des patronymes en Chine : « La vie quotidienne des Chinois·es repose sur des systèmes informatiques qui fonctionnent avec un nombre limité de caractères. (...) De nombreuses

personnes dont les noms de famille contenaient des caractères inconnus des systèmes informatiques ont fait le choix, plus ou moins douloureux, d'en changer. Parfois, ce changement de patronyme est complexe puisque certains documents anciens, écrits à la main, comme des diplômes, ne sont plus au même nom »¹.

QU'ACCEPTENT CES CASES ?

Nous faisons face au même problème en France d'un nombre limité de caractères acceptés dans nos systèmes informatiques et à l'état civil. Les accents par exemple avaient disparu lors de l'arrivée des appareils de sténographie qui n'étaient pas dotés de caractères spéciaux. Les noms autrefois composés d'accents et inscrits à la main dans les registres furent rejetés et durent donc s'adapter en perdant leur accent. Selon la Circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil², certains accents et certaines ligatures sont désormais autorisés. Les accents sont ainsi réintroduits et ont accès à ces cases constituant nos noms. Les diacritiques à-â-ä-é-è-ê-ë-ï-î-ô-ö-ù-û-ü-ÿ-ç sont acceptés car connotés et connus dans la langue française. Mais tout autre signe diacritique d'une langue étrangère ne le sera pas pour autant. Il y a également des réserves quant aux ligatures acceptées. Seules Æ et Œ sont acceptées en tant que ligatures reconnues par la langue française. La Circulaire stipule : « Les parents peuvent choisir les prénoms (et noms de famille) de leurs enfants, pouvant à cet égard faire usage d'une

orthographe non traditionnelle, sous réserve toutefois qu'elle ne comprenne que les lettres diacritées et les ligatures de la langue française»³.

QUI EXCLUENT-ELLES?

Cette exclusion autoritaire de la loi marque l'impossibilité pour une personne, d'origine étrangère pourtant française, de conserver des signes d'interculturalité. Même pour évoquer à l'état civil un nom ou un lieu en soi étranger (tels une naissance à l'étranger, le nom des parents étrangers), il faut l'adapter selon les signes français acceptés comme dit dans la Circulaire : «l'adresse d'un domicile à l'étranger ou le nom d'une personne même de nationalité étrangère doivent être indiqués avec les voyelles et consonnes connues de la langue française»⁴.

Ce n'est pas sans rappeler les pratiques mises en place dans les colonies françaises. Beaucoup de noms de famille ont été francisés de force pendant la colonisation comme l'évoque le témoignage N°13: «Du côté de mon père, il y a toute une partie de ma famille qui a une orthographe différente de notre nom de famille. Au Maroc, lorsqu'il y a eu le protectorat français, ils ont voulu recenser tout le monde afin de tout administrer. Sauf que beaucoup de Marocains à l'époque ne parlaient pas trop français et surtout ils ne savaient pas l'écrire. Donc souvent, ce qu'il se faisait, c'est que la personne donnait son nom de famille et c'est l'agent de recensement qui s'occupait de le retranscrire en français. Ainsi, toute la famille El Khlifi de Casablanca s'écrit comme ça tandis que pour tous ceux qui viennent de la ville de Fez, ils l'ont orthographié El Khalifi. Donc on a plein de gens de la famille qui n'ont pas la même orthographe, et c'est le cas pour plein d'autres familles marocaines.» On retrouvera également ces pratiques normatives au sein du territoire français, par une volonté d'uniformisation et d'instauration de la langue française comme une langue commune surpassant les langues régionales. Des orthographes et des

prononciations seront forcées, imposées, notamment auprès des noms bretons. Comme le raconte le témoignage N°20, le choix orthographique se fait de façon autoritaire et arbitraire : « Mon nom est Querné mais il s'écrit originellement Kerné. En fait, quand ma famille bretonne est descendue à Paris pour y vivre, au moment du recensement vers la porte de la Nation, ils ont refusé l'orthographe avec un K et ont obligé ma famille à orthographier leur nom avec QU comme en " bon français ". » Le passage du K au QU, courant comme uniformisation nominale en Bretagne, choque d'autant plus que le K est un caractère bel et bien existant en français, mais à la connotation trop peu nationale et donc trop régionale.

Les noms doivent donc coller à la langue en bonne et due forme tant dans la sonorité que dans la forme, afin de rentrer dans ces cases administratives françaises. Dans la circulaire relative à l'état civil, il est précisé « sans reproduire les éventuels signes diacritiques de la langue étrangère, non reconnues dans la langue française quand bien même ils auraient été indiqués précédemment dans un acte de l'état civil français de l'intéressé »⁵. On ne peut donc pas reproduire le signe diacritique de la langue étrangère, mais cela suggère presque que nous pourrions l'imiter. Retrouver ce caractère typographique manquant. C'est ce qui est employé dans le principe de translittération de la langue arabe. La translittération est un système qui consiste à représenter des caractères d'une écriture par les caractères d'une autre⁶. Les personnes d'origine maghrébine françaises parlant arabe peuvent être limitées par les objets digitaux aux claviers latins. Ainsi, ils viennent trouver des subterfuges, des alternatives telle l'utilisation de chiffres afin de venir imiter les signes typographiques arabes. « Certains jeunes maghrébins parlent l'arabe sans savoir l'écrire. Ils ont donc trouvé une alternative, une manière de détourner l'alphabet qu'ils ont appris à l'école française. Cette nouvelle façon d'écrire l'arabe à l'aide de l'alphabet latin est

une véritable hybridation des deux langages. L'alphabet arabe comporte 29 lettres, beaucoup de ces lettres correspondent à des sons qui n'ont pas d'équivalent en français. Par message, les locuteurs maghrébins, souhaitant communiquer en arabe ou citer un mot dans un message en français, ont pris l'habitude de recourir aux chiffres 2 3 5 7 8 9 pour traduire les lettres. ء, غ, خ, ح, ه, ق. Les chiffres sont choisis par rapport à leur ressemblance visuelle avec les lettres de l'alphabet arabe»⁷.

REFUS DE LA NORME DANS LE GRAPHISME

La case, comme la grille de construction de mise en page de ces formulaires que nous avons à remplir se présente donc comme rigide. Elle restreint, contient, maintient les lettres et donc les gens dans des cases, dans des boîtes. Dans ces éléments graphiques s'inscrit un outil de pouvoir, d'un système qui domine, qui délimite, qui fait les règles. Cette remarque sur le design des institutions met en lumière la façon dont le système administratif s'impose à nous. Il faut se plier à ses règles afin que le système nous reconnaisse. Le sans-papiers qui ne parle pas la langue, qui n'écrit pas la langue, qui ne partage pas ces signes français est d'avance exclu et rejeté par ces cases. Comme le dit Michel Foucault dans son ouvrage *Surveiller et punir*⁸, «L'exercice de la discipline suppose un dispositif qui contraigne par le jeu du regard; un appareil où les techniques qui permettent de voir induisent des effets de pouvoir, et où, en retour, les moyens de coercition rendent clairement visibles ceux sur qui ils s'appliquent.» Certes Michel Foucault parle de prison ici, mais cette analyse pourrait s'appliquer à ces objets graphiques, comme autant d'objets de pouvoir, de discipline.

La case représente donc cet outil d'encadrement, limitatif dans nos façons de nous représenter et de nous identifier. La case incarne le refus de ces identités aux origines multiples, à la graphie décalée.

Cette normativité par la case et la grille a été bousculée dans le graphisme avec l'apparition des nouvelles technologies d'impression, permettant une approche différente à la composition typographique. David Carson, graphiste américain, est connu pour être venu casser les «codes de la typographie» sous-entendant un affranchissement des règles typographiques strictes et autoritaires qui imposent grilles, lisibilité et ordre: «Dès la page de couverture de *The end of print*, la disposition des mots et des images est déjà un indice de cette rupture avec les normes en vigueur. En tournant les pages, on découvre que rien n'a été épargné de l'idéal typographique de perfection et de lisibilité»⁹.

La norme de la majuscule et la minuscule sont aussi remises en question au début du siècle au sein de l'école du Bauhaus et notamment par l'atelier de typographie de l'école. Le laboratoire de typographie et conception graphique, dont Herbert Bayer est responsable fera preuve d'expérimentations typographiques intéressantes comme le refus de venir créer 2 alphabets, l'un en bas de casse et l'autre en capitales, quand un seul pourrait suffire et rejetterait cette notion d'autorité et de hiérarchie qu'incarne la majuscule. «Pourquoi devrions-nous écrire et imprimer avec deux alphabets? Deux signes différents ne sont pas nécessaires à l'expression d'un seul et même son. A = a. nous ne parlons pas en capitales ou en minuscules. Nous avons besoin d'un alphabet unique»¹⁰. Des professeurs viennent se «renommer» en minuscule. Depuis 1920, Weidenmüller se présentait comme «werbwalt» (toujours écrit en minuscule pour «werbeanwalt») ¹¹. Ce geste typographique sera d'ailleurs considéré comme éminemment politique et rejeté par l'administration de la ville de Dessau dans laquelle se situe l'école. «Enfreindre volontairement les règles d'orthographe est considéré comme un symbole de modernité. Mais cette décision a des conséquences politiques: l'administration de la ville de Dessau fait détruire systématiquement toute lettre adressée au Bauhaus et écrite uniquement en minuscules. On prête à

l'époque une dimension
politique au message du Bauhaus
et on en craint l'idéologie
potentiellement communiste. »¹².

1

Nina Pareja, «Pourquoi il y a si peu de noms de famille différents en Chine», *Slate Fr*, publié le 17 janvier 2021, consulté le 15 octobre 2023

2

Circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil
<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/38565>

3

ibid.

4

ibid.

5

ibid.

6

«Qu'est-ce que la translittération?», consulté le 9 septembre 2023, <https://www.translitteration.com/qu-est-ce-que-la-translitteration/fr/>

7

Lila El Khlifi, «L'impact de l'immigration maghrébine sur la culture et le design en France», Mémoire de fin de diplôme de DNAMDE, ENSAAMA, 2021

8

Michel Foucault *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975

9

David Carson, Lewis Blackwell, *The End of Print: The Graphic Design of David Carson*, San Francisco, Chronicle Books, 1995

10

Augustin, «Herbert Bayer», *Index Graphik*,
publié le 2 mars 2015, consulté le 20 novembre 2023,
<http://indexgrafik.fr/herbert-bayer/>

11

S.A, «“Quand l'art moderne devient commercial” Propagande et publicité dans l'œuvre de Herbert Bayer», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 101, N° 1, 2009, p. 27-48

12

ibid. p. 27-48

1
 Khsar Adhtobar
 ar Amo Adanir T
 fino Echant Waya
 ach Akhafi Ya3fou
 ir Di Taflayas Aw
 at iijnhar Di Sidi 3
 ar Natat Wayat9a
 Achtini Maymi
 nid Ab3da Tatouc
 k Akhzad Ghaarii

Fig. 4

National Design Museum		TYPE CULTURE NOW
Cooper-Hewitt, 2 East 91st Street New York City		
July 2015		
Wednesday July 3, 2015 6:30 pm - 8:30 pm	Francesco Franchi	is an architect, the creative impetus of a vast portfolio that includes the world's first year as a senior designer at a firm, a film-based design studio, branding, communication design, website projects and integrated professional development since 2010. He is a visiting professor of Design Leadership at MIT and Professor of Urban and Interior Design at the University of Pennsylvania. He is also a past president of AIAA, the Asian Council of Communication Design (ACCAD) and a past president of the American Society of Interior Design (ASID).
Thursday July 4, 2015 6:00 pm - 8:00 pm	Erik Van Blokland	A former designer from the magazine "De Personeel" he worked for Jap van Proust. Together they furthered a career in design characterized by graphic and research where computer programming is the leading philosophy, and developed the beautiful Dutch identity environment for decades.
Friday July 5, 2015 6:30 pm - 8:30 pm	Jessica Hische	is a designer and illustrator who works for her personal projects. Her work includes branding, design and illustration. She has worked on projects for clients like Nike, Patagonia, Benetton, and Google. She has been named one of the top 100 most influential people in design by Fast Company and one of the top 100 most influential people in design by Entrepreneur. She is currently working on the first issue of her book of projects, and is looking for people to help with the design and illustration. She is currently working on a book about typography.
Saturday July 6, 2015 10:00 am - 12:00 pm	Elton Lupton	is a writer, teacher, and graphic designer. She has worked on all sorts of projects for clients and has been named one of the top 100 most influential people in design by Entrepreneur and one of the top 100 most influential people in design by Entrepreneur. She is currently working on a book about typography.
		@franchi @vbloland @jessicahische @eltonlupton

Fig. 5

The End of
 Print
 CARSON
 DAVID
 Thursday, FEBRUARY 15, 1996
 A PRESENTATION BY
 SAN FRANCISCO
 CALIFORNIA 7:00 pm
 sponsored by GANNETT + outdoor
 THE MERRILL ST. THEATRE
 700 HOWARD STREET
 at third
 Info:
 415
 978.278
 7

Fig. 6

2 - 25 JUNI 2006
 HOLLAND
 FESTIVAL
 HOLLAND
 FESTIVAL
 HOLLAND
 FESTIVAL

Fig. 7



Fig. 8



Fig. 9

lettre arabe	Chiffre équivalent	mot arabe	français	transliteration	addaptation de la casse
ء	2	ماء	eau	ma2	ma2
ح	7	حلالا	halal	7alâl	7alâl
خ	5	خبز	pain	5obz	5obz
ع	3	عين	oeil	3ayan	3ayan
ق	9	قرآن	Coran	9ur-ân	gur-ân
ه	8	هلال	hilal*	8ilâl	8ilâl

Fig. 10

D

DRAPEAU

Le drapeau, pièce d'étoffe flottant au vent, est une projection identitaire, un message envoyé à celui qui le regarde. On connaît majoritairement le drapeau comme représentation visuelle d'un pays. Cependant, il est censé représenter toute personne morale qui s'ancre dans un groupe ou dans une communauté. On peut donc rapprocher le drapeau du nom de famille comme élément d'identification.

Les drapeaux sont généralement hérités, influencés les uns des autres et selon les régions, on pourra observer des codes graphiques similaires. Le drapeau de la France étant très vieux, datant de la Révolution française, il a par exemple apporté ce découpage en trois très courant dans la composition du drapeau. On peut ainsi voir une certaine généalogie du drapeau originaire ayant influencé les suivants. La Croix scandinave, croix grecque blanche se retrouve dans tous les drapeaux des pays scandinaves et dans de nombreux pays du monde.

Le drapeau nous intéresse par rapport à la problématique du nom de famille, car sous un même étendard peuvent cohabiter plusieurs régions, valeurs, histoires. Ainsi le défi graphique d'un drapeau est de faire coexister plusieurs éléments en un comme nous cherchons à le faire avec le nom de famille.

Le drapeau queer est un bon exemple de combinaisons de différentes identités

en une. Il a pu évoluer avec les années depuis sa création pour venir inclure au fur et à mesure de plus en plus de communautés. Le drapeau français au contraire est immuable, bien que sa population ait évidemment évolué depuis sa création. Le drapeau arc-en-ciel, symbole du mouvement queer depuis les années soixante-dix, fut désigné par le graphiste et militant américain Gilbert Baker. Il est à sa création simplement découpé en 8 bandes colorées. Depuis, la communauté queer évoluant, le drapeau est aujourd'hui agrémenté de nouvelles bandes. Chaque bande colorée du drapeau vient représenter la diversité des orientations sexuelles. Comme cette dernière évolue, le nombre de bandes vient s'ajouter au sein du même drapeau. Il existe désormais de nombreux drapeaux queers venant représenter un certain nombre de communautés, et qui varient selon les pays et régions du monde. Les drapeaux intègrent désormais les couleurs trans, intersexes, et antiracistes. La possibilité d'évolution de ce drapeau montre ainsi son envie d'inclusivité. En s'inspirant du drapeau queer, nous pourrions imaginer un nom de famille évoluant avec l'individu aux identités plurielles.

À l'instar du blason, nous pourrions imaginer chacun des noms de famille comme des drapeaux qui viendraient se combiner, s'ajouter les uns aux autres. On a pu observer dans des cas d'alliance ou de colonisation, des drapeaux aux origines différentes

D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

cohabiter au sein du même étendard. Les diverses colonisations occidentales sont venues imposer leurs drapeaux aux pays colonisés. Le drapeau de l'Afrique du Sud de 1928 à 1994 combine les différentes colonisations subies par l'Afrique du Sud. Toutes ces dominations coloniales se retrouvent sous un même emblème. Dans l'espace visuel du drapeau, viennent se jouer des rapports de force politiques de domination. Faire porter, inonder le paysage de ces drapeaux aux couleurs de la force colonisatrice est un symbole de domination. Le drapeau comme le nom de famille est un moyen d'identification auquel on se rattache.

Dans mon cas, le drapeau Fasquel viendrait ainsi se confrontait au drapeau Chabert. Peut-être que les bandes s'additionneraient, les deux drapeaux fusionneraient en prenant une partie de chaque ou en les superposant, en mélangeant les motifs.

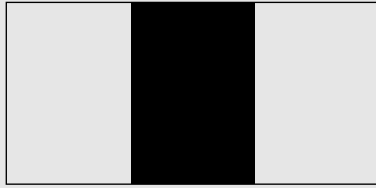
UN DRAPEAU POUR REPRÉSENTER UNE INDIVIDUALITÉ

Chaque individu pourrait ainsi porter son drapeau comme il porte son nom de famille. Le projet AIDS Memorial Quilt (Patchwork des noms des victimes du sida) est une représentation intéressante de pluralité d'identité cohabitant en un seul élément graphique. Cette œuvre est une grande pièce de quilts cousus les uns aux autres. Chaque quilt est une création unique qui commémore une personne morte du VIH. Ce projet sert à la fois de mémorial et de célébration de la vie des personnes victimes de la pandémie du VIH. Chaque quilt vient incarner les personnes visuellement. Ces quilts sont très personnels et décorés afin de représenter l'identité de la personne décédée. On peut trouver le prénom, des photographies, des éléments décoratifs. Ainsi au sein d'un espace visuel restreint est représentée l'identité d'un individu par des éléments autres que le nom de famille. On identifie la personne par ce qu'elle aimait, ce qui la passionnait. Ces différents éléments se combinent et cohabitent dans le même espace. Nous ne retrouvons pas cet

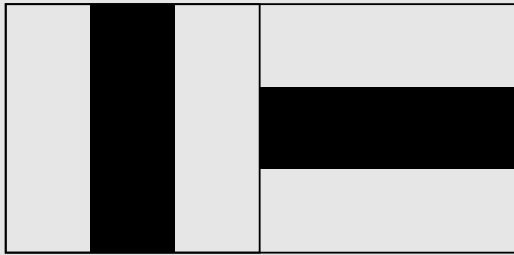
aspect multiple dans la dénomination d'un individu. Les images permettent peut-être d'être au plus près de l'identité de la personne contrairement au nom de famille qui ne contient rien d'autre qu'une dénomination nominale presque impersonnelle.

FASQUEL

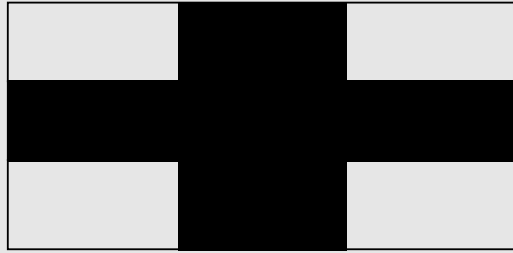
CHABERT



FASQUEL--CHABERT



ou



D

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z



Fig.1

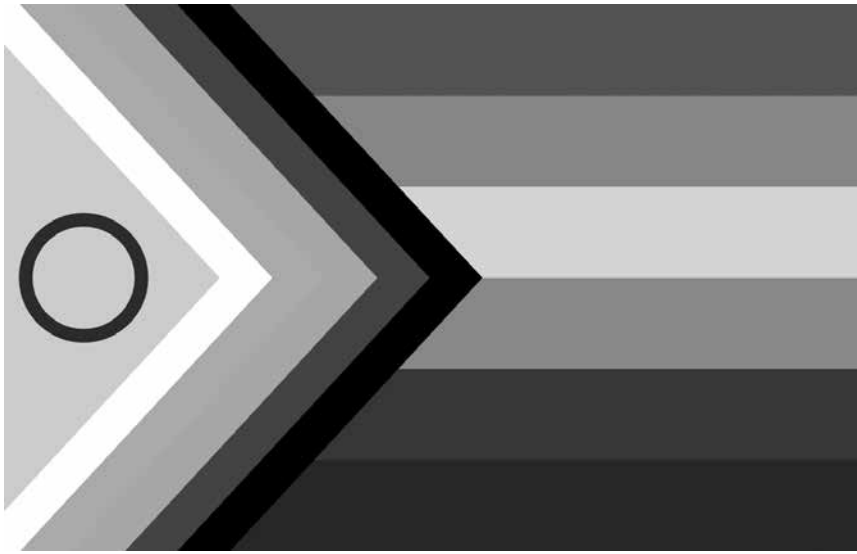
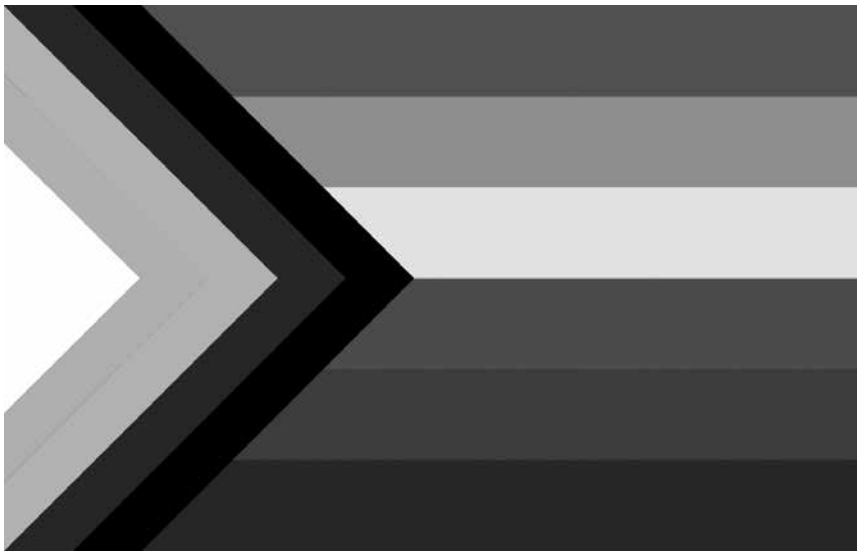


Fig. 2

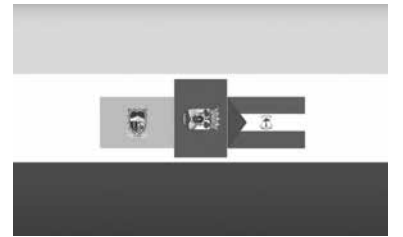


Fig. 3

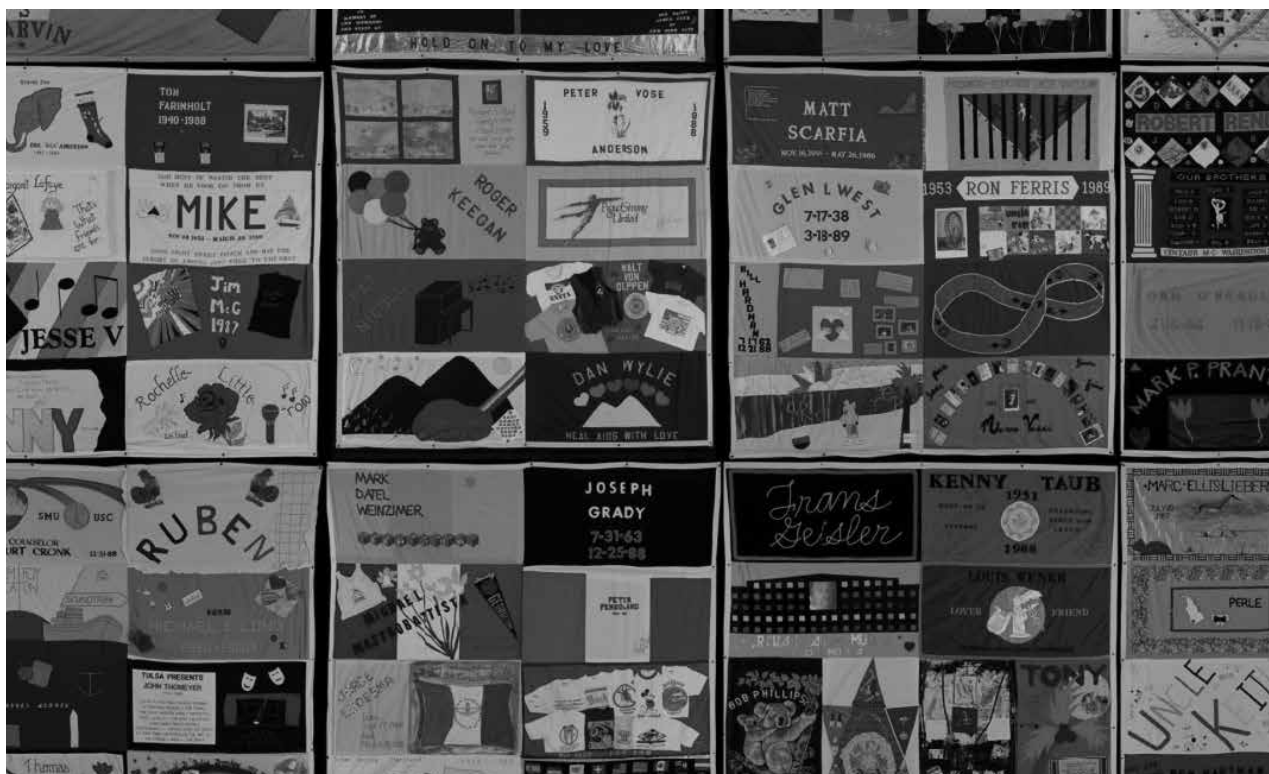


Fig. 4



Fig. 5



Fig. 6

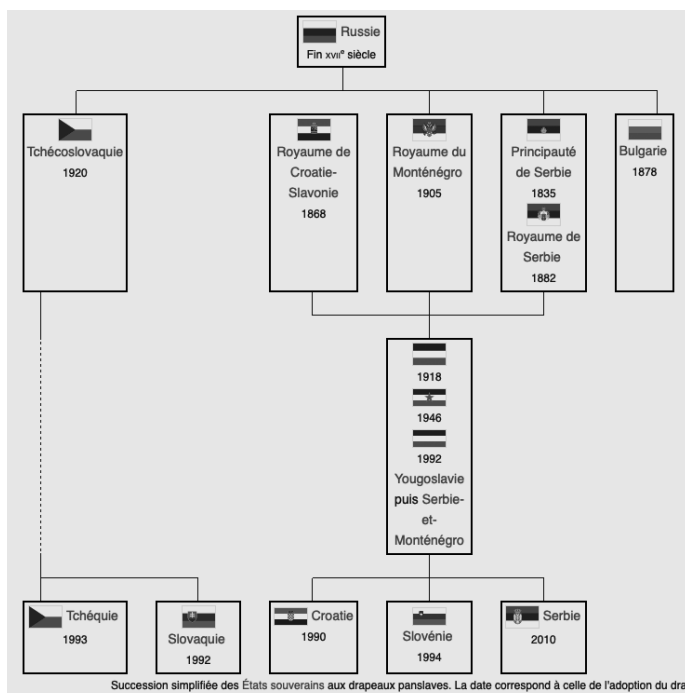


Fig. 7

Succession simplifiée des États souverains aux drapeaux panslaves. La date correspond à celle de l'adoption du drapeau.



E

ÉPICÈNE

«Le patronyme apparaît toujours comme le pendant du “ masculin l’emporte sur le féminin ” de notre grammaire, soit un standard considéré comme neutre»¹ nous rappelle l’article de *Libération*, et plus récemment notre président. Le nom de famille subit donc de la même façon ce souci de domination systématique installée par la langue française normativée qui visibilise de façon inégale les différents genres. Comme le dit Cécile Canut dans son ouvrage *Langue*², la langue « apparaît comme un enjeu politique majeur, impliquant la création d’organismes institutionnels chargés de préserver sa bonne tenue, et se trouve être requise à chaque fois qu’il s’agit, pour les tenants de la tradition, de mettre à l’ordre du jour le souci du “ bon usage ” du monde... ». En effet, ce n’est pas réellement notre langue mais plutôt les tentatives politiques qui cherchent à la normer, à la figer pour servir un projet d’unification nationale. L’écriture épïcène ou inclusive permet d’éviter cette inégalité et cette normativité. Étymologiquement, le mot épïcène signifie « possédé en commun ». Comme pour le langage épïcène, notre problématique de la transmission du nom de famille cherche à « posséder en commun » les deux noms hérités.

Un terme épïcène est un terme qui n’est pas genré. Exemple avec le mot « les enfants », nous ne savons pas, par son écriture, son oralité, sa consonance, s’il s’agit plus d’hommes ou de femmes.

C’est un mot employé au masculin et au féminin sans changer de forme. C’est ce que nous recherchons pour le nom, ne pas mettre plus en avant un parent ou l’autre dans sa forme nominale. L’écriture épïcène est donc une écriture qui rend visibles les individus (hommes, femmes, neutres) dans un temps simultané.

GENRE NEUTRE + GENRE MASC
+ GENRE FEM
3 ÉLÉMENTS —————> 1 ÉLÉMENT

NOM DU PARENT 1 + NOM DU PARENT 2
2 ÉLÉMENTS —————> 1 ÉLÉMENT

L’écriture inclusive quant à elle se définit par les différents moyens de représentation des différents genres et dépasser la binarité des genres féminin/masculin. (Dont l’écriture épïcène en est une proposition.) Ainsi l’écriture épïcène fait cohabiter les identités en les synthétisant tandis que l’écriture inclusive le fait en les pluralisant. Des graphistes, typographes, artistes se sont emparés de ces questions d’écritures inclusive et épïcène et en font leur terrain de recherche. Notamment la collective franco belge Bye Bye Binary (BBB), qui a par ses recherches graphiques, pédagogiques, typographiques, petit à petit, depuis 2018, su mettre ce sujet sur la table. Ils proposent, d’après leurs mots, « d’explorer de nouvelles formes graphiques et typographiques adaptées à la langue française, notamment la création de glyphes (lettres, ligatures,

E

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

points médians, éléments de liaison ou de symbiose) prenant pour point de départ, terrain d'expérimentation et sujet de recherche, le langage et l'écriture inclusive et non-binaire»³.

Elles et ils (c'est là que je me rends compte que je n'applique pas du tout une écriture inclusive habituellement). Iels ont su rendre visible un sujet de société, une problématique graphique, un terrain de construction qui ne relève pas seulement de la responsabilité des linguistes, administrateurs, ou politiques. Ces réflexions graphiques et typographiques sont un refus de ce système binaire, choisir entre homme et femme, comme l'est le système de la transmission du nom qui reste encore à choisir entre ses deux parents. Ces graphistes, typographes revendiquent «la typographie comme technologie du post-binarisme politique»⁴.

À la suite de nombreux workshops, recherches graphiques collectives et individuelles, nous approchons d'une multitude de solutions, expérimentations typographiques permettant d'écrire en faisant disparaître cette binarité. Avec ces nouveaux systèmes d'écriture, les mots s'entremêlent, les genres sont regroupés en un seul mot, ne font plus qu'un, se fondent les uns dans les autres. Le symbole typographique le plus connu pour représenter la typographie inclusive est le point médian : il amène une contraction du masculin et du féminin. Il évite de venir mettre le féminin entre parenthèses. Les travaux graphiques proposés par la collective BBB, laissent découvrir des mots épïcènes avec des marqueurs de genre qui cohabitent par différents moyens graphiques : ligatures, nouveaux caractères inclusifs et neutres, glyphes proposant des simultanités de lecture, nouvelles formes graphiques hybrides... Le site internet typo-inclusive.net recense les pratiques typographiques inclusives, non-binaires, post-binaires depuis 2017.

De ce constat, nous pourrions définir cette volonté de faire « rentrer deux noms en un » comme une démarche

d'épicénisation du nom de famille. Il ne nous reste plus qu'à piocher dans cette grande boîte à outils qu'ont commencé à constituer les divers graphistes, typographes et collective. Il me semble que les noms de famille reliés par un point médian seraient une solution assez apparente au double tiret. Les lier par une ligature me semble plus étonnant et plus riche de sens, ce sont deux noms qui fusionnent. (**Voir L Ligature**) La cohabitation des caractères des deux noms me semble tout de même plus efficace pour une cohabitation totale des deux noms reçus. J'ai souhaité mettre mon double nom à l'épreuve de l'écriture inclusive pour imaginer comment cette solution typographique pourrait s'appliquer. En jouant des lettres ligaturées, j'ai ainsi pu mélanger les deux noms en gardant l'ordre des lettres.

L'écriture inclusive se heurte aux mêmes réticences que les propositions de solutions à la transmission du nom. L'Académie Française⁵ dans une lettre ouverte sur l'écriture inclusive écrite le 7 mai 2021 déclare : « L'écriture inclusive trouble les pratiques d'apprentissage et de transmission de la langue française ». L'évolution est ainsi tout de suite perçue comme une atteinte au patrimoine et à la tradition patriarcale. Comme le dit BBB : « Une typographie inclusive ou non-binaire est un engagement politique »⁶.

1

Marlène Thomas « Les mères se refont un nom » *Libération*, publié le samedi 29 avril 2023, p. 2-4

2

Cécile Canut, *Langue*, Paris, Éditions Anamosa, 2021

3

Site internet de la collective Bye Bye Binary, consulté le 7 octobre 2023, <https://genderfluid.space/index.html>

4

Camille Circlude, « La typographie comme technologie du post-binarisme politique », publié le 1er juin 2021, consulté le 29 août 2023 <https://typo-inclusive.net>

L'Académie française est une institution politique française, fondée en 1634 par le cardinal de Richelieu. Sa mission est de «Veiller sur la langue française et accomplir des actes de mécénat». On considère souvent l'Académie française comme une instance qui ferait un travail de linguistique et de lexicographie or ce n'est pas le cas. Cette institution ne comporte aucun chercheur en linguistique ou en lexicographie et ne collabore avec aucun laboratoire de recherche reconnu dans l'un ou l'autre de ces domaines. Ces membres sont des figures de la scène intellectuelle nationale issues de professions ou de disciplines extrêmement diverses, et le travail qui est produit en matière de langue par cette institution relève d'un effort de normalisation politique des usages en un sens presque toujours conservateur, comme en témoigne la difficulté pour cette dernière de reconnaître l'évolution de la féminisation des noms de professions.

6

Site internet de la collective BBB, ibid.

FASQUET
CHABERT

il est un chère aimé, la mère inclusive	inclusive bergère l'amant adoré, il est la	ce ami ambiguë, inclusive l'auteur brillant
---	--	---

Fig. 1

tous·es
aimées

Fig. 2

E

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

SHE IS A DIRECTAIRE
SHE IS MOTIVÉE
SHE IS AGITÉE
SHE IS AGITÉE
SHE IS HEUREUX\$
SHE IS UNE CHIENNE
SHE IS PRÊTE
SHE IS A GUÉRILLÈRE

Fig. 3

un·e
charmant·e
amoureux·se
aimé·e

Fig. 4

Danseu**s**

Fig. 5

Qui sont ces amoureux de caractères ?

Fig. 6

LA / LE	LÆ / LEÆ
-	LÆ / LÆ
SA / SON	SAON / SAON / SØN
MA / MON	Māon (en début de phrase)
BLANC / BLANCHE	BLANCHE
MARCHAND / MARCHANDE	MARCHANDE / MARCHANDE
DU / DE LA	DÛ LA / DÛ LA
-	DÛ LA / DÛ LA
ELLE / LUI	ELLEI / ELLEI
ENCHANTÉ / ENCHANTÉE	ENCHANTÉ
-	ENCHANTÉ
-	ENCHANTÉE
-	ENCHANTÉE
EOL (pronom)	EOL
INCLUSIF / INCLUSIVE	INCLUSIVÉ / INCLUSIVE
-	INCLUSIVE
CHEF / CHEFFE	CHEFFE / CHEFFE
-	CHEFFE / CHEFFE
JOLI / JOLIE	JOLÉ
NORMAL / NORMALE	NORMALE
ETERNEL / ETERNELLE	ETERNELLE / ETERNELLE
MATER / PATER	MATER / PATER
-	MATER
MAXIM / MAXIME (prénom)	MAXIME
UN / UNE	UNE / UNE
CHIEN / CHIENNE	CHIEÑNE / CHIEÑNE
-	CHIENNE
PATER / MATER	MATER / MPATER
NOIR / NOIRE	NOIRÉ
CHERCHEUR / CHERCHEUSE	CHERCHEURÉ / CHERCHEURÉ
AMATEUR / AMATEUSE	AMATEURÆ
PERMIS / PERMISE	PERMISÉ / PERMISÉ
-	PERMISÉ
SHE / HE	She (en début de phrase)
-	She / She / She
PRÊT / PRÊTE	PRÊTE / PRÊTE
AUTEUR / AUTRICE	AUTRICE / AUTRICE
THEY (pronom pour l'anglais)	THEY
RECONNU / RECONNUE	RECONNUE / RECONNUE
HEUREUX / HEUREUSE	HEUREUXE

Fig. 7

læ / læ / læ
søn / søn
blanche / blanche
marchand / marchand
dè la / dè la
ellei / ellei
autrèce / autrèce / autrèce / autrèce
-

Fig. 8

... d'elc l'compagnon qu
: Tou les naiss
e afin d'être à jamais

Fig. 9

directeurrice poèteesse
accent circonflexe et point médian souscrits

Les recherches typographiques d'Eugénie Bidaud font mordre à dévotion L'Adelphe, où le point médian et l'accent circonflexe sont placés sous la lettre des terminaisons féminine et masculine permet de ne pas créer dans le mot. Les accents sur le e grave pour le masculin et aigu pour l'entre-deux sous la forme d'un é, « e macron », caractère utilisé en grec, ewondo, letton, nahuastl, yoruba, entre autres.

Fig. 10

auteu*	auteur•ice
auteu*	auteur-ice
auteu*	auteur/ice
auteu*	auteur\ice
auteur•ice	
auteur•ice	
auteur•ice	

Fig. 11

Maon	aimée
Maon	aimée
Møh	aimée
Mgøn	aimée
mon	aimée

Fig. 12



F

FAMILLE
TYPOGRAPHIQUE

Le mot famille fait partie du vocabulaire typographique. On retrouve ce mot dans différents cas.

Les familles typographiques sont une façon de classer les polices de caractères. Plusieurs classifications existent comme la classification Thibaudeau ou la classification Vox-Atypi. Ces classifications regroupent en familles les polices de caractères selon des caractéristiques précises (type d'empattements, contrastes, terminaisons). Il existe donc la famille des Humanes, la famille des Didones, la famille des Linéales, ou encore la famille des Antiques. On parle également de famille de caractères. Lorsque l'on se rend sur les sites de fonderies, on retrouve différentes expressions autour de la famille en anglais ou en français « Family font », « Family pack ».

Au sein d'une police de caractères, on trouve différents styles (aussi nommés découpes, fontes). C'est la totalité de ces styles qui, tous ensemble, forment la famille de caractère. Prenons la police de caractères Helvetica par exemple. Dans la famille de caractères Helvetica nous pourrions retrouver l'Helvetica light, l'Helvetica bold pour prendre des exemples simples et courts. Mais la dénomination de chacun de ces styles peut s'avérer être très long.

On retrouve un principe de filiation dans le dessin d'une police de caractères entre chacun des styles. Filiation, ADN, squelette, identité, personnalité, sont des termes qui se prêtent à l'univers typographique pour venir caractériser une police de caractères.

Ainsi le mot famille désigne plusieurs familles. La famille vue selon la classification ou la famille de caractères. On pourrait presque dire qu'il y a des familles dans des familles. Dans la famille des linéales cohabiteront par exemple les polices de caractères Gill Sans et Helvetica. Dans chacune de ces polices de caractères, nous trouverons en leur sein une famille de caractères entière. On peut ainsi venir remonter l'arbre généalogique d'une lettre d'une certaine police de caractères. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les tableaux de classifications typographiques Vox-Atypi ou Thibaudeau reprennent le même système de représentation que les arbres généalogiques circulaires.

L'utilisation du mot famille m'intéresse. De la même manière qu'une famille humaine, une famille de caractères regroupe des styles (individus) autour d'un même ADN (hérité biologiquement ou symboliquement), mais d'apparences et d'attributs formels propres à chacun.

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Pour nommer correctement une fonte, il faut parfois faire usage d'appellations longues et précises sans quoi on risquerait de mal la nommer.

Par exemple, dire « Helvetica neue ultra light n'est pas assez précis, puisqu'il existe une version Helvetica neue ultra light condensed, Helvetica neue ultra light normal, Helvetica neue ultra light extended, Helvetica neue ultra light compressed... En omettant un qualificatif, on identifie mal ou pas le sujet.

Les personnes de nationalité portugaise ou espagnole sont en Europe les rares à porter des noms de famille longs. Ils portent automatiquement les noms des deux parents, mais parfois sont rajoutés les noms de tous les grands-parents. C'est pour cette raison qu'il est courant de croiser des noms très longs comme Madame Ferreira dos Santos da Cunha da Silva. La longueur des noms de famille portugais ou espagnols témoigne de la précision généalogique inscrite dans le nom de l'individu.

Chacun des styles garde un nom de famille commun, Arial, Helvetica, Univers. Mais pour les dénommer correctement il est nécessaire de rajouter des informations typographiques. On vient ainsi préciser l'identité typographique dans le nom. À partir de ces différents éléments typographiques qualificatifs, on vient moduler son nom :

- Parfois leur nom de famille commun sera agrémenté de détails informationnels comme les initiales de la fonderie ITC, GT (Grill type), PP (Pangram Pangram), ABC (Dynamo)...
- Parfois sera aussi indiquée leur version (New, Neue, Old...)
- La graisse sera indiquée (extra light, light, regular, bold, extra bold...)
- La chasse (extended, compressed, condensed, normal...)

Un nom de style de police de caractères complet peut être très long et on ne pourra pas raccourcir sa dénomination au risque de mal le nommer. Mal le nommer reviendrait à remettre en question l'identité de ce style de caractères. Dans ce cas typographique précis, il ne sera

jamais remis en question de sectionner ce nom contrairement au nom de famille des individus.

Avec cet exemple de la famille de caractères, on se rend compte qu'avoir un nom long est donc accepté et légitimé dans certains cas. Nous pourrions donc premièrement nous autoriser une longueur dans notre dénomination. Et deuxièmement nous pourrions également penser à qualifier notre dénomination. Comme pour les polices de caractères, nous pourrions venir rajouter des qualifications, détails, informations à notre nom de famille. Je pourrais ainsi m'appeler FF. Fasquel condensed extra AC. Chabert neue. FF. et AC., telles les initiales de fonderies, représenteraient les générations passées (Floart et Fasquel = FF., Alcacer et Chabert = AC.). Les qualificatifs condensed et extra pour indiquer mon rapport à chacun de ces deux familles et neue car je suis la première à porter ce nom.



G

GLYPHE

Le double tiret dans mon nom de famille étonne, il est en effet inhabituel et on ne le retrouve pas dans notre grammaire typographique quotidienne.

Mon nom porte le double tiret, car, comme expliqué précédemment (**Voir LOIS**), pendant quelques années la loi obligeait le double nom de se doter d'un double tiret afin de se différencier des noms (originellement) composés.

Désormais, l'espace reste. Et l'élément de lien disparaît. À l'époque de l'instauration du double tiret, l'État s'était posé la question : quel signe typographique conviendrait le mieux pour servir de liant entre les deux noms ? « Pour régler ce problème, les administrations avaient hésité entre plusieurs signes distinctifs. L'Insee avait ainsi proposé une étoile (*), un slash (/) ou un plus (+). Finalement, le double tiret (--) avait rallié les suffrages »¹.

Le double tiret fut donc choisi à la fois comme fonction de liant, mais aussi de séparateur.

Ce séparateur (--) devait être mentionné sur les actes de l'état civil de l'individu prenant le double nom. Il était défendu pour ses qualités de signe silencieux, tout comme le simple tiret, ce signe n'a de manifestation qu'à l'écrit et ne se prononce pas. Mais rapidement, il fut supprimé, car considéré comme signe inconnu de la langue française et mal accueilli par les parents en faisant usage. Il fut dénoncé comme disharmonieux, stigmatisant. C'est surtout un signe typographique inconnu, inexistant,

tout comme sa dénomination hasardeuse : double trait d'union, double tiret, tiret double. Puisqu'inexistant en tant que tel, une fois retiré des usages par la loi, il est désormais qualifié d'« illégal » selon un article du *Monde*² annonçant sa disparition. C'est la première fois, après plusieurs années d'étude en design graphique, que j'entends un signe typographique être qualifié d'illégal.

L'utilisation de ces différents signes typographiques n'est pas sans conséquence sur le sens qu'il renvoie à ce lien formulé par le signe.

Le double tiret relie en évitant de véritablement relier. C'est d'ailleurs une erreur de le qualifier de double tiret, il s'agit plutôt d'un double trait d'union. On vient répéter le trait d'union. C'est comme si on venait dire que les deux noms étaient unis deux fois. Le trait d'union a pour fonction de venir joindre des mots. Les deux éléments sont interdépendants par ce double liant tout en instaurant une distance physique entre les deux noms. Le double tiret est d'ailleurs un signe typographique très compliqué à intégrer lors des démarches administratives, de par son caractère inconnu. Il se transformera généralement en tiret long (—), ou parfois même exclu de certains systèmes d'enregistrement. (**Voir C Cases**). Il était d'ailleurs utilisé par les Anglo-saxons lorsqu'ils tapaient à la machine à écrire pour remplacer le tiret long (dans l'emploi d'un tiret d'incise) lorsqu'il n'existait pas sur la machine³.

G
H
I

J
K
L

M
N
O

P
Q
R

S
T
U

V
W
X
Y
Z

Le trait d'union est un signe de ponctuation utilisé pour joindre des mots, ou les prénoms d'un acte de naissance et pour séparer les syllabes d'un même mot. L'Académie française le présente comme tel : « Le trait d'union, comme son nom l'indique, est un signe de ponctuation qui sert à relier deux éléments, auparavant disjoints, pour qu'ils ne forment plus qu'une seule entité linguistique. Dans la longue histoire des mots, la liaison par un trait d'union suit généralement la simple juxtaposition et précède la soudure »⁴.

Ainsi le trait d'union pourrait être perçu comme l'étape avant fusion de deux éléments à l'origine distincte. Les noms fusionnent ou justement au contraire cohabitent tout en gardant chacun leur individualité : « Le trait d'union sert également à relier deux éléments qui conservent chacun leur autonomie » il relie, assume cette association de deux noms ou de deux mots. Le trait d'union ne doit pas être confondu avec le tiret qui lui au lieu de relier, isole, divise, ni avec le signe moins qui lui soustrait. L'Académie française précise « Il convient de ne pas confondre le trait d'union et le tiret, qui sont d'ailleurs, en typographie, bien distincts. Le tiret sert à isoler différents éléments. » Le trait d'union est dessiné assez court de sorte à créer une unité entre deux mots alors que le tiret est dessiné un peu plus long, afin de supporter un vide à côté de lui. Le tiret existe sous plusieurs formes, moyen ou long :

Le tiret long est un tiret à usage parenthétique donc qui agit au niveau de la syntaxe, tandis qu'un tiret de mot composé agit au niveau lexical. Le tiret long ou « tiret cadratin » (« - ») a pour fonction d'isoler, de mettre entre parenthèses. Dans le cas de signe entre un double nom il n'aurait comme effet que de venir augmenter l'éloignement et l'idée de rupture entre les deux noms. Le tiret long sera également plutôt utilisé pour les dialogues dans les romans ou pièces de théâtre.

Le tiret de césure, vient lui relier un mot coupé en fin de ligne. On le place en fin de ligne pour signifier que la suite du mot se trouve à la ligne suivante. Ainsi ce signe relie deux éléments éloignés

spatialement. Il rappelle que ce n'est non pas deux éléments, mais un seul.

L'espace, l'absence de trait d'union ou de quelconque signe typographique de lien exprime une idée de refus d'interdépendance entre les deux éléments. L'espace pourrait refuser de montrer le lien, la connexion entre ces deux éléments. Cependant l'espace juxtapose les deux noms, il les fait rentrer en relation par contiguïté.

Le double nom est désormais dénué de tout lien typographique entre les deux noms. L'espace laisse entendre que l'on pourrait venir raccourcir le nom facilement. C'est d'ailleurs ce qui est évoqué dans l'épisode 2 saison 1 de la série américaine *Friends*. Trois personnages attendent un enfant, Ross père de l'enfant anciennement en couple avec Carol qui elle s'est récemment remise en couple avec Susan. Ross Geller, Susan Bunch et Carol Willick. Trois parents pour un enfant. Ils se questionnent quant au nom de famille que prendra leur enfant. Un triple nom est proposé et le personnage de Ross suggère que l'on mette son nom en premier. Susan dit voir clair dans son jeu sachant pertinemment que si triple nom il y a, seul le premier sera véritablement retenu au quotidien. Le nom serait donc facilement raccourci par souci de rapidité au premier nom composant le double ou triple nom. Même avec un élément de lien, le nom est facilement raccourci au quotidien comme l'illustre l'exemple de mon frère qui par praticité n'écrit que son premier nom, F'asquel.

Nous pourrions donc, comme le double tiret avait été proposé comme élément de lien, trouver dans les glyphes préexistants, un glyphe symbolisant l'union des noms. Le trait d'union paraissait pourtant sémantiquement idéal, mais parcourons par l'image les glyphes qui pourraient nous paraître le plus adéquats. Mais peut-être nos glyphes actuels sont-ils limités et à la façon de Bye Bye Binary, nous pourrions venir penser de nouveaux glyphes servant à venir lier les noms qui cohabitent. (**voir E Épicène**)

1

S.A, «Noms de famille: le Conseil d'État efface le double trait d'union», *Libération*, publié le 6 janvier 2010, modifié le 6 janvier 2010, consulté le 27 août 2023. https://www.liberation.fr/societe/2010/01/06/noms-de-famille-le-conseil-d-etat-efface-le-double-trait-d-union_602983/

2

Pascale Robert-Diard, «Transmission du double nom de famille: quand un tiret devient un casse-tête pour l'état civil», *Le Monde*, publié le 25 décembre 2008, modifié le 2 mars 2009, consulté le 25 août 2023. https://www.lemonde.fr/societe/article/2008/12/25/transmission-du-d...-un-tiret-devient-un-casse-tete-pour-l-etat-civil_1135091_3224.html

3

<https://episystechpubs.com/2018/07/09/editors-corner-using-two-hyphens-instead-of-an-em-dash/>, consulté le 2 novembre 2023

4

«Tiret pour trait d'union», Académie française, publié le 5 mai 2014, consulté le 18 octobre 2023, <https://www.academie-francaise.fr/tiret-pour-trait-dunion>

Fasquel--Chabert
 Fasquel*Chabert
 Fasquel/Chabert
 Fasquel+Chabert
 Fasquel&Chabert
 Fasquel=Chabert
 Fasquel:Chabert
 Fasquel!Chabert
 Fasquel•Chabert
 Fasquel:Chabert
 Fasquel≡Chabert
 Fasquel≧Chabert

Tu veux vraiment Helen Willick-Bunch-Geller ? Ça frise l'abus d'enfant !

Bien sûr que non !
 Je suggère Geller-Willick-Bunch !

Tu vois ce qu'il fait ?
 Personne ne dira tout ça !

On s'arrêtera à Geller,
 et il aura gagné.

Fig. 1

G

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

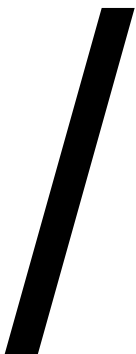
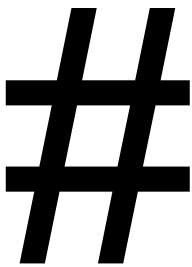
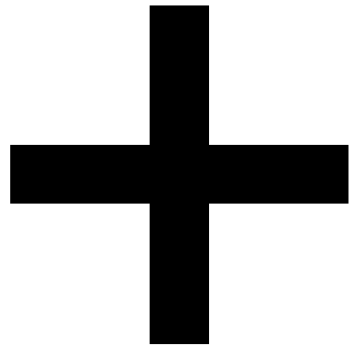
X

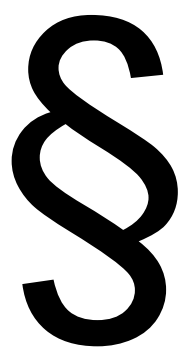
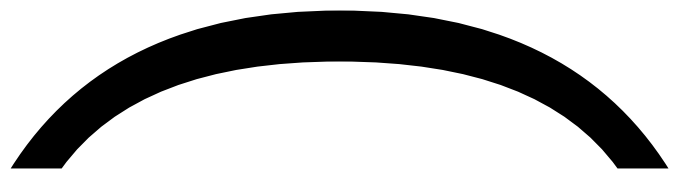
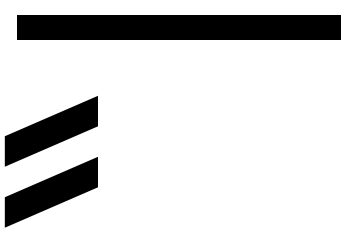
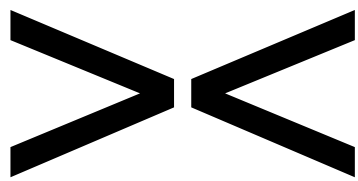
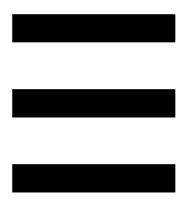
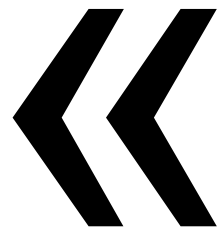
Y

Z



&





G

J
K
L

M
N
O

P
Q
R

S
T
U

V
W
X
Y
Z

I IMAGE .. AMBIGUË

Une image ambiguë (image réversible, image à double sens) est une image qui suscite l'ambiguïté, par illusion d'optique¹. J'ai trouvé ce terme en souhaitant définir le type d'image qu'est la célèbre double image. «Canard Lapin». Cette image, sorte d'illusion d'optique, peut se lire soit en y voyant un canard soit en y voyant un lapin par des similitudes graphiques entre les deux animaux. L'élément commun est l'œil des deux animaux et dans les oreilles de lapin, on voit également le bec du canard. Ainsi cela donne lieu à deux visuels en un. Le lapin et le canard sont fusionnés en un visuel. Le principe d'image ambiguë s'applique également à la typographie. On appelle alors ça un ambigramme². Un ambigramme est l'écriture graphique d'un mot dont la forme permet une double lecture. Le mot se compose du préfixe latin ambi- («les deux») et du suffixe grec gramme («écrit»). Cela peut se faire en retournant la première forme écrite pour en lire la deuxième. Mais la forme la plus complexe d'ambigramme est celle où les deux mots se lisent dans le même sens de lecture, mais dans deux temps différents, par changement de point de vue. Ces ambigrammes-là sont qualifiés de décalage perceptuel: «Les ambigrammes de décalage perceptuel, également appelés “ambigrammes par oscillation”, fonctionnent comme

les images ambiguës de style canard-lapin. Ce sont des formes visuelles dépourvues de symétrie, qui peuvent être lues comme deux mots différents selon la façon dont les courbes des lettres sont interprétées). Bernard Dupriez parle de crase dans son dictionnaire de poétique et de rhétorique *Gradus, les procédés littéraires*³. Le principe de crase s'apparente à l'ambigramme telle une contraction au niveau de la syllabe: “CRASE: Contraction de deux syllabes en une. Ex.: C'est pour Marne Foucolle (=Madame)(...)”. La contraction peut ainsi se faire par addition (dit *prothèse* “Addition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement d'un mot, sans en changer la valeur. LITTRÉ. Ex.: estylo, esquelette”) ou par fusion (dit *synérèse typographique*, “phénomène phonétique portant sur la rencontre de deux voyelles”).

L'ambigramme appliqué au nom de famille réglerait le problème du double nom. Plus besoin de choisir quel nom transmettre entre les deux noms puisque les deux noms sont d'ores et déjà lisibles en un seul. De plus si chacun des ambigrammes nominaux était bien exécuté, tous les aspects de la filiation seraient parfaitement représentés réunis. Imaginons que nous faisons un ambigramme de Fasquel et Chabert, je pourrais ainsi directement transmettre

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

l'ambigramme de ces deux noms à la prochaine génération sans question de hiérarchie ou de choix. Cependant, une limite se pose à la prochaine génération : quel serait le résultat d'un empilement d'ambigrammes ?

Sans évoquer le mot d'ambigramme, des typographes se sont penchés sur cette idée dans un travail de la lettre et de son sens. Underware est un studio de création typographique et fonderie fondé en 1999 par Akiem Helmling, Bas Jacobs et Sami Kortemäki, basé aux Pays-Bas et en Finlande. Dans deux conférences données par les graphistes (à la Typo Berlin 2018, et à l'Atypi 2017 Montréal), ils présentent ce qu'ils appellent des "poly lettres", "poly-type". Ils introduisent leur idée en nous montrant un caractère typographique dans lequel nous pouvons autant lire un A qu'un H dans le même temps. Ces lettres "poly sémantiques" reprennent donc le même principe qu'un mot avec deux sens. Comme l'image du canard-lapin, on peut y voir l'un ou l'autre ou les deux en même temps. Ils vont même jusqu'à développer un outil doté d'un curseur permettant d'affilier plus de lisibilité à un mot ou un autre ou à une lettre ou une autre. Par exemple avec les mots "love" et "hate", on viendra jouer avec le curseur pour que ce mot ait plus l'apparence de love ou de hate ou placer le curseur au milieu afin de laisser planer le doute et à la double lecture possible. Ils rapprochent cette idée de pouvoir distinguer plusieurs lettres et donc plusieurs sens dans un même temps à la théorie de la physique quantique. Par une suite d'exemples et d'explications didactiques, on comprend qu'ils estiment sortir du système informatique binaire fait de 0 et de 1 avec leurs poly lettres. Une lettre dans notre système peut être soit A soit H, mais jamais les deux en même temps. Les deux graphistes mettent en parallèle cette simultanéité graphique au principe de la physique quantique qui propose la superposition de deux états en même temps. Ils qualifient ainsi leur expérimentation typographique comme de la typographie quantique qui

met en rapport le lecteur et le texte. Ils poussent la métaphore jusqu'à dire qu'ils imagineraient un nouveau langage, le OWL : One Word Language (Langage à un seul mot). Leur seul mot serait donc le *oneword* qu'ils viennent typographier en une infinité de variantes d'écriture avec ces glyphes polysémantiques. Ainsi dans *oneword* on peut y lire une infinie d'autres mots *oneword* peut se lire *aluaio* ou encore *qhagla*. Puisque ce mot *oneword* peut être écrit en une infinité de possibilités, on peut lire en lui une infinité de mots différents. Leur proposition fictionnelle pose qu'avec ce seul mot *oneword* tout autre mot anglais pourrait être lu en lui ; ainsi ce mot constitue le seul et unique mot nécessaire dans ce nouveau langage. Cette expérience typographique est un véritable questionnement sur le langage et sur le sens que nous donnons à la lettre et au mot. Les designers d'Underware essaient de dire qu'il n'y aurait pas un mot à un certain sens ou à un autre, mais que plusieurs sens puissent cohabiter dans le même mot. Que ce mot contient en réalité plusieurs mots dans la même graphie. Ainsi avec cet exemple typographique, nous pourrions imaginer faire cohabiter plusieurs noms de famille dans un seul nom, dans une seule graphie.

1

Entrée "Image ambiguë", *Wikipédia*, consulté le 27 octobre 2023, https://fr.wikipedia.org/wiki/Image_ambigüe

2

Le mot ambigramme est inventé en 1983 par Douglas Hofstadter, un universitaire américain en sciences. Il les définit tel un "jeu de mots visuel d'un genre particulier : un dessin calligraphique ayant deux ou plusieurs interprétations (claires) en tant que mots écrits." consulté le 29 octobre 2023, <https://www.adobe.com/fr/creativecloud/design/discover/ambigram.html>

3

Bernard Dupriez, *Gradus, les procédés littéraires (Dictionnaire)*, Paris, 10/18, 2019

F+C = E

A+H = A

S+A = S

Q+B = Q

U+E = U

E+R = R

L+T = L

E A S Q U R L

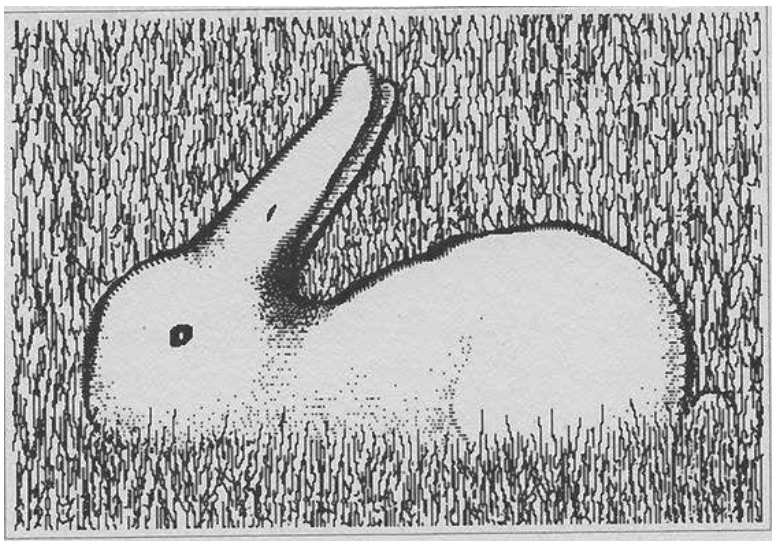


Fig. 1

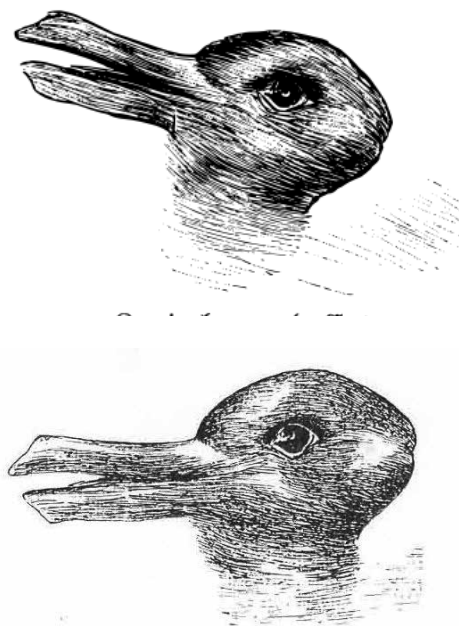


Fig. 2

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

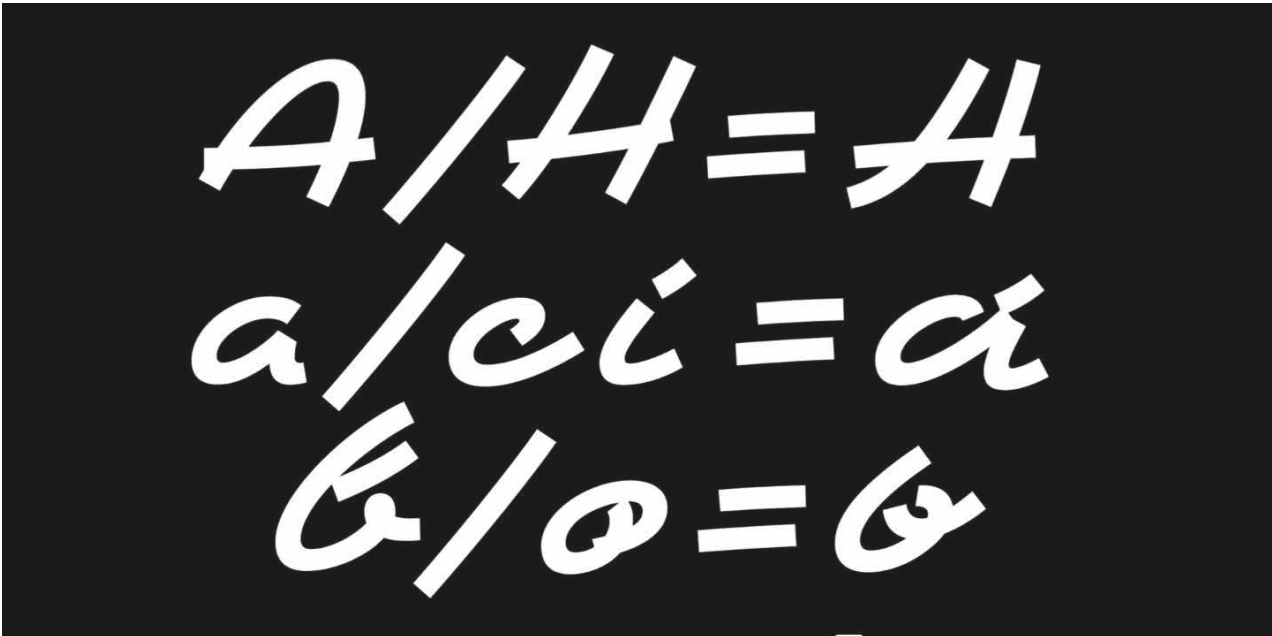


Fig. 3



Fig. 4



Fig. 5

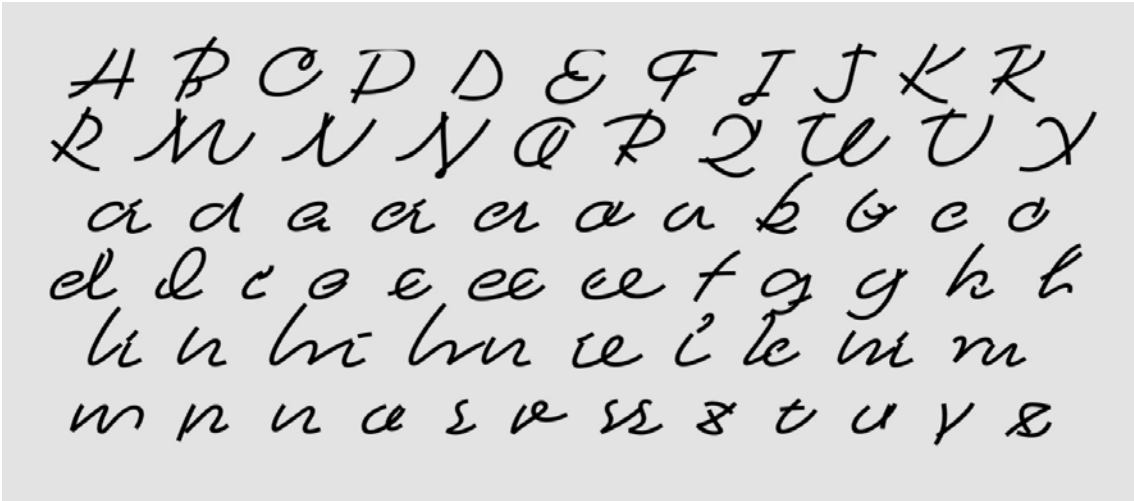


Fig. 6



Fig. 7



Fig. 8



Fig. 9

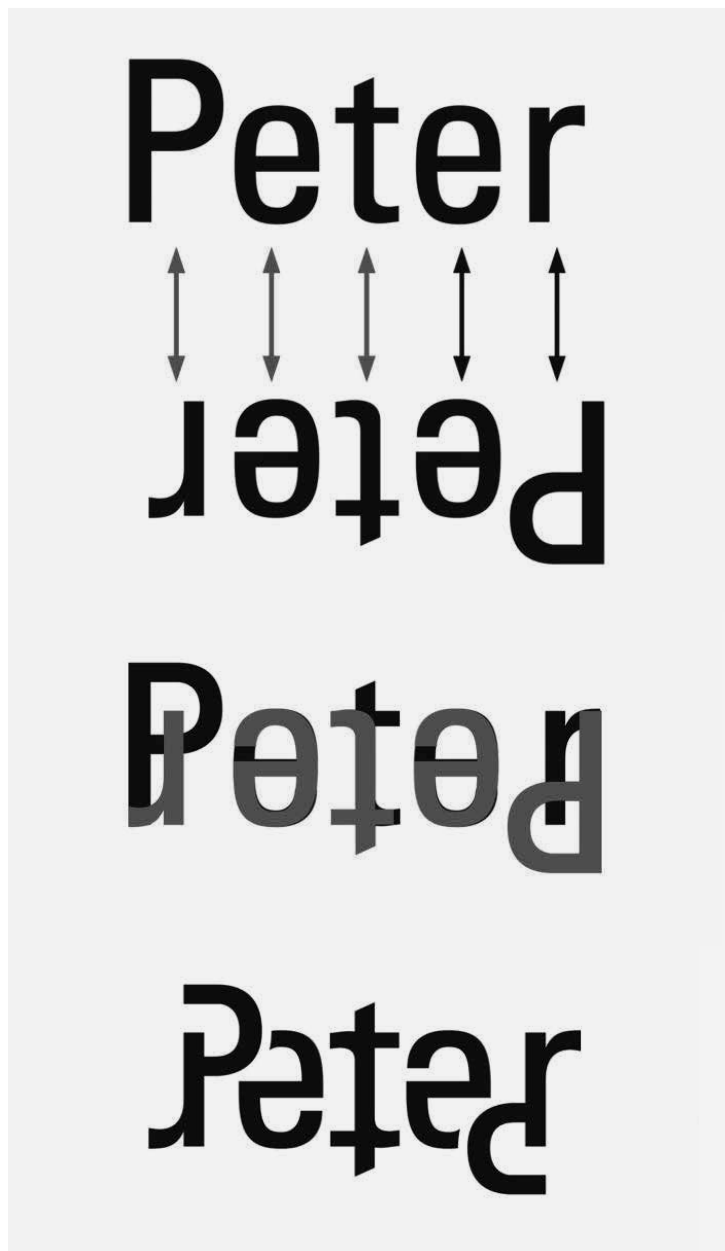


Fig. 10



Fig. 11

I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

K

KOMPOSITUM

En allemand, il est possible de composer un mot à partir de plusieurs autres mots, comme nous pourrions le faire en français à l'aide de tirets.

La langue allemande permet d'accoler adjectifs, substantifs, prépositions, verbes, etc. à un premier substantif. Tout cohabite alors dans une seule et même composition. Ils appellent ces mots-là des composés, Kompositum en allemand. Cela donne donc lieu à des mots à rallonge ; c'est une pratique courante. Certains de ces mots composés ont fini dans le dictionnaire tandis que d'autres sont inventés, empruntés dans certains cas précis, démontables et remontables à l'envie. Cela peut aller simplement de deux mots en un, tel que die Genehmigung (le permis) + Bauen (construire) = die Baugenehmigung (le permis de construire). Jusqu'à des cas extrêmes comme le mot composé inscrit dans le dictionnaire allemand qui compte 36 lettres : Kraftfahrzeughaftpflichtversicherung qui signifie « assurance de responsabilité civile pour véhicules automobiles ». Ce principe de regroupement de plusieurs mots en un nous intéresse par rapport à la problématique de la transmission du nom.

L'association de deux mots génère un nouveau sens : « die Bahn » signifie le chemin de fer et « der Hof » signifie la cour. L'association des deux donne « der Bahnhof », qui ne signifie non pas « la cour du chemin de fer », mais « la gare ».

La seule limite serait celle de la prononciation. Cependant, pour rentrer dans le dictionnaire, ce dernier limite la longueur de ces mots composés. En 2013, le plus long mot allemand change avec la disparition du « Rindfleischetiketierungsueberwachungsaufgabenuebertragungsgesetz » qui signifie « loi sur le transfert des obligations de surveillance de l'étiquetage de la viande bovine ». Mais puisque la loi en question vient d'être abrogée, ce mot de 63 lettres disparaît donc.

On pourrait donc imaginer un nom de famille créé avec le même procédé que le mot composé allemand sans aucune limitation de longueur. Un mot peut être aussi long qu'il le souhaite pour atteindre un niveau de précision extrême tel pourrait l'être un nom de famille représentatif de toute une généalogie « Rindfleischetiketierungsueberwachungsaufgabenuebertragungsgesetz » qui signifie « loi sur le transfert des obligations de surveillance de l'étiquetage de la viande bovine ». Mais puisque la loi en question vient d'être abrogée, ce mot de 63 lettres disparaît donc.

Nous pourrions d'autre part, nous affranchir de la composition latine allant de la gauche vers la droite et opter pour d'autres modes de composition. Le prénom de l'individu pourrait se situer au centre de la composition nominale et les différents noms de famille viendraient s'inscrire de part

J
K
L

M
N
O

P
Q
R

S
T
U

V
W
X
Y
Z

et d'autre du noyau central que représente l'individu. L'ordre des noms ne serait non plus syntaxique comme pour les kompositum allemands, mais répondrait à différentes modalités: chronologiques, affectives, alphabétique...

FASQUELCHABERT

FASQUELFLOARTALCACERCHABERT

FASQUELFLOARTCHABERTALCACER

FLOARTFASQUELCHABERTALCACER

FLOARTFASQUEL Capucine CHABERTALCACER

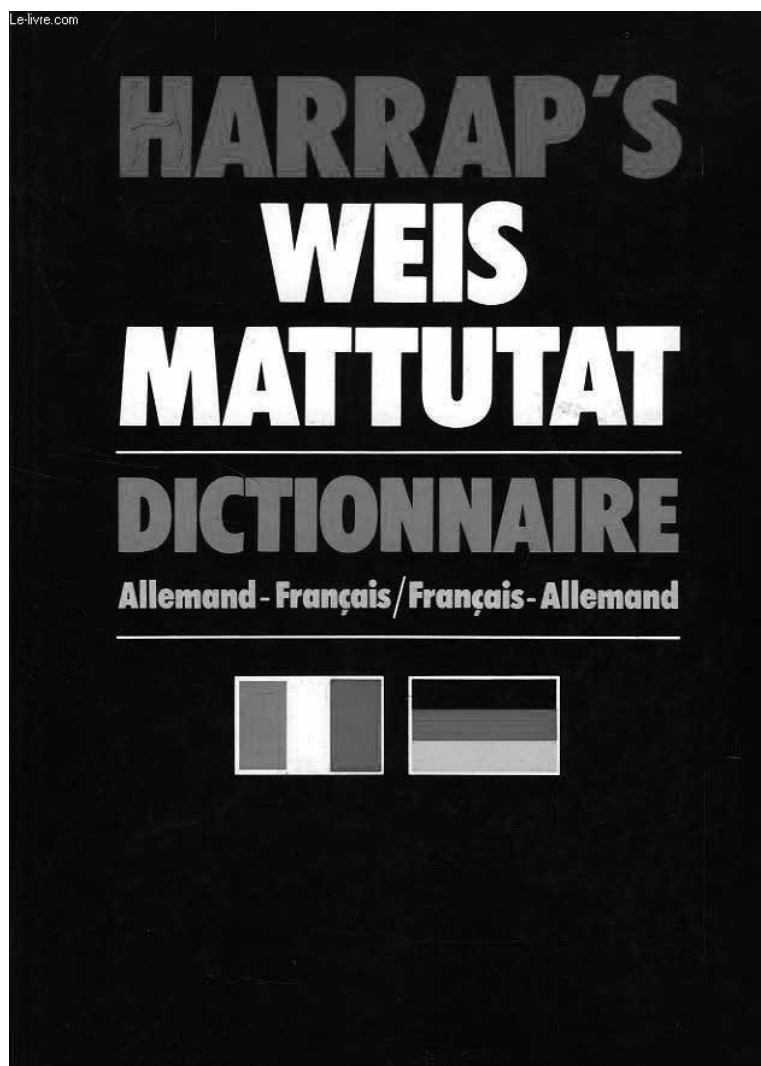


Fig.1

K

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z



L

LIGATURE

Une ligature peut être une « opération consistant à réunir, à fixer avec un lien »¹. On parle de « Faire une ligature », mais c'est également le « lien permettant cette opération ». En typographie la ligature est un « trait reliant deux lettres (ff); signe composé de plusieurs lettres liées (æ). » Ainsi la ligature est un élément graphique qui vient appliquer l'idée de fusion, de combinaison.

En français, les seules ligatures autorisées administrativement et juridiquement sont le (æ) et l'(œ). Des typographes et chercheurs tels la collective Bye Bye Binary (**voir E Épicène**) se sont emparés de cet élément comme terrain d'expérimentations typographiques et viennent ainsi créer une multitude de glyphes ligaturés afin d'enrichir les principes d'écriture inclusive. La collective Franco-Belge décrit la ligature comme « des combinaisons de deux ou plusieurs caractères fusionnés pour des raisons esthétiques (ff, fi, ffl, ...) ou linguistiques (æ, œ) »². On peut parcourir ces nouveaux caractères sur le site de la typotheque de la collective³.

Nous pourrions imaginer le double nom Fasquel--Chabert non pas lié par un signe typographique ou par quelconque glyphe (**voir G Glyphe**), mais par les deux noms ligaturés FasqueChabert. Comme le dit la collective Bye Bye Binary, les ligatures sont intéressantes, car « elles sont fondées sur le lien et les transitions plus que sur la séparation ». Comme on

a pu le démontrer auparavant, le signe typographique peut venir lier tout en insinuant une distance entre les deux noms. Le principe de ligature vient au contraire parfaitement fusionner deux noms ou plus. La ligature ne vient pas seulement supprimer la distance, mais rapproche, fait se rencontrer physiquement, typographiquement les lettres, les mots, les noms.

Afin d'imaginer les possibilités de solutions graphiques qu'ont à offrir les ligatures, je vous propose un panel d'échantillon visuel de ligatures.

1

Entrée ligature, Dictionnaire *Le Robert*

2

Site internet de la collective Bye Bye Binary, consulté le 7 octobre 2023, <https://genderfluid.space/index.html>

3

Typothèque Bye Bye Binary, consultée le 7 octobre 2023, <https://typotheque.genderfluid.space>

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

FasqueChabert fasquechabert

A Æ Æ Æ A O Œ B C D Æ DE DË LA DËÛ LA
E JE Æ U EU Æ Æ EU Æ EI F VE FVE FVE
FFE FFE FFE FFE FFE FFE G H HE I È
J K L LE LE M MP N NE NE Ñ NE NE ÑE
O P R R R R R R R S S HE SHE
SHE SHE T TE TE THEY TRICE U UE V W
TEUR

Fig. 1

Æ AO CH CQ DE EA ES È Ë
LE LË LJ MP NA NE ÑE OF
RS SË SË SË SË SË SË SË SË

Fig. 2

fi ▶ fi
fl ▶ fl
ct ▶ ct

Fig. 3

Fa

Fig. 4

rè

Fig. 5

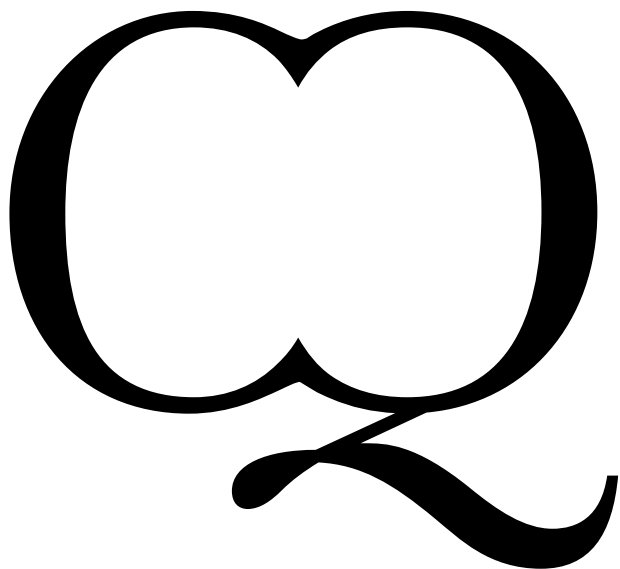


Fig. 6



Fig. 7

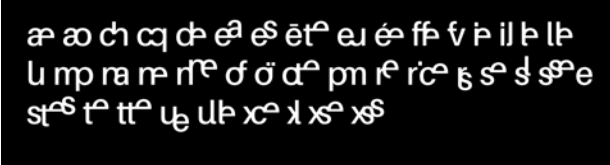


Fig. 8

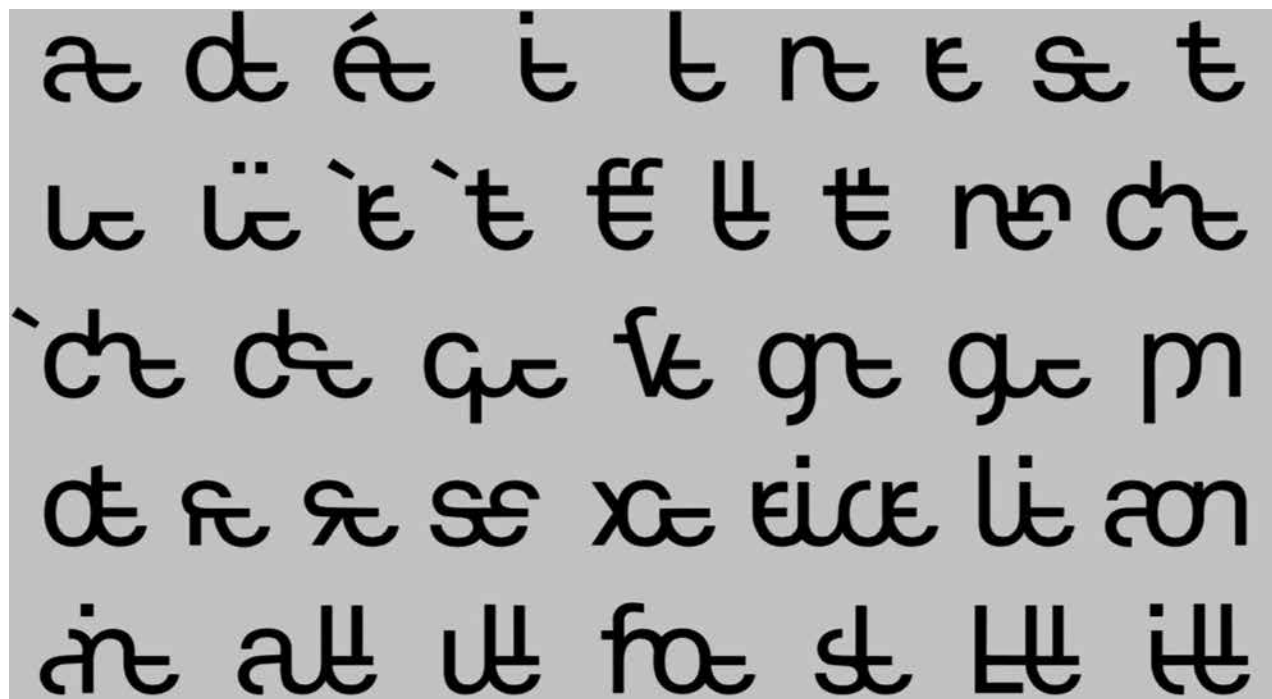


Fig. 9



Fig. 10



Fig. 11

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



M

MONOGRAMME

Un monogramme est un emblème qui vient combiner plusieurs lettres en un seul dessin. Les lettres qui composent le monogramme sont les initiales du nom de famille et potentiellement du prénom. Le monogramme incarne une personne, une entité ou un groupe. Il représente un moyen d'identification visuelle qui permet de signer, marquer de son signe sa propriété. Il sera souvent brodé sur des mouchoirs, des draps ou encore gravé sur de la vaisselle. Les monogrammes ont presque comme fonction de venir performer visuellement la propriété.

Le monogramme sera repris selon les époques par différentes personnes, familles ou entités : des commerçants pour marquer leurs marchandises, des familles bourgeoises pour marquer leur propriété, des artistes pour signer leurs œuvres, jusqu'à des monogrammes pour des marques et fonctionnant comme des logotypes. Le monogramme devient populaire en France dans les années 1890. Le monogramme, en tant que forme d'identification visuelle personnelle ou d'initiales stylisées, a également été influencé par cette vague d'engouement pour le japonisme. Les artistes et designers français ont incorporé des éléments japonisants dans la création de monogrammes, en adoptant par exemple des formes simplifiées et géométriques inspirées par l'art japonais. Bien que des monogrammes existaient déjà sous des formes complexes et illustrées, notamment dans le contexte des emblèmes et des blasons par exemple

(voir **B Blason**), cette nouvelle tendance mettait l'accent sur la simplicité et la lisibilité. Le monogramme devient ainsi un élément de signature et d'identification visuelles. Bien sûr, la composition formelle reste importante, mais il était tout aussi essentiel que le monogramme puisse être lu aisément, pour autant que l'on connaisse le nom de l'auteur ainsi que ses initiales. Des artistes français comme Toulouse-Lautrec s'emparent de ce moyen de se représenter tout comme les artistes de la Sécession Viennoise, qui au début du XX^e siècle, ont également adopté cette pratique, s'adaptant à leur principe de composition géométrique souvent carrée.

Les signatures manuscrites sont souvent composées à la manière de monogrammes, reprenant les initiales de l'individu graphiées manuscritement. La signature fait entièrement partie de la façon dont nous sommes identifiés juridiquement. C'est bien pour cela qu'on la retrouve sur la carte d'identité, qu'on vient parapher avec elle, qu'on signe un contrat. On confirme notre identité en signant lorsque l'on va voter, on décline son identité presque de cette façon. La signature a une valeur juridique très importante quand on y pense pour quelque chose d'aussi facilement reproductible. J'ai pour ma part conçu ma signature à partir de mes 3 initiales C (Capucine) F (Fasquel) C (Chabert) et suis venue entremêler ces lettres par un seul tracé. J'avais même, plus jeune,

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

intégré le double tiret comme point final du geste de la signature. Je n'ai pas modifié sa structure, son dessin depuis, mais mon geste lui s'assouplit, s'accélère, et rend de moins en moins lisible les lettres composant la signature. Ainsi, on vient réduire notre nom à une seule lettre ce qui facilite le travail de fusion des noms de famille. Le monogramme revient à composer une combinaison et une fusion réduite du nom de famille.

Il y a donc dans le monogramme, un principe d'enchevêtrement et de compactage entre les lettres. Les lettres à la fois du prénom et du ou des noms. On peut lire par exemple dans le monogramme de Toulouse-Lautrec son double nom de famille, le T et le L. Ces deux initiales se lient et dessinent un H pour Henri, son prénom. Ce n'est pas simplement les initiales qui sont accolées. Une fusion entre les initiales se fait par les initiales entremêlées, ligaturées, superposées, s'englobant les unes les autres... Les tugra, en arabe: **توغرا** sont les monogrammes des sultans ottomans utilisés administrativement. Ces symboles combinaient, sous la forme d'une calligraphie, le nom du sultan, son titre et son ascendance directe. On retrouvait cette signature de sultans dans les documents officiels impériaux en tant que signe d'authentification, ou sur des monuments de l'époque. Toutes les tugra ont des éléments de bases communes (la boucle de gauche beyze, les 3 lignes verticales superposées de lignes sinusoïdales zülfe et les lignes de droites hançer) du haut tug, dans lesquels vient s'enchevêtrer le nom du sultan (dans la partie inférieure). La graphie de l'arabe permet un enchevêtrement des lettres dans ces boucles, ces contre-formes qui se dessinent par ces entremêlements.

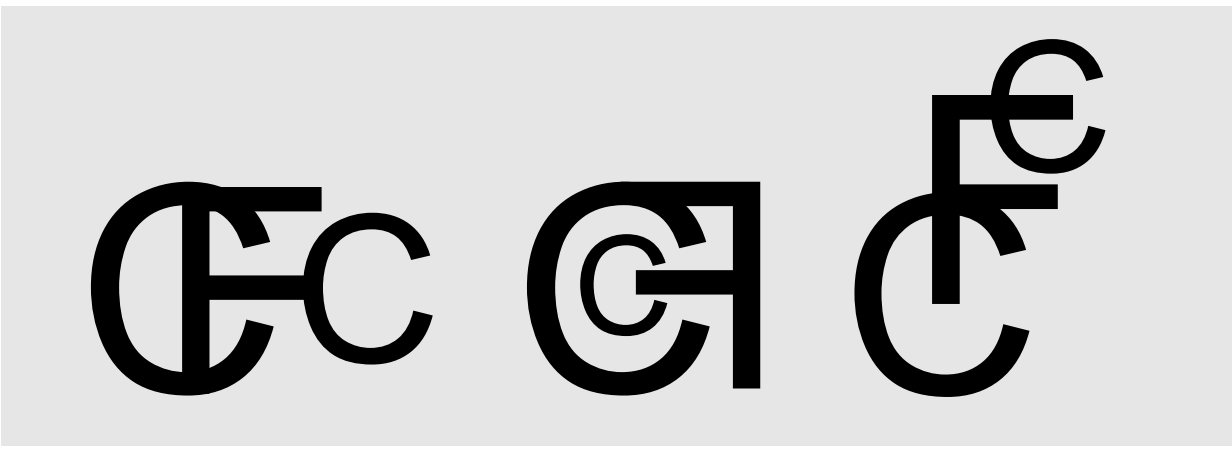


Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3

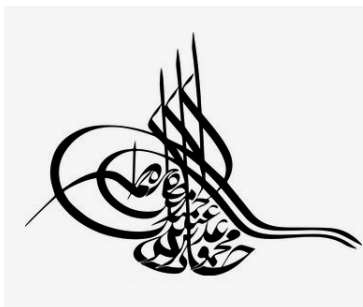


Fig. 4

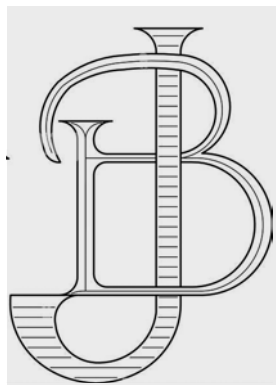


Fig. 5

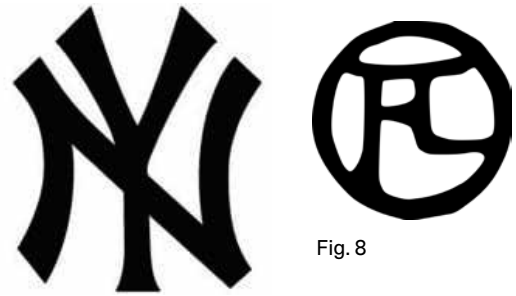


Fig. 6

Fig. 8

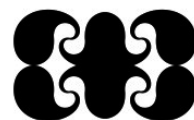


Fig. 7

M
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



P

PANNEAUX BRUXELLOIS

Bruxelles est une ville bilingue, où le français et le néerlandais cohabitent. Ainsi pour chacun des panneaux de signalisation, deux doivent rentrer en un. En se promenant dans les rues bruxelloises, on peut sentir que cet exercice de pluralisation linguistique a pu être difficile. Agrandir le panneau ou y faire se serrer les lettres. Ce qui est intéressant dans cet exemple est le tour de passe-passe intelligent de mise en page fait lorsque le nom de la rue, de l'avenue ou de la station se dit de la même façon en français et en néerlandais, souvent des noms propres. Exemple simple, si la rue s'appelle Dupont. On dira rue Dupont en français et Dupontstraat en néerlandais. L'astuce est donc de ne pas répéter le nom Dupont et d'inscrire le nom de la rue multilingue tel que « Rue Dupont Straat ». L'association des langues françaises et néerlandaises est heureuse, car c'est l'ordre des éléments du complément du nom est inversé dans les deux langues.

C'est une façon de venir contracter les mots afin de gagner de la place et former une réelle connexion entre les deux langues. Par la contraction, on vient rendre compte de cette cohabitation linguistique sur le sol bruxellois sans mettre en avant plus l'une que l'autre. Il n'y a pas non plus de question d'ordre,

car les deux langues ne fonctionnent pas de la même façon et le nom se retrouve donc forcément au milieu. Ainsi aucune hiérarchie entre les deux langues ne peut être perçue. Le nom vient faire office de lien, de tiret entre les deux cultures. Il n'y a pas non plus de différence typographique entre les deux langues. Les langues cohabitent sans jouer des coudes. La cohabitation se fait autour du nom propre. Le français se situe en haut à gauche du nom de la rue et le néerlandais en bas à droite du nom de la rue. Dans cet agencement typographique, seul le nom de la rue est réellement mis en avant par un corps plus grand.

Les panneaux bruxellois soumettent ainsi l'idée d'une cohabitation potentielle des noms de famille autour du prénom de l'individu, de part et d'autre, en haut et en bas, à droite et à gauche (**voir K Kompositum**). La cohabitation de deux langues au sein d'un même format interroge également la composition d'un double nom bilingue.

P
Q
R

S
T
U

V
W
X
Y
Z

FASQUEL
Capucine
CHABERT

FASQUEL
Capucine
CHABERT



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4



Fig. 5



Fig. 6



Fig. 7



Fig. 8



Fig. 9

P
S
T
U
V
W
X
Y
Z



P

PERFORMER

La grande problématique de la transmission du nom, après avoir choisi de mettre le nom des deux parents, est finalement de choisir les noms qui restent pour la génération suivante. Comment choisir ? Certains choisiront plutôt par affect par rapport au parent, par attachement au nom, à sa graphie, à sa sonorité. Mais lorsqu'aucun argument ne vient défendre l'un ou l'autre des noms, on se retrouve dans une situation complexe. On peut alors chercher à choisir par une extériorité, par une systématique extérieure tel le nom du père anciennement transmis d'office. Choisir peut être perçu comme un acte performé. On a d'ailleurs vu que le nom dans certaines cultures était choisi par des moyens extérieurs au choix des parents. Autrefois chez les Darabo, au Mali, il était de coutume de faire choisir le nom de l'enfant par une puissance divine qui se manifestait par l'éternuement de l'enfant. C'est-à-dire que le père énumérait des noms devant l'enfant tout juste né, jusqu'à ce qu'il éternue au nom « élu » (Le nom juste avant l'éternuement)¹. On peut voir dans cette pratique traditionnelle, un acte de l'ordre de la performance. Une performance du choix. Sophie Cure vient soumettre ces mots au choix, au vote des spectateurs. On retrouve dans son travail un fort attrait pour les mots, un rapport joueur au mot, au choix du mot. Elle propose des dispositifs graphiques multiples qui viennent proposer de composer,

de choisir, d'élire de nouveaux mots. Ces différents dispositifs graphiques ont été présentés dans diverses expositions comme « Parade » à Chaumont, mais également lors de l'exposition « Les champs sémantiques » au Bel Ordinaire, espace d'art contemporain à Pau ou encore lors de l'exposition « Le Bureau des Affaires Lexicales », présentée au Havre dans le cadre de la Saison Graphique 21.

Avec une éphéméride (calendrier dont on détache chaque jour une page), elle vient présenter un mot par jour. Cela rappelle la pratique des Dogons au Mali, qui viennent non pas choisir un de leurs nombreux noms, mais s'attribuer un nom selon des caractéristiques de naissance. Ces caractéristiques peuvent être temporelles, calendaires, numériques (exemple « né premier, née le matin »).

Elle vient collecter des mots nouveaux, épicènes, oubliés et les présente au vote afin de leur accorder une place dans notre langage quotidien. Elle crée tout un univers administratif imaginaire de création et de sélection de mots nommé le Bureau des Affaires Lexicales (B.A.L.), avec des moments performés ou elle vient présenter l'élection du mot du jour, faire se réunir différentes antennes de ce bureau à différents endroits afin d'inventer des mots inconnus par des principes de jeu de dés ou de syllabes prédécoupées. À la fin de la journée est effectuée l'élection du mot du jour. On peut

P

S

T

U

V

W

X

Y

Z

retrouver notamment sur sa page Instagram les résultats de ces élections :

«Septentrional, a été élu [mot du jour], talonné par Tympanal.

À fleur de l'eau remporte à l'unanimité le titre de [locution du jour

En lice :

. Plumer (dans l'acception marine : nager en mettant la pale de l'aviron à plat pendant son trajet hors de l'eau)

. Septentrional

. Barbituriques

. Ponant

. Tympanal (l'os)

. À fleur de l'eau

. Dent en soie»

post Instagram @sophie_cure

Au sein du Bureau des Affaires Lexicales les mots font campagne, il y a des mots candidats, il y a des journées électorales, on vote et on dépouille les urnes. Tout un vocabulaire et un détournement des codes administratifs sont mis en place dans la présentation et communication de ces événements graphiques. Elle ne s'adresse plus en tant que Sophie Cure, graphiste, mais en tant que Sophie, agente du Bureau des Affaires Lexicales. Ainsi, à la manière de Sophie Cure, nous pourrions imaginer tout un protocole afin de venir choisir notre nom de famille : choisir le nom qu'on transmet ou bien encore choisir le nom de famille que l'on souhaite s'autoattribuer.

La philosophe américaine, Judith Butler, prône également cette idée de performer l'identité, de faire le choix de l'identité que l'on souhaite venir performer. Elle réfléchit sur l'identité et sur les normes, plus précisément sur une politique des normes qui ne soient pas fondées sur une identité stable, éternelle et qui ne présuppose pas une identité. Selon Judith Butler, nous sommes constamment en train de performer notre identité, notre genre, notre sexualité... Elle théorisa la notion de performativité du genre et défend l'idée « que la "performance" doit remplacer "l'essence" pour une appréhension plus juste de la nature des identités. »

1

Marie-Claude Casper, Frédérique Granet et Charles-Henry Pradelles de Latour, « Choisir un nom de famille... », *L'Homme* (en ligne), publié le 1er septembre 2006, consulté le 12 juillet 2023, p. 201-217 <http://journals.openedition.org/lhomme/24061>

2

Liza Kharoubi, « Judith Butler : performance et performativité », cf. page de présentation du colloque de 2014 à la Sorbonne intitulé Théâtre, Performance, Philosophie Colloque 2014, consultée le 16 octobre 2023 par <https://tpp2014.com/judith-butler-performance-et-performativite/>

nom de famille déterminé par lettres
piochées aléatoirement (à partir
des lettres F ASQUEL CHABERT)

FUSHBARTELQECA



Fig. 1



Fig. 2

P
S
T
U
V
W
X
Y
Z

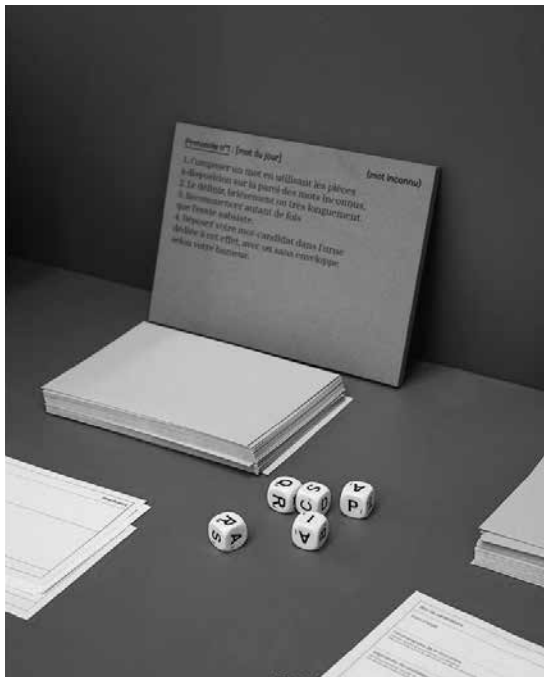


Fig. 3

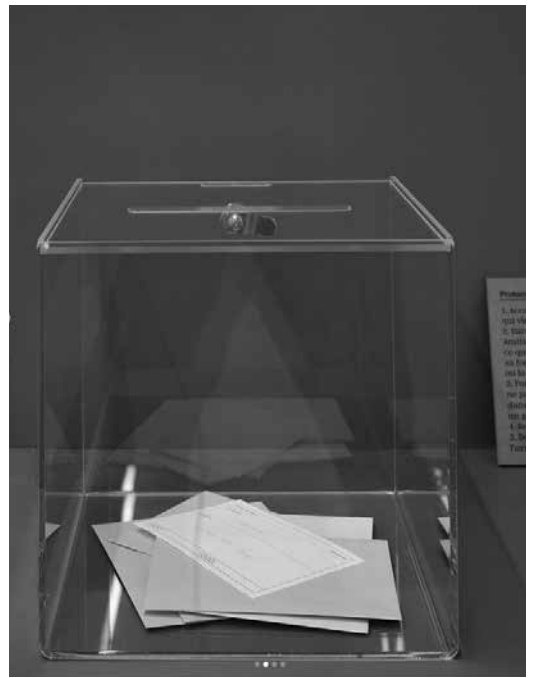


Fig. 4



Fig. 5

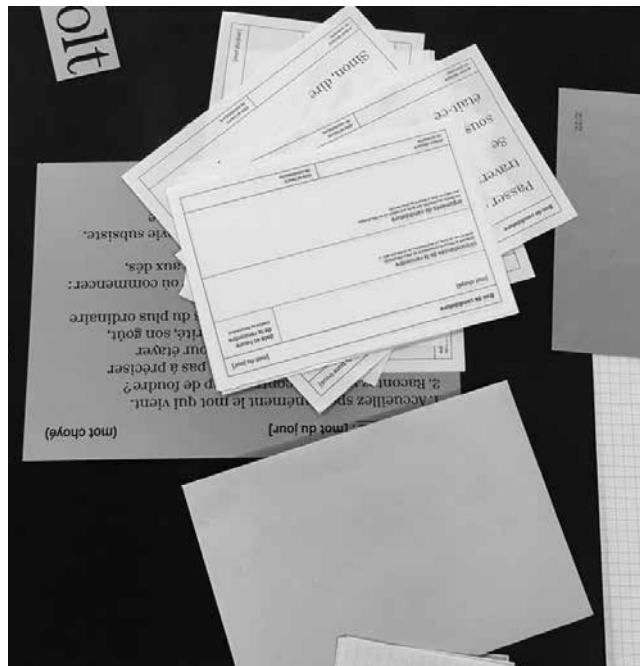


Fig. 6



Fig. 7

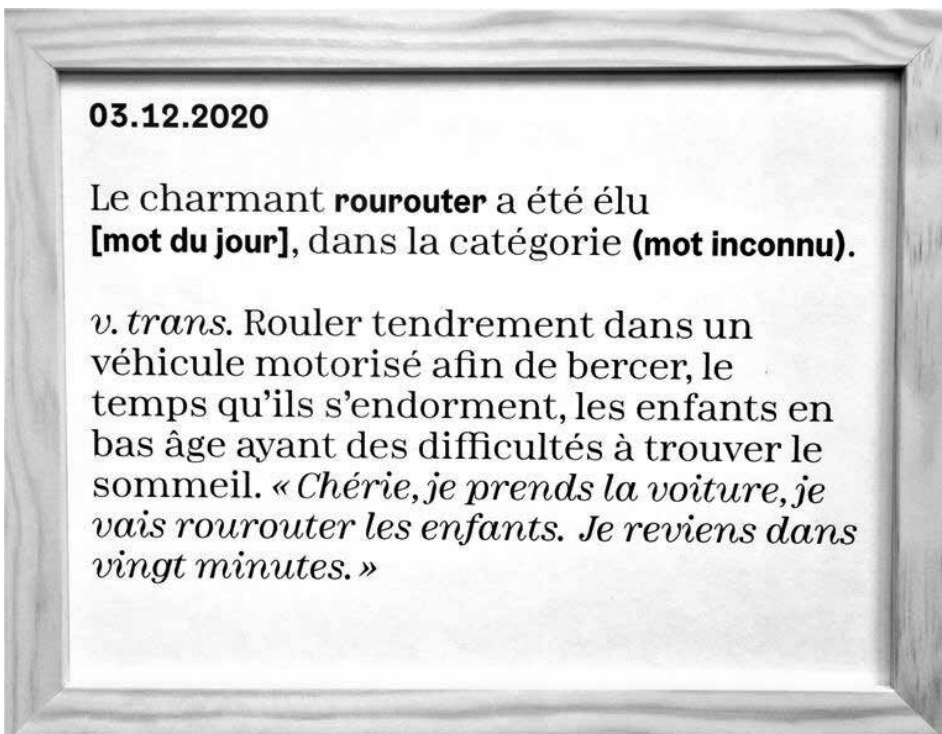


Fig. 8



Fig. 9



Fig. 10

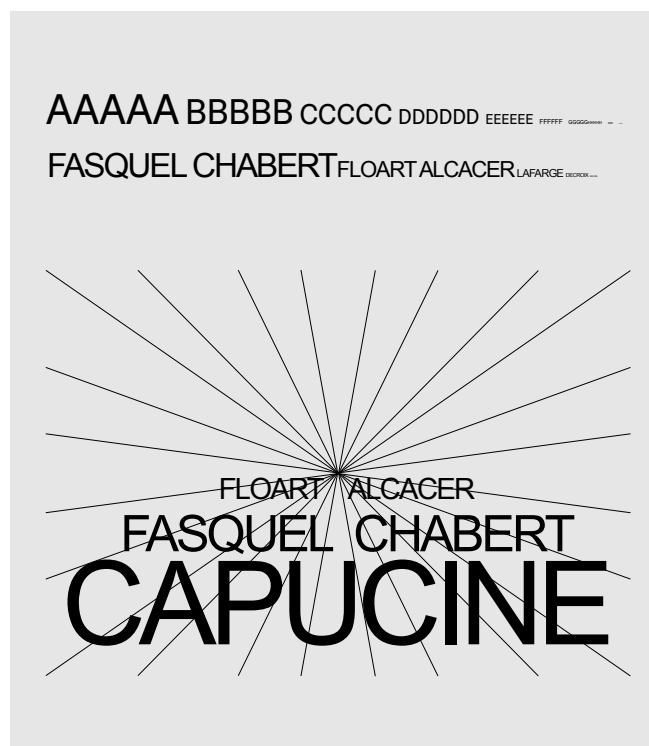


P

PERSPECTIVE

Depuis la Renaissance, on entend communément l'idée de perspective, qui entend un phénomène affectant la vision de loin des objets ou des différentes représentations des objets suivant les changements de position de l'œil qui les regarde. C'est une technique de la représentation en deux dimensions, sur une surface plane, des objets en trois dimensions tels qu'ils apparaissent vus à une certaine distance et dans une position donnée. Ainsi, le principe de perspective fait apparaître ce qu'il y a de plus loin comme plus petit. La perspective permet donc de faire cohabiter des objets visuellement, qui, si représentés à échelle 1, ne rentreraient pas tous dans le même cadre. Ainsi pour des questions pratiques et de réalisme, la perspective est mise en œuvre. Pourquoi ne pas regarder nos noms de famille comme des éléments visuels plus ou moins près de nous ? Près de nous par chronologie, mais également par affect. Alors par une diminution du corps typographique, une cohabitation de multiples noms pourrait se faire. Le nom de notre arrière-arrière-arrière-grand-père en corps 2 tandis que le nom de notre mère en corps 18. Par un nivellement du corps typographique, nous venons faire cohabiter selon un niveau de présence dans l'identité individuelle. Cela permettrait de garder plus de deux noms et de marquer les différents degrés de généalogie différents. Puisque leur longueur, contre-argument principal à la transmission de plus de deux noms serait la difficulté à conserver les

longueurs. On pourrait appeler cela une perspective typographique. Plus le nom est vieux généalogiquement, plus le nom est petit et difficile à lire. On pourrait le lire, mais l'exercice sera difficile, mais il existe néanmoins et cohabite avec les autres. On peut estimer un moment où le corps typographique atteindrait zéro. On pourrait estimer établir des règles typographiques informant sur les niveaux de généalogie. Par exemple, on dit qu'en partant d'un corps à 20 points, le nom perd 5 points à chaque ancienne génération. La réduction du corps pourrait aussi se faire sur un choix arbitraire, selon le nom que l'individu souhaite le plus mettre en avant. Ainsi c'est un point de vue mis en perspective sur notre nom et ses composantes.



P

S

T

U

V

W

X

Y

Z



S

SURIMPRESSION

On parle de surimpression en graphisme pour parler d'une impression sur n'importe quel élément graphique (texte, image, filets, etc.) déjà imprimé. Pour qu'il y ait surimpression, il est nécessaire qu'il y ait au minimum deux temps distincts d'impression. Dans un premier temps, l'impression initiale et dans un second temps, sur cette première impression, on vient imprimer une seconde fois, opération qui peut être répétée. L'objet graphique surimprimé fait exister plusieurs temporalités simultanées ou juxtaposées dans un même espace graphique.

La surimpression fait résonance avec le nom de famille dual : quel nom pourrait être qualifié de « passé ». Quel nom serait surimprimé dans mon cas ? Imprimer Fasquel sur Chabert ou Chabert sur Fasquel ? Ou plutôt Fasquel--Chabert sur les noms de mes grands-parents eux-mêmes déjà surimprimés sur tous les noms du reste de la famille ?

Le studio de graphisme Helmo a commencé un travail de réimpression de leurs affiches de commandes passées. Le duo graphique vient donc réimprimer, surimprimer, rajouter une nouvelle couche sur leurs productions « datées », dans le sens où l'événement qu'elles promeuvent est passé. Elles n'ont plus d'utilité à communiquer, mais continuent d'exister comme forme graphique. Ce projet s'appelle *Stratigraphie* et est notamment présenté sur un site web dédié, stratigraphie.fr. On y voit une sélection d'affiches qui

ont été sérigraphiées d'une nouvelle couche. Les graphistes surimpriment sur ces affiches un nouveau visuel, qui en se mélangeant au visuel préexistant crée de nouvelles formes, en cache certaines parts, met en exergue des détails. Ils viennent parfois presque caviarder leur propre travail, en laissant apparaître ou non certains éléments. Ainsi l'œuvre graphique est transformée, elle évolue par cette nouvelle couche de surimpression. Ils parlent de ce projet tel une surimpression qui « réactive des formes anciennes par confrontation avec de nouvelles » c'est un travail qu'ils ont commencé en 2012, il peut donc y avoir plusieurs années qui séparent la première de la dernière couche d'encre.

Jean-Michel Geridan analyse le travail de surimpression du duo graphique dans un texte accompagnant les affiches stratigraphiées (surimprimées) sur le site web du projet. Il interroge la nature d'une affiche d'un événement qui est passé. Nous pourrions voir en cet événement passé, un ancêtre passé, mais qui survit par son nom. Par-dessus cet héritage nominal, on vient remettre notre propre couche. On ne sait jamais bien quel sera le résultat de cette nouvelle couche sur l'ancienne dans un sens graphique comme généalogique. Comme le dit Jean-Michel Géridan, « Les lames d'encres s'empilent, s'écrasent, les unes sur les autres. Elles s'entassent donc laissant ou non transparaître la couche précédente selon leur propriété chimique »¹. Laisser réagir les mélanges

S
T
U

V
W
X
Y
Z

des couches entre elles fait donc partie du processus graphique dans l'évolution de ces affiches.

De plus avec ce projet, les deux graphistes affirment qu'une affiche n'a pas un temps de vie limité, que même après avoir rempli sa tâche de communiquer un événement, elle peut évoluer tout en contenant en elle le passé, le présent, le futur. Ils évoquent, lors d'un entretien, cette idée de générations multiples cohabitant dans l'image : « Cette dimension temporelle nous intéresse beaucoup, la possibilité qu'une image puisse avoir plusieurs vies, changer de statut, devenir autre chose par le recouvrement tout en gardant quelques indices partiels et visibles de ce qu'elle a été »².

La façon dont les graphistes présentent leur projet Stratigraphie sur leur site web est aussi très intéressante dans l'aspect de montrer ces strates tel un tableau généalogique. (**Voir A Arbre généalogique**) Ils viennent rendre visible la généalogie de chacune des images. On voit l'image stratigraphiée et au-dessus, par bandes, sont indiquées les couches de couleur nommées par leur titre, leur statut de commande ou non, l'encre utilisée et la date d'impression de chacune des couches. Chacune de ces bandes explicatives reviendrait à une branche d'un arbre généalogique.

SHOW DANS LE SHOW

Le studio de design graphique belge Jan En Randoald (composé de Jan W. Hespeel et de Randoald Sabbe) vient proposer deux posters, dont un venant surimprimer l'autre. Un premier poster présente l'événement le « Graduation show » (cérémonie de remise des diplômes) de l'école d'Art Luca en Belgique à Gand. Ce premier événement a lieu pendant quelques jours. Et pendant cet événement a lieu un autre événement plus court et avec pour seul focus la section design graphique de l'école. Cet événement dans l'événement s'appelle « Everything is simply a happening ». C'est donc un show dans le show. La superposition de ces deux événements est exprimée

graphiquement par une surimpression de l'affiche du show global de l'école. Le show dans le show est un peu l'enfant du parent qui n'oublie pas d'où il vient, mais qui prend quand même le pas sur le grand événement pour venir s'affirmer.

AFFICHES KUNSTHAL GENT

Le centre d'art de Gand en Belgique, la Kunsthal Gent propose des affiches pour présenter leur cycle d'exposition à l'intérieur de panneaux vitrés classiques type JC Decaux. Rien d'étonnant jusque-là. Mais ils nous surprennent en ne venant pas simplement glisser l'affiche sous la vitre. Par un système de vinyles autocollant, ils réussissent à créer une surimpression en profondeur. Le vinyle est collé au recto, mais aussi au verso de la vitre. La vitre étant épaisse de quelques millimètres, cela laisse de l'espace entre les deux strates graphiques. Une troisième strate peut également exister en glissant, en plus, une affiche imprimée sous la vitre. On obtient donc une affiche composée de différentes couches. Nous pourrions de même imaginer une surimpression des noms de famille les uns sur les autres. Chaque couche se superpose sans s'écraser et en laissant une respiration entre chacune. Le nom de famille peut ainsi être perçu telle une construction nominale à plusieurs couches. L'ajout d'une nouvelle couche vient selon les individus modifier, caviarder, masquer, faire ressortir la base nominale héritée.

1

Helmo, *Stratigraphies*, article de Jean-Michel Gérard, « Lames d'encre », consulté le 17 octobre 2023, <https://stratigraphie.fr/about>

2

Helmo, *Stratigraphies*, article de Thibaut Hofer, « Entretien entre Helmo et Thibaut Hofer », 2019, <https://stratigraphie.fr/about>

Chasquet

Chasquet



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4

S
V
W
X
Y
Z

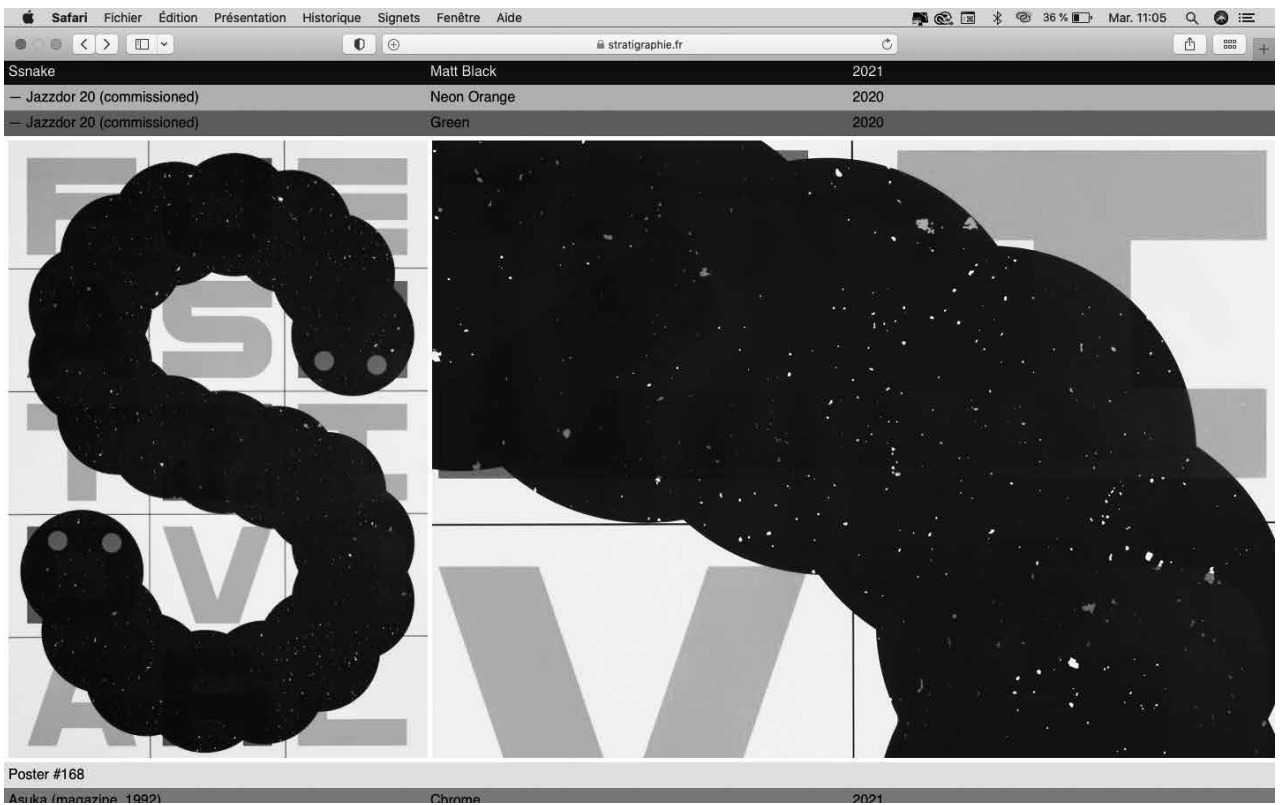


Fig. 5



Fig. 6



Fig. 7

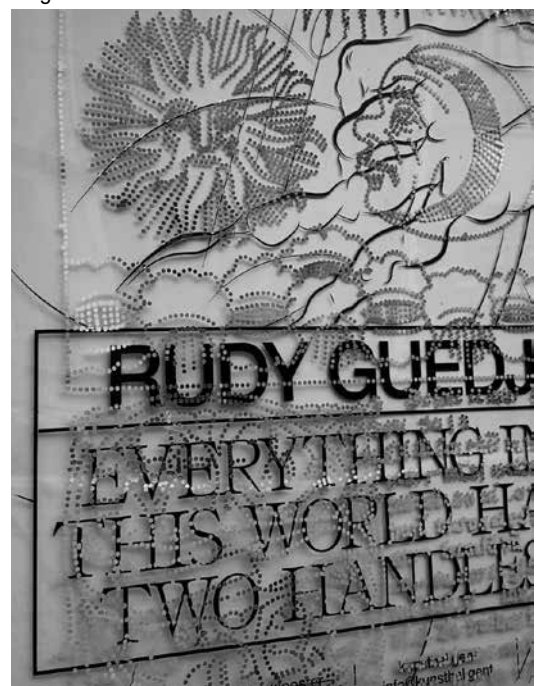


Fig. 8

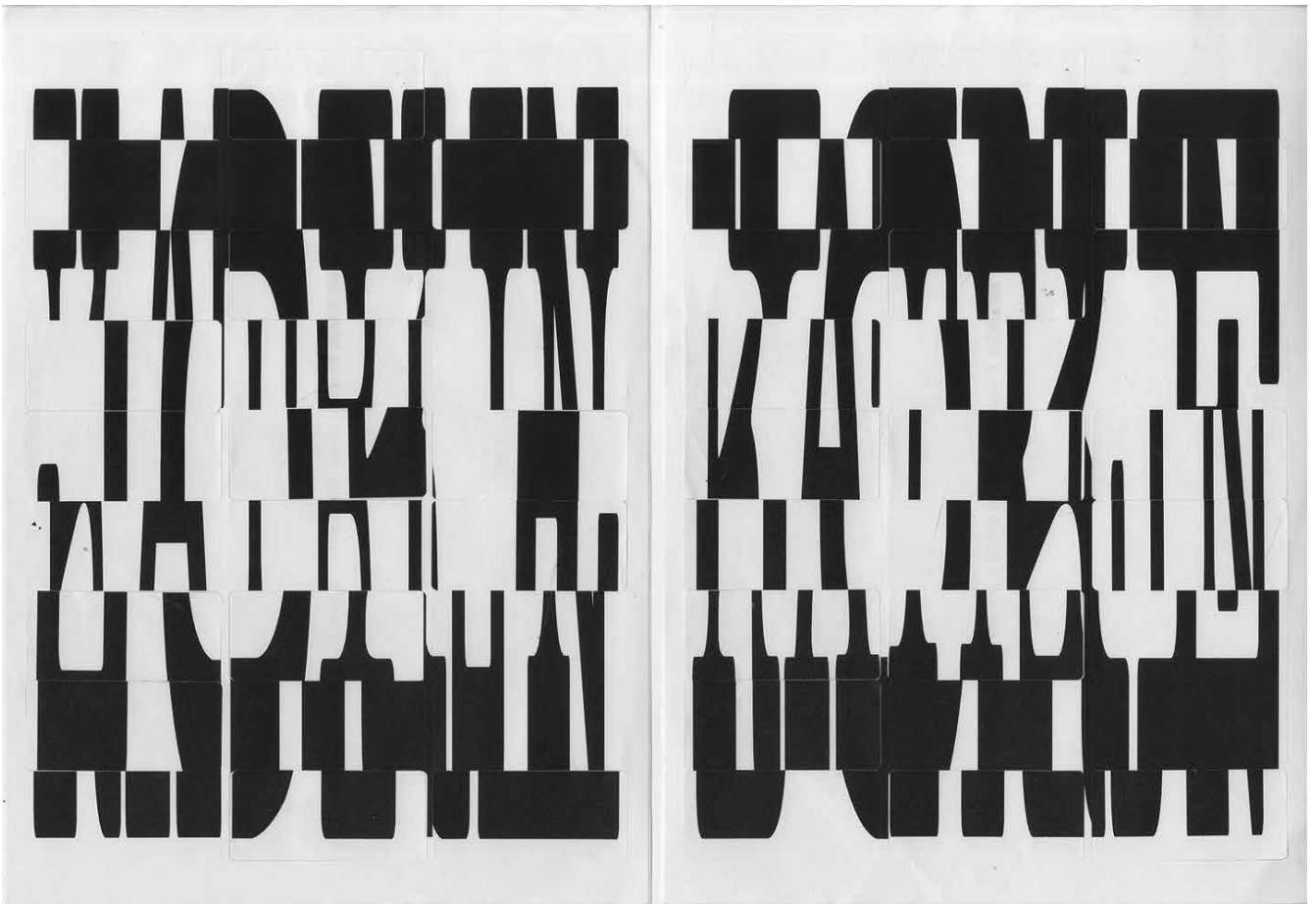


Fig. 14

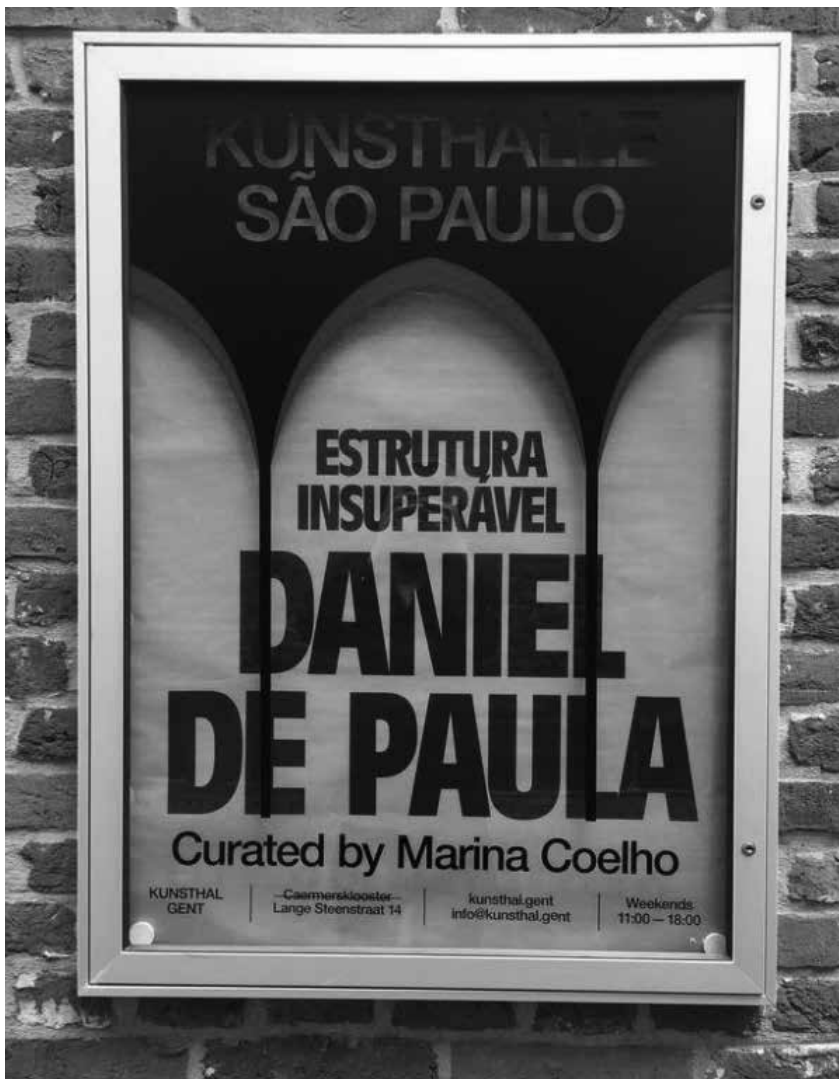


Fig. 15

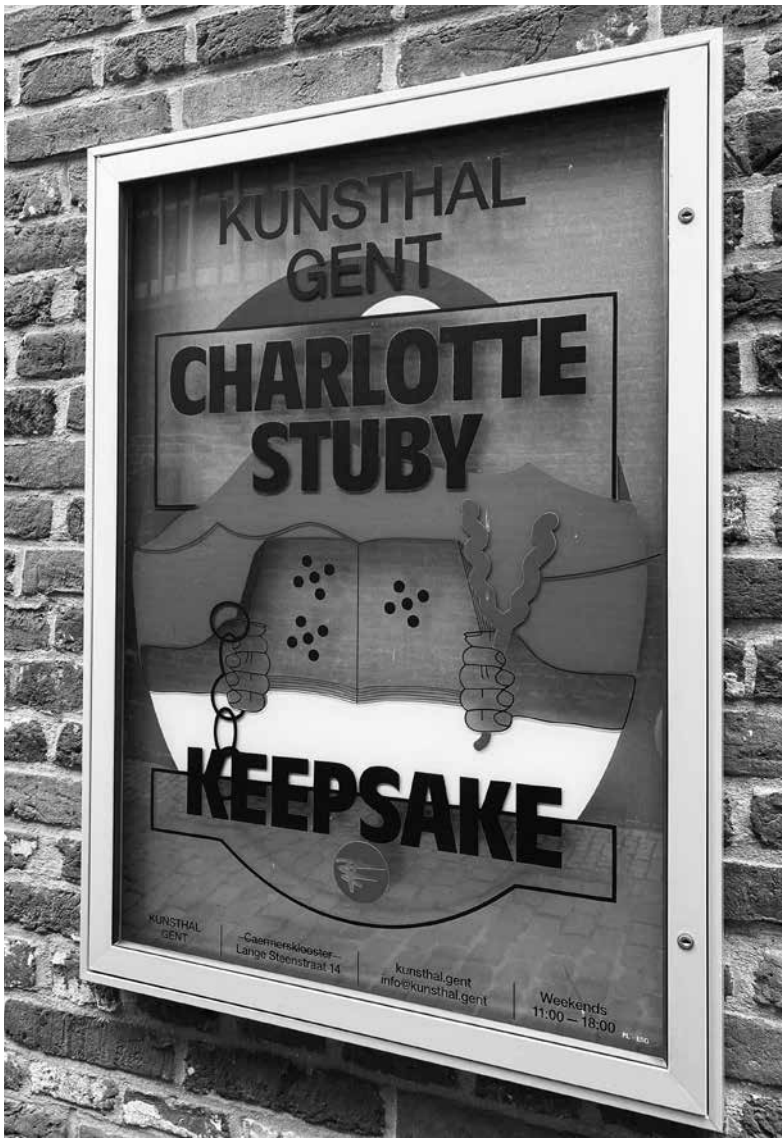


Fig. 16



Fig. 17



Fig. 18



Fig. 19

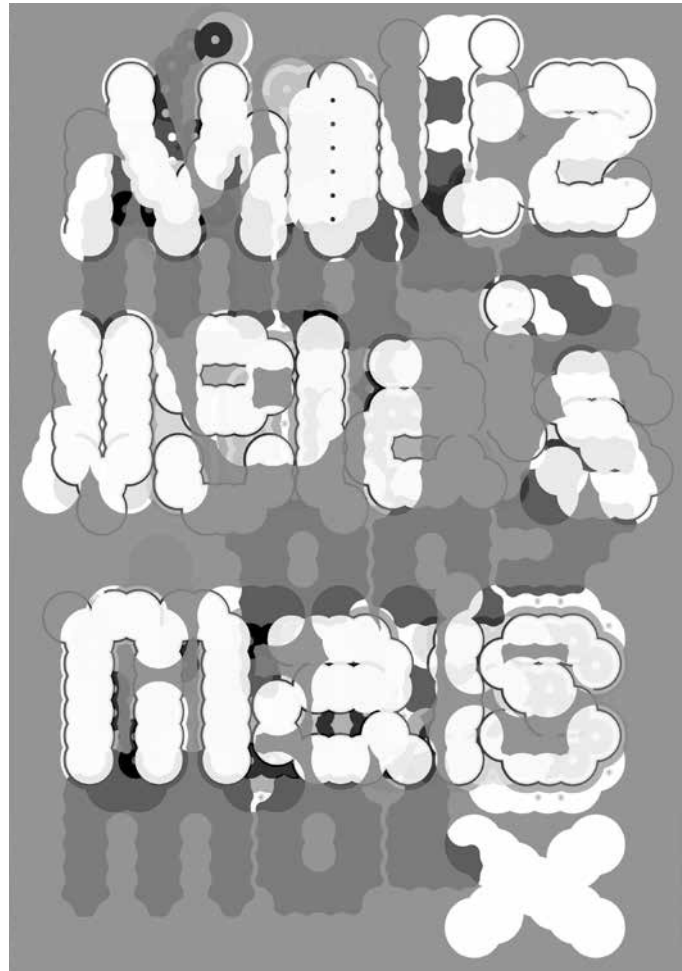


Fig. 20

S

V

W

X

Y

Z



U

UNION GRAPHIQUE

Nombreux sont les studios de graphisme derrière lesquels on trouve des duos. Des duos créatifs, des duos amicaux, des duos professionnels. Cependant bien qu'ils soient deux ou plus, la plupart de ces studios de graphisme choisissent d'exister sous une seule identité, un seul nom, une seule image. Ils existent si bien sous ce label commun que les personnes peuvent facilement se représenter une seule tête pour un nom. Je me souviens de mes premières années d'études en design graphique lors desquelles nous avons peu à peu découvert que tous ces studios idolâtrés représentaient plus d'une personne. On a appris qu'**Helmo** n'était pas un gars s'appelant étonnamment **Helmo**, que **Spassky Fisher** n'était pas le prénom/nom d'un graphiste aux origines nordiques, que **Stéréo Buro** avait en fait deux bureaux... Je pense que nous avons du mal à imaginer plusieurs personnes derrière ces identités, car à cette époque, nous étions nous-mêmes à tout prix à la recherche d'un style graphique personnel, unique, qui se démarque de celui des autres. Alors, pourquoi se faire confondre avec son collègue ?

Venir nommer son studio revient à venir nommer son enfant graphique, ce projet professionnel que l'on chérit tant. Il faut alors faire des compromis avec ses collaborateurs et essayer de mettre un peu de chacun dans cette identité aux

racines multiples. Certains reprennent le système de combinaison d'initiales de leurs différents prénoms et nom tel **M/M**. D'autres viennent simplement créer un double nom tel que l'**Atelier Choque Le Goff**, composé de Donald Choque et Yoann Le Goff. C'est intéressant de voir que beaucoup de studios ont associé leurs noms ou initiales par différents signes graphiques (-, &, +, *, /, •), les mêmes imaginés et supposés à la place du double tiret afin de lier les noms. (**Voir G Glyph**). En tant que graphistes, ils viennent parcourir les possibilités que proposent les glyphes typographiques. Voici quelques exemples de studios ayant lié leurs initiales par des signes typographiques :

- **M/M**: initiales et un slash
- **E+K**: initiales et un plus
- **ter Bekke & Behage**: noms et une esperluette
- **baldinger•vu-huu** noms et un point médian

D'autres viennent travailler la fusion par les éléments communs, lettres communes, syllabes inversées comme le Studio Samael **Sa*m*ael** pour la réunion graphique de Samuel Bonnet et Maël Fournier-Comte. Ce studio fusionne son nom tel un mot-valise (**Voir V Valise**).

Ces exemples ci-dessus sont des noms de studios dont l'origine paraît simple

à lire, une fois les noms et prénoms des graphistes découverts. Mais il y a des milliers d'autres studios au nom moins évident. Ainsi j'ai demandé à quelques studios dont j'apprécie le travail de m'expliquer comment avait été choisi leur nom.

Mail échangé avec Alexandre Dimos du studio De Valence le 9 octobre 2023 à 17 h 59

« de Valence a été choisi, car nous avons effectué nos études à l'école d'art de Valence. Lorsque nous appelions pour des demandes de stages des studios parisiens nous nous présentions par notre prénom suivi de *de Valence* pour rappeler de quelle école d'art nous venions. Arrivés à Paris après nos études, nous avons conservé de Valence comme souvenir de la ville dans laquelle nous avons fait nos études, et avec la particule cela fonctionne comme un nom de famille fictif, car nous ne souhaitons pas que nos noms apparaissent. »

Mail échangé avec Elsa Aupetit du studio Kiösk le 9 octobre 2023 à 14 h 44

« Pour répondre à ta question, nous avons choisi ce nom pour plusieurs raisons :

- Nous étions à l'origine un trio et avons souhaité utiliser nos noms à ce moment-là. Suite à la réorganisation de notre collaboration, nous avons préféré un nom qui nous permette plus de flexibilité si le groupe venait à s'élargir, se réduire, etc.
- À ce même moment, Martin et moi étions en pleine relecture des aventures de Tintin. Il est question du pharaon Kih-Oskh dans Les Cigares du Pharaon. Le tombeau du pharaon sert de cachette à une société secrète de trafiquants d'opium. C'est ce qui a attiré notre attention sur ce mot, un peu par hasard.
- En nous penchant sur la signification du mot 'Kiösk' (dans son orthographe turque originale – d'où le tréma sur l'e'), nous avons noté qu'il s'agissait d'une petite structure architecturale légère, voire éphémère. Il nous a semblé que ce mot s'appliquait bien à notre vision de ce qu'est un studio de graphisme en termes de structure et de moyens : cela reste léger. Après le mot studio, ce sont plutôt les autres qui nous l'appliquent. Nous l'avons ajouté à notre url car le nom

de domaine seul était déjà attribué et nous n'y tenons pas particulièrement. »

Mail échangé avec Thomas Couderc et Clément Vauchez du studio Helmo le 12 octobre 2023 à 10 h 30

« Après La Bonne Merveille (2002-2007), par contraste, nous souhaitions trouver un nom court qui ne signifie rien, qui 'sonne' plus qu'il ne raconte quelque chose dont nous pourrions nous lasser avec le temps. Helmo est un peu le 3e personnage fictif de notre duo, à la fois germanique (variante de Helmut) et grotesque (Elmo de Sesame Street). Nous n'étions pas convaincus au début, mais au fil des années, le nom s'est incarné dans notre travail. »

Les graphistes regroupés sous un nom de studio travaillent sous pseudonyme d'une certaine manière. Ils se choisissent un nom pour la scène du graphisme afin de faire groupe mais peut-être également afin de garder leur anonymat. Il existe plusieurs *multiple-use name*, noms à usage multiple qui sont utilisés par des personnes souhaitant rester anonyme. C'est une stratégie qui a été adoptée par de nombreux groupes radicaux et culturels. Il existe ainsi de nombreux noms génériques qui s'utilisent dans différents cas et qui font référence à différents milieux (milieu artistique, activiste, scientifique...) et valeurs particuliers. Luther Blissett, Sandy Larson, Monty Cantsin, Geoffrey Cohen et Karen Eliot. Dans le domaine de l'édition, une série de livres à long terme peut être écrite par de nombreux auteurs mais publiée sous un pseudonyme collectif unifié.

Atelier Fasquel--Chabert

U

V

W

X

Y

Z



V

(MOT) VALISE

Un mot-valise est un mot formé par la fusion d'au moins deux mots existant dans la langue, de telle sorte qu'un de ces mots au moins y apparaisse tronqué et puisse ne pas y être immédiatement reconnaissable¹. Des mots comme courriel (courrier + électronique), abribus (abri + autobus), cuichette (cuillère + fourchette) sont des exemples de mots-valises. D'après différents témoignages, certains pays, se sont déjà emparés de cette astuce pour venir fusionner les noms des parents afin de le transmettre à leur enfant. On perd alors l'idée d'une généalogie, mais on accède ainsi à une égalité avec une partie de chacun des noms des parents transmis. Cette proposition de solution s'adapterait tout à fait à des structures parentales de plus de deux parents. Un article d'*Ouest France* parle de cette pratique en Suède: « Alors qu'en France le système est immuable, en Suède, plus de 1 500 noms de famille sont créés chaque année. Mélanger des syllabes, utiliser des symboles, reprendre le patronyme de l'arrière-grand-père, c'est la porte ouverte à toutes les idées. Ou presque. (...) "On a annoncé notre nom inventé au repas de mariage. C'était la surprise générale", sourit Ester Ehnsmyr, 35 ans (...) À l'époque, elle s'appelle Ester Lindsmyr et lui, Johannes Ehn»². Un témoignage d'une étudiante polonaise évoque aussi cette idée de venir combiner les noms lors du mariage en ayant en tête qu'un futur enfant pourrait porter ce nom. **(Voir Témoignages)**

Imaginons que, comme dans le système suédois ou polonais, nous puissions créer de nouveaux noms à partir du mélange des syllabes des noms à combiner. Ce système de mot-valise appliqué aux noms de famille semblerait idéal comme réponse à la problématique de la transmission du nom pensé comme 2 ou plus en 1.

Ce système de noms « valisés » paraît résoudre tous les soucis de représentation parentale et de remise à zéro en termes de marqueur social. Le nom comporte en effet tout un bagage socioculturel. Le sociologue Pierre Bourdieu met en avant le lien entre reproduction sociale et transmission du nom de famille dans un article « À propos de la famille comme catégorie réalisée »: « La famille joue en effet un rôle déterminant dans le maintien de l'ordre social, dans la reproduction, non pas seulement biologique, mais sociale, c'est-à-dire dans la reproduction de la structure de l'espace social et des rapports sociaux. Elle est un des lieux par excellence de l'accumulation du capital sous ses différentes espèces et de sa transmission entre les générations elle sauvegarde son unité pour la transmission et par la transmission, afin de pouvoir transmettre et parce qu'elle est en mesure de transmettre. Elle est le "sujet" principal des stratégies de reproduction. Cela se voit bien, par exemple, avec la transmission du nom de famille, élément primordial du capital

symbolique héréditaire»³. Avec ce nouveau système de mots « valisés », nous pourrions imaginer l'effacement de tout marqueur social (ou presque), toute reproduction sociale dans le nom (s'il y a mélange social dans l'union des parents). Cependant nous pourrions supposer qu'un nouveau système de démarcation sociale se mette en place. Comme le montre l'histoire du nom de famille en Corée, par effet de mode ou plutôt de volonté de s'identifier comme socialement bien placé, certains noms ont pu être surutilisés. Chez les Coréens, beaucoup ont comme nom de famille Kim, qui signifie « or » en honneur à un clan glorieux. Lorsqu'il fallut choisir / donner un nom de famille (c'est pendant la période Joseon [1392-1897] que le nom se répand), beaucoup de famille choisissent ce nom auparavant réservé à l'aristocratie. « Ainsi, de nombreux marchands souhaitent prendre “ Kim ” pour patronyme afin de s'approprier ce symbole de puissance. (...) La plupart choisissent “ Kim ”, “ Lee ” ou “ Park ”, trois clans très puissants dans la péninsule»⁴. Ainsi certaines syllabes pourraient porter un marqueur social et perdurer à travers les générations dans les choix de noms « valisés ». Par exemple comment deux noms tels De Latour et Massioni seraient-ils fusionnés ? Plusieurs questions se posent. Est-ce que je garde la particule pour garder ce marqueur social témoignant d'une ascendance noble ? Est-ce que j'efface cette particule par honte de ce passé dominant ? Quelle consonance je donne au nom ? Sur un nom ayant des spécificités régionales ou nationales, pourrait-il y avoir une volonté de garder ou de masquer l'origine ?

Il existe des générateurs de mots-valisés sur internet qui permettent une fusion aléatoire des lettres en tenant compte des syllabes. (dcode.fr), Mais la particule pourrait être un élément que l'on souhaite mettre en avant. Et peut-être même qu'au fur et à mesure du temps certaines syllabes acquerraient une marque symbolique sociale, culturelle ou économique que nous n'aurions pas

pu prévoir. Tels les cadavres exquis, pratiqués par les surréalistes, nous pourrions venir composer à partir des syllabes de façon aléatoire un nom de famille à plusieurs.

1

Entrée « Mot-Valise », *Wikipédia*, consulté le 18 octobre 2023
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Mot-valise>

2

Émilie Cochaud-Kaminski, « Dans ce pays d'Europe, les jeunes couples peuvent s'inventer un nouveau nom », *Ouest France* (en ligne), publié le 9 novembre 2021 consulté le 8 octobre 2023, <https://www.ouest-france.fr/europe/suede/en-suede-les-couples-qui-se-marient-peuvent-choisir-leur-nom-matrimonial-f9f1b2ec-3c9a-f1ec-8bc6-eb6b26766f3c>

3

Pierre Bourdieu, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 100, 1993, p. 32-36

4

Gabriel Gadre, « Pourquoi le nom de famille “ Kim ” est-il si commun en Corée ? », *Gentside* (en ligne), publié le 5 décembre 2022, consulté le 6 novembre 2023, https://sport.gentside.com/autres-sports/foot/pourquoi-le-nom-de-famille-kim-est-il-si-commun-en-coree_art69406.html#:~:text=La%20source%20de%20ce%20nom,en%20hangugeo,%20la%20langue%20coréenne

FasCha
 Fasbert
 Chasquel
 Fasquert
 Chabuel
 Chabesquel

14

FASQABERT
 FASQERT
 FASQUELABERT
 FASQUELERT
 FACHABERT
 FABERT
 FART
 FASQUECHABERT
 FASQUEBERT
 FASQUERT
 CHASQUEL
 CHUEL
 CHABASQUEL
 CHABUEL
 CHABERTASQUEL
 CHABERTUEL
 CHAFASQUEL
 CHABEFASQUEL
 CHABESQUEL
 FASQUELCHABERT
 FASQUELCH
 FASQUELCHA
 FASQUELCHAB
 FASQUELCHABE
 FACH
 FACHA
 FACHAB
 FACHABE
 FASQCHABERT
 FASQCH
 FASQCHA

Fig. 1

CRÉATION DE MOT-VALISE

★ GROUPE DE MOTS À CONTRACTER

★ MOT 1 FASQUEL

★ MOT 2 CHABERT

★ MOT 3

★ CONTRACTION DÉBUT+FIN UNIQUEMENT

DÉBUT+FIN OU DÉBUT+DÉBUT

▶ CONTRACTER

Fig. 2



Fig. 3

Z

ZÉRO

Et après tout, pourquoi ne pas repartir de zéro? Remettre à zéro les compteurs. Seul un nom créé de toutes pièces s'affranchirait de cette tradition patrilinéaire. Comme en témoigne l'article du Journal *Libération* lors de la sortie de la loi de 2022, on a pu reprocher que toute tentative de réappropriation du nom de famille par les femmes était vouée à l'échec: « On m'a asséné "c'est le nom de ton grand-père, tu es stupide c'est aussi le nom d'un homme". Je n'ai rien contre les hommes. Il faut bien qu'à un moment ça commence et qu'on ait, nous les femmes, un nom aussi »¹ témoigne une femme. Il paraît donc impossible d'établir une matrilinearité en France, les noms étant passés du père à celui du mari. Il n'existe en tout cas pas de mémoire matronymique, donc pourquoi ne pas recommencer une lignée matrilinearité en commençant par inventer son nom de femme, comme on invente un pseudonyme, un nom de plume.

Les orphelins, enfants trouvés, abandonnés ont été contraints de repartir à zéro sans aucun élément de généalogie pour les nommer. Les possibilités d'attribution du nom sont diverses et parfois étonnantes. Certains enfants étaient nommés selon les noms des objets que l'officier civil avait dans son bureau et ça allait alors du livre à la chaise en passant par la serpillière². Également, dans un des témoignages recueillis tout au long de ma recherche, l'histoire de Félix Pimprenelle

(témoignage N°26) se distingue.

C'est un enfant trouvé par un herboriste, et on l'aurait nommé ainsi en référence à la plante éponyme. Beaucoup d'enfants abandonnés furent appelés Trouva, Trouvé, Trouvant, Lendormi, L'éveillé nous apprend Marie-Odile Mergnac, généalogiste et historienne³. Ainsi on repart de zéro et on s'inspire des éléments caractéristiques du jour de la naissance, des circonstances du dépôt de l'enfant, etc.

D'autre part, pourquoi ne considérerions-nous pas que notre seul élément d'identification stable aux yeux de l'état civil soit le numéro de sécurité sociale? En effet, lorsque l'on regarde le nombre d'homonymes existants en France, on peut douter de l'efficacité du nom en termes d'identification. Les noms de famille comme Martin (+ de 200 000 familles en France), Bernard, ou encore Thomas sont des noms très courants en France, ce qui amène à de très grandes proportions d'homonymes et dans ces cas-là, seul leur numéro de sécurité sociale permet de les distinguer. Le numéro de sécurité sociale apparaît en 1945, lors de la mise en place de la Sécurité sociale dont les 13 chiffres sont fondés sur les déclarations à l'état civil. S'identifier comme un numéro donc pour s'affranchir des restrictions du nom. Dans une époque où la multiplicité et la liberté de l'identité priment, ne pourrions-nous pas nous emparer de cette liberté de choix et d'évolution dans le nom de famille? Une liberté qui paraît possible tant que nous

restons reconnaissables à l'état civil par ce numéro. Je ne défends pas l'idée que nous nous identifions comme numéros en tant qu'individus, ce qui rappellerait alors des pratiques funestes ayant existé dans le cadre du projet d'extermination des juifs par le nazisme. Non, je parle d'une identification numérotée administrative d'un côté qui permettrait de l'autre une liberté totale dans l'identification nominale personnelle dans l'usage et dans le quotidien.

Cependant, il faut être prudent avec cette idée, car comme le défend Benjamin Bayart dans la conférence «Géopolitique de la data»⁴, «tout fichier est une maltraitance». Il parle du principe de *réification* (terme employé en psychologie pour parler du moment où l'on se met à considérer des personnes comme des choses). Afin de ne pas considérer l'humain (généralement à des fins qui viennent nuire à l'humain, comme des licenciements, ou dans des cas extrêmes, des génocides), il faut venir le déshumaniser, le réduire à des dossiers, des numéros, des lignes dans une base de données. Benjamin Bayart dit «Quand on met les gens en fiche, alors on s'apprête à traiter des dossiers, à traiter des fiches, et plus des gens (...) Ce procédé-là, mettre des gens en fiche, c'est le début d'une maltraitance potentielle». Il s'agit donc de s'interroger : gagnons-nous réellement en liberté par le choix de notre nomination si nous en perdons de l'autre côté en devenant des données administratives ?

1

Marlène Thomas, «Les mères se refont un nom», *Libération*, publié le samedi 29 avril 2023, p. 2-4

2

Chaine youtube *Explore Media*, «D'où viennent nos noms de famille?», publié le 1^{er} juin 2023, consulté le 26 octobre 2023, <https://www.youtube.com/watch?v=dUPVNnZLmNE>

3

ibid.

4

Chaine youtube *Devoxx FR*, «Géopolitique de la data (Benjamin BAYART)», publié le 26 février 2023, consulté le 8 novembre 2023, <https://www.youtube.com/watch?v=E0OhYaGGArc&t=257s>

numéro de sécurité
sociale immuable:

3 99 08 67 111 306 61

nom de famille 2008:

Capucine Bolton

nom de famille 2022:

Capucine deBruxelles

nom de famille 2023:

Capucine deStrass

Au terme de ce parcours au cœur de la question de la transmission du nom de famille, je suis désormais convaincue que le graphisme y a toute sa place, dans le traitement d'une question sociétale comme celle-ci. Dans de tels enjeux de société, le graphisme peut redessiner des formats visuels et typographiques de mise en discours en les conformant à des définitions nouvelles, notamment issues du droit. Penser une nouvelle transmission du nom par le graphisme revient donc à revoir la mise en forme de celle-ci. La forme actuelle des deux noms liés par un espace me semble devoir être sérieusement mise à jour. Il a pu être établi que le système actuel de transmission du nom repose sur une formule mathématique erronée. Nous voulons additionner alors que ce qui nous est proposé depuis toujours, c'est de soustraire, de réduire à un. Le un masculin. C'est pourquoi nous cherchons à refaire le calcul.

La transmission du nom de famille n'est pas une question à la réponse évidente. C'est sûrement pour cette raison (sans venir minimiser le poids de la tradition patriarcale et conservatrice) que nous nous la sommes très peu posée socialement comme politiquement. Il n'y a pas de bonne réponse. On a pu le voir dans les différentes propositions, chaque solution comporte des contre-solutions, et peut également engendrer de nouveaux problèmes. Mais simplement le fait d'y penser, d'y réfléchir me paraît être un bon point de départ. Amener cette question dans le débat public, interroger l'automaticité de la domination patriarcale sur ce qu'il y a de plus omniprésent chez chacun et

chacune : le nom. C'est la preuve que la façon de nommer revient à produire une inscription sociale et politique durable d'un individu dans le monde, mais aussi à le déterminer selon un certain rapport de socialisation.

En commençant mon mémoire, je n'avais pas réalisé l'aspect commun de ce sujet. Tout le monde porte un nom de famille, tout le monde a un rapport spécifique à son nom de famille. Tout le monde est concerné, tout le monde pourrait se poser la question. Ce mémoire vise à ouvrir le débat, mettre en travail des solutions graphiques sans y apporter un point de vue définitif. Certaines solutions me paraissent plus applicables que d'autres. Parmi toutes ces hypothèses graphiques proposées, je pense à la lettre V (mot) Valise sans doute la plus réalisable et adéquate. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant qu'elle commence à être appliquée dans certains pays scandinaves. Mais d'un point de vue graphique, penser la transmission du nom comme une surimpression me semble très intéressante et riche de potentialités graphiques encore à expérimenter.

Le but de ce mémoire aura été de dessiner un espace d'investigation à la croisée du droit, du graphisme et des questions de filiation, et une part de mon travail plastique va désormais consister à tester et à expérimenter certaines des hypothèses avancées ici.

BIBLIOGRAPHIE

CADRE LÉGAL

LOI N° 2002-304 du 4 mars 2002 relative au nom de famille (modifiée en 2003 puis 2005), legifrance.gouv.fr

LOI N° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, legifrance.gouv.fr

LOI N° 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation, legifrance.gouv.fr

Loi N° 85-1372 du 23 décembre 1985 relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs (article 43 alinéa 1), legifrance.gouv.fr

Circulaire du 26 juin 1986 Relative à la mise en oeuvre de l'art. 43 de la Loi 851372 du 23-12-1985. Usage du nom du parent qui n'est pas transmis. Dénomination des personnes dans les documents administratifs, legifrance.gouv.fr

Circulaire du 25 octobre 2011 relative à la modification des modalités d'indication des « doubles noms » issus de la loi n°2002-304 du 4 mars 2002 dans les actes de l'état civil : suppression du double tiret, legifrance.gouv.fr

ARTICLES, LIVRES

Pierre Bourdieu, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 100, 1993, p. 32-36

Bernard Dupriez, *Gradus, les procédés littéraires (Dictionnaire)*, Paris, 10/18, 2019

Cécile Canut, *Langue*, Paris, Éditions Anamosa, 2021

Marie-Claude Casper, Frédérique Granet et Charles-Henry Pradelles de Latour, « Choisir

un nom de famille... », *L'Homme* (en ligne), publié le 1 septembre 2006, p. 201-217, consulté le 12 juillet 2023, <http://journals.openedition.org/lhomme/24061>

Marie-Claude Casper, Marie-Lorraine Pradelles-Monod, et Marie-Paule Chevalérias, « La transmission du nom de famille... lorsque s'impose un choix », *Le Divan familial*, vol. 15, n° 2, 2005, p. 265-280, consulté le 29 août 2023, <https://www.cairn.info/revue-le-divan-familial-2005-2-page-265.htm>

Valérie Feschet, « Agnès Fine & Françoise-Romaine Ouellette, Le Nom dans les sociétés occidentales contemporaines », *L'Homme* (en ligne), publié le 1 septembre 2007, p. 217-219, consulté le 17 mai 2023, <http://journals.openedition.org/lhomme/9731>

Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975

Françoise Héritier-Augé, « La transmission du nom revisitée », *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, n° 1, 2002, p. 175-179.

Liza Kharoubi, « Judith Butler : performance et performativité », cf. page de présentation du colloque de 2014 à la Sorbonne intitulé Théâtre, Performance, Philosophie Colloque 2014, consultée le 16 octobre 2023 par <https://tpp2014.com/judith-butler-performance-et-performativite/>

Anne-Marie Leroyer, « Frédérique LE DOUJET-THOMAS, "Nom de famille et nom d'usage : le système onomastique a-t-il un genre?" », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, (en ligne), publié le 1^{er} mai 2017, consulté le 3 septembre 2023, p. 316-319 <http://journals.openedition.org/cli/13609>

Maruani, Margaret, et Monique Meron, « Le nom du père en question », *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, n° 1, 2002, p. 173-174.

Michel Pastoureau, *L'Art de l'héraldique au Moyen-Âge*, Paris, Seuil, 2009

Cécile Pérès, « Le nom : évolutions et résurgences. Réflexions à propos de la loi

no 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation», *Droits*, vol. 74, n° 2, 2021, p. 105-118.

Pascale Robert-Diard, « Transmission du double nom de famille: quand un tiret devient un casse-tête pour l'état civil », *Le Monde*, publié le 25 décembre 2008, modifié le 02 mars 2009, consulté le 25 août 2023. https://www.lemonde.fr/societe/article/2008/12/25/transmission-du-d...-un-tiret-devient-un-casse-tete-pour-l-etat-civil_1135091_3224.html

Graciela Sarribe, « La coutume, la norme et la loi », *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, n° 1, 2002, p. 185-188.

S.A, « Donner le nom du père à l'enfant: une tradition du Moyen-âge », *INA*, publié le 27 mai 2011, consulté le 28 septembre 2023, <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/donner-le-nom-du-pere-a-l-enfant-une-tradition-du-moyen-age>

S.A, « Noms de famille: le Conseil d'Etat efface le double trait d'union », *Libération*, publié le 6 janvier 2010, modifié le 6 janvier 2010, consulté le 27 août 2023. https://www.liberation.fr/societe/2010/01/06/noms-de-famille-le-conseil-d-etat-efface-le-double-trait-d-union_602983/

W
Irène Théry, « Le nom, entre préséance et préférence », *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, n° 1, 2002, p. 189-197.

S.A, « Les femmes réintroduites dans l'arbre généalogique de Confucius », Centre d'informations Internet de Chine, publié le 1er août 2006, consulté le 13 octobre 2023, <http://french.china.org.cn/french/250945.htm>

Marlène Thomas, « Les mères se refont un nom » *Libération*, publié le samedi 29 avril 2023, p. 2-4

Michel Tort, « Stratégies de l'attribution du nom », *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, n° 1, 2002, p. 198-201.

Marie-France Valetas, « La subordination patronymique de la femme », *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, n° 1, 2002, p. 180-184.

VIDÉOS, CONFÉRENCES, GRAPHISME

Chaine youtube *Explore Media*, « D'où viennent nos noms de famille? », , publié le 1^{er} juin 2023, consulté le 26 octobre 2023, <https://www.youtube.com/watch?v=dUPVNnZLmNE>

Chaine youtube *Devoxx FR*, « Géopolitique de la data (Benjamin BAYART) », , publié le 26 février 2023, consulté le 8 novembre 2023, <https://www.youtube.com/>

Conférence donnée par le studio de design typographique Underware, à la *Typo Berlin 2018*, <http://thetailofthetale.com>

Conférence donnée par le studio de design typographique Underware, à l'*Atypi 2017 Montréal*, <http://thetailofthetale.com>

Helmo, *Projet Stratigraphie*, , consulté le 17 octobre 2023, <https://stratigraphie.fr/about>

Bye Bye Binary, Site internet de la collective, consulté le 7 octobre 2023, <https://genderfluid.space/index.html>

Bye Bye Binary, Typothèque de la collective, consulté le 7 octobre 2023, <https://typotheque.genderfluid.space>

Lila El Khlifi, « L'impact de l'immigration maghrébine sur la culture et le design en France », Mémoire de fin de diplôme de DNAMDE, ENSAAMA, 2021

ICONOGRAPHIE

A

Fig. 1
Modèle d'arbre généalogique circulaire à imprimer, <https://boutique.imprimez-vos-arbres.com/produit/arbre-roue-10-generations-2/>

Fig. 2
Tableau de présentation verticale, scan issu de l'ouvrage *Le Livre De Votre Histoire*, Yann Delacôte et Frédéric Delacourt

Fig. 3
Tableau de présentation circulaire, scan issu de l'ouvrage *Le Livre De Votre Histoire*, Yann Delacôte et Frédéric Delacourt

Fig. 4
Arbre généalogique des Granchier, de 1531 à nos jours, scan issu de l'ouvrage *l'ABC de la généalogie*, Valérie Gautier

Fig. 5
Arbre généalogique semi-circulaire, <https://treeseek.com>

Fig. 6
Arbre généalogique à télécharger, <http://www.yvongenealogie.fr/2016/12/methodes-ressources/cadeau-arbre-genealogique-gratuit-a-telecharger-a-peindre-colorier-completer/>

Fig. 7
Arbre généalogique familial, https://www.geneanet.org/boutique/index.php?id_product=3&controller=product

Fig. 8
Modèle d'arbre généalogique circulaire à imprimer, <https://boutique.imprimez-vos-arbres.com/produit/arbre-roue-10-generations-2/>

Fig. 9
Arbre généalogique de la famille de Richard et Abigail Lippincott construit et publié par Charles Lippincott en 1880, <https://genealogie-sofmodernity.org/journal/2021/6/8/what-foucault-meant>

Fig. 10
Modèle d'arbre généalogique semi-circulaire, <http://www.yvongenealogie.fr/tresors-genealogiques/arbre-genealogique-telechargements/>

Fig. 11
Modèle d'arbre généalogique semi-circulaire, https://www.rfgenealogie.com/var/rfge/storage/images/media/image/a910arbg/719117-1-fre-FR/a910arbg_reference.jpg

Fig. 12
Arbre généalogique de Carl Gustav Bielke, https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Carl_Gustav_Bielke_antavla_001.jpg

Fig. 13
Tableau de présentation verticale, scan issu de l'ouvrage *Le Livre De Votre Histoire*, Yann Delacôte et Frédéric Delacourt

Fig. 14
Modèle d'arbre généalogique circulaire, <https://www.guide-genealogie.com/blog/post/Faites-imprimer-votre-arbre-genealogique-circulaire>

Fig. 15
Schéma du processus de Galton-Watson, processus de branchements, https://fr.wikipedia.org/wiki/Processus_de_Galton-Watson

Fig. 16
Schéma du processus de Galton-Watson, processus de branchements, https://fr.wikipedia.org/wiki/Processus_de_Galton-Watson

B

Fig. 1
Blason du Royaume de Saxe (Grandes armes), https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Blason_Royaume_de_Saxe_%28Grandes_armes%29.svg

Fig. 2
Scan de combinaisons d'armoiries, multiplication des partitions, brisures et augmentations, issus de *Le grand livre de l'héraldique*, de Ottfried Neubecker, p.98

Fig. 3
Armoiries italiennes, <https://www.pinterest.fr/pin/67765169374036602/>

Fig. 4
Scan de combinaisons d'armoiries, multiplication des partitions, brisures et augmentations, issus de *Le grand livre de l'héraldique*, de Ottfried Neubecker, p.95

Fig. 5
Blason de l'Alsace, union des anciennes armes de la Basse Alsace et de celles de la Haute Alsace, <http://quarantal.chez-alice.fr/ecussons/alsace/alsace-blason.html>

Fig. 6
Les armoiries de Jean de Luxembourg prises lors de son mariage avec la princesse Joséphine-Charlotte de Belgique (1953) (Le lion Nassau contourné par courtoisie), https://fr.wikipedia.org/wiki/Courtoisie_héraldique

Fig. 7
Scan de combinaisons d'armoiries, multiplication des partitions, brisures et augmentations, issus de *Le grand livre de l'héraldique*, de Ottfried Neubecker, p.90

Fig. 8
Blasons, carnet à jouer, Sophie Cure et Aurélien Farina, B42, 2023

Fig. 9
Armoiries Alexandrine de Mecklembourg-Scheverin, https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:Armoiries_Alexandrine_de_Mecklembourg-Scheverin.svg

Fig. 10
Scan de combinaisons d'armoiries, multiplication des partitions, brisures et augmentations, issus de *Le grand livre de l'héraldique*, de Ottfried Neubecker, p.94

C

Fig. 1
Capture d'écran de cases typographiques, <https://www.gambs.fr/a-chaque-procedure-administrative-correspond-un-formulaire-cerfa/>

Fig. 2
Affiche pour la tournée de Juan Maclean et Marcus Marr dessinée par Braulio Amado, 2017, <https://braulioamado.tumblr.com/post/166816092417/poster-for-dfas-juan-maclean-and-marcus-marr>

Fig. 3
Affiche pour le salon de l'édition graphique Chapelle #3 de Chaumont, <https://www.pinterest.fr/pin/557461260140004569/>

Fig. 4
Exemple de translittération, source Lila El Khlifi, «L'impact de l'immigration maghrébine sur la culture et le design en France», Mémoire de fin de diplôme de DNAMDE

Fig. 5
Affiche pour le National Design Museum de New-York, 2015, <https://ar.pinterest.com/pin/3588874694757941/>

Fig. 6
Couverture de l'ouvrage *The End of Print: The Graphic Design of David Carson*, 1995, <http://designlectur.es/events/david-carson/>

Fig. 7
Affiche pour l'Holland Festival de 2006, dessinée par Maureen Mooren et Daniel van der Velden, http://www.posterpage.ch/winners/chau_07/chau_07.htm

Fig. 8
Affiche pour le Moderna Museet, le musée d'art moderne de Stockholm, dessinée par John Melin et Anders Österlin, 1965, <https://jonasgrossmann.tumblr.com/post/140587968596/wolfgang-weingart-1965-eyeondesign>

Fig. 9
Affiche dessinée par Braulio Amado, 2016, <https://braulioamado.tumblr.com/page/7>

Fig. 10
Tableau de translittération, source Lila El Khilfi, «L'impact de l'immigration maghrébine sur la culture et le design en France», Mémoire de fin de diplôme de DNAMDE,

D

Fig. 1
Drapeaux présentés par l'espace d'exposition 019 installé à Gand, Belgique, <https://019-ghent.org>

Fig. 2
Les différents drapeaux queer, de haut en bas : le Progress Pride flag dessiné par Daniel Quasar en 2018, le Intersex-inclusive Progress Pride flag dessiné par Daniel Quasar en 2021, le Drapeau LGBT à 6 couleurs dessiné par Gilbert Baker en 1979, <https://drapeau-lgbt.fr/drapeau-lgbt-origine-explications-drapeau-gay-pride/>

Fig. 3
Différents drapeaux dans drapeaux de haut en bas : drapeau du Vanuatu (1963-1966), drapeau de Bioko Norte, Guinée équatoriale, drapeau de l'Afrique du sud (1928-1994), drapeau de l'Australie, drapeau de la Nouvelle-Zélande, drapeau de la Concession internationale de Shanghai, <https://www.youtube.com/watch?v=e97dZ2-3U5U>

Fig. 4
Quelques quilts du projet AIDS Memorial Quilt, <https://artreview.com/aids-memorial-quilt-now-entirely-online/>

Fig. 5
Projet AIDS Memorial Quilt, Washington, 1987, <https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fwww.smithsonianmag.com%2Fsmithsonian-institution%2Ffunfolding-the-aids-memorial-quilt-at-the-folklife-festival-155695%2F&psig=AOvVaw3E1kYSKi-prSZvJzbf-GCvo&ust=169987>

E

Fig. 1
Systématique typographique Inclusive dessinée par Bartolini Tristan, 2020, <https://typo-inclusive.net/la-typographie-comme-technologie-du-post-binarisme-politique/>

Fig. 2
Expérimentations typographiques, Bye Bye Binary, <https://graphism.fr/decouvrez-la-revolution-typographique-post-binaire/>

Fig. 3
Extrait du spécimen du caractère typographique DINdong, dessiné par Clara Sambot en 2022, disponible sur <https://typotheque.genderfluid.space/DINdong.html>

Fig. 4
Expérimentation typographique inclusive, Bye Bye Binary, <https://graphism.fr/decouvrez-la-revolution-typographique-post-binaire/>

Fig. 5
Expérimentation typographique inclusive, Bye Bye Binary, <https://graphism.fr/decouvrez-la-revolution-typographique-post-binaire/>

Fig. 6
Expérimentation typographique inclusive, Bye Bye Binary, <https://typo-inclusive.net>

Fig. 7
Extrait du spécimen du caractère typographique DINdong, dessiné par Clara Sambot en 2022, disponible sur <https://typotheque.genderfluid.space/DINdong.html>

Fig. 8
Extrait du spécimen du caractère typographique DINdong, dessiné par Clara Sambot en 2022, disponible sur <https://typotheque.genderfluid.space/DINdong.html>

Fig. 9
Laurent N., expérimentations graphique lors du workshop #1, Des imaginaires possibles autour d'une typographie inclusive, 2018 dans l'article de Loraine Furter «Inclusives», *Panthère Première*, n°07, https://www.lorrainefurter.net/en/home/_side/_news/PP7-Inclusives.pdf

Fig. 10
Loraine Furter «Inclusives», *Panthère Première*, n°07, https://www.lorrainefurter.net/en/home/_side/_news/PP7-Inclusives.pdf

Fig. 11
Extrait du spécimen du caractère typographique DINdong, dessiné par Clara Sambot en 2022, disponible sur <https://typotheque.genderfluid.space/DINdong.html>

Fig. 12
Extrait du spécimen du caractère typographique DINdong, dessiné par Clara Sambot en 2022, disponible sur <https://typotheque.genderfluid.space/DINdong.html>

F

Fig. 1
Capture d'écran du site internet de la fonderie Bureau Brut, <https://bureaubrut.com/product/bourrasque/>

Fig. 2
Capture d'écran du site internet de la fonderie Monotype, <https://www.myfonts.com/fr/collections/neue-haas-unica-font-linotype>

Fig. 3
Capture d'écran du site internet de la fonderie Monotype, <https://www.myfonts.com/fr/collections/neue-haas-unica-font-linotype>

Fig. 4
Capture d'écran du site internet de la fonderie Bureau Brut, <https://bureaubrut.com/product/bourrasque/>

Fig. 5
Capture d'écran du site internet de la fonderie Pangram Pangram, <https://pangrampangram.com/products/fragmenthtml>

Fig. 6
Classification Maximilien Vox, <http://indexgrafik.fr/maximilien-vox/>

Fig. 7
Capture d'écran de mon livre des polices, caractère typographique Obviously (dessiné par Oh no Type)

Fig. 8
Capture d'écran du site internet de la fonderie Blaze Type, <https://blazetype.eu/typefaces/surt-rounded>

Fig. 9
Capture d'écran du site internet de la fonderie Lift Type, <https://www.lift-type.fr/shop/typography/sans-plomb/>

G

Les glyphes présentés sont typographiés en Arial.

I

Fig. 1
Exemple d'image ambiguë de «Canard-Lapin», <http://gigistudio.overblog.com/article-2298013.html>

Fig. 2
Exemple d'image ambiguë de «Canard-Lapin», de haut en bas dessiné par Zeitschrift Fliegende Blätter, 1892 et par Joseph Jastrow, 1900, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Canard-lapin>

Fig. 3
Capture d'écran d'un enregistrement vidéo d'une conférence donnée par le studio de design typographique Underware, à la Typo Berlin 2018, <http://thetailofthetale.com>

Fig. 4
Capture d'écran d'un enregistrement vidéo d'une conférence donnée par le studio de design typographique Underware, à la Typo Berlin 2018, <http://thetailofthetale.com>

Fig. 5
Exemple d'ambigramme à partir du mot FRIENDS et FAMILY, dessiné par John Prosser, <https://ar.pinterest.com/pin/358528820304788096/>

Fig. 6
Capture d'écran d'un enregistrement vidéo d'une conférence donnée par le studio de design typographique Underware, à la Typo Berlin 2018, <http://thetailofthetale.com>

Fig. 7
Capture d'écran d'un enregistrement vidéo d'une conférence donnée par le studio de design typographique Underware, à la Typo Berlin 2018, <http://thetailofthetale.com>

Fig. 8
Exemple d'ambigramme à partir du mot WAVE et PARTICLE, https://fr.wikipedia.org/wiki/Image_ambiguë#/media/Fichier:Wave-particle.jpg

Fig. 9
Exemple d'ambigramme à partir du mot ENTRÉE et SORTIE, <https://puzzles-et-casse-tete.blog4ever.com/les-ambigrammes>

Fig. 10
Exemple d'ambigramme, «Tutoriel, Créer un ambigramme en 5 étapes»,

Onlineprinters, <https://www.onlineprinters.fr/blog/tutoriel-conception-ambigramme-5-etapes/>

Fig. 11
Capture d'écran d'un enregistrement vidéo d'une conférence donnée par le studio de design typographique Underware, à la Typo Berlin 2018, <http://thetailofthetale.com/9143301000&source=images&c-d=vfe&opi=89978449&ved=0CAUQjB1qFwoTCIjW97i9voIDFQAAAAAdAAAAABAD>

Fig. 6
Capture d'écran du site web de l'espace d'exposition 019 installé à Gand, Belgique, <https://019-ghent.org>

Fig. 7
Succession simplifiée des États souverains aux drapeaux panslaves, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Drapeau>

K

Fig. 1
Dictionnaire allemand-Français / Français-Allemand, Harrap's Weis Mattutat, <https://www.le-livre.fr/photos/RO4/RO40231193.jpg>

L

Fig. 1
Extrait du spécimen du caractère typographique DINdong, dessiné par Clara Sambot en 2022, disponible sur <https://typotheque.genderfluid.space/DINdong.html>

Fig. 2
Extrait du spécimen du caractère typographique Amiamie, dessiné par Mirat Masson en 2022, disponible sur <https://typotheque.genderfluid.space/amiamie.html>

Fig. 3
Schéma explicatif du fonctionnement d'une ligature, <https://forum.lazarus.freepascal.org/index.php?topic=33881.0>

Fig. 4
Ligature du F et du a, caractère typographique Editorial Old, fonderie Pangram Pangram, <https://pangrampangram.com/products/editorial-old>

Fig. 5
Ligature du r et du è, caractère typographique Baskervvol, dessiné par Bye Bye Binary en 2022, disponible sur <https://typotheque.genderfluid.space/baskervvol.html>

Fig. 6
Ligature du C et du Q, caractère typographique Baskervvol, dessiné par Bye Bye Binary en 2022, disponible sur <https://typotheque.genderfluid.space/baskervvol.html>

Fig. 7
Ligature du E et du U, caractère typographique Baskervvol, dessiné par Bye Bye Binary en 2022, disponible sur <https://typotheque.genderfluid.space/baskervvol.html>

Fig. 8
Extrait du spécimen du caractère typographique Amiamie, dessiné par Mirat Masson en 2022, disponible sur <https://typotheque.genderfluid.space/amiamie.html>

Fig. 9
Systématique typographique Inclusive (adapté à l'Akkurat), dessiné par Tristan Bartolini, 2020, <https://www.letemps.ch/societe/egalite/tristan-bartolini-createur-caracteres-typographiques-epicenes>

Fig. 10
Extrait du spécimen du caractère typographique Editorial Old, fonderie Pangram Pangram, <https://pangrampangram.com/products/editorial-old>

Fig. 11
Ligature du F et du i, caractère typographique Editorial Old, fonderie Pangram Pangram, <https://pangrampangram.com/products/editorial-old>

M

Fig. 1
Monogrammes d'artistes de la Sécession Viennoise, de gauche à droite et de haut en bas: Leopold Bauer, Adolf Böhm, Josef Hoffmann, Rudolf Jettmar, Marx Kurzweil, Maximilian Lenz, Gustav Klimt, Friedrich König, Richard Luksch, Wilhelm List, Elena Luksch, Felician Myrbach, Koloman Moser, Alfred Roller, Ernst Stöhr, Emil Orlik, Oskar Schimkowitz, Leopold Stolba, <https://actualitte.com/article/31800/adaptation/le-monomogramme-ou-la-signature-de-l-artiste-en-un-dessin>

Fig. 2
Monogramme, quatre de chiffre, Aubusson d'Auvergne, <https://escoutoux.net/Quatre-de-chiffre>

Fig. 3
Logo monogramme de l'Olympique de Marseille, <https://www.amazon.fr/Sticker-Logo-OM-Blanc-Taille/dp/B078577TL7>

Fig. 4
Tugra, monogramme ottoman, <https://www.shutterstock.com/fr/search/tugra>

Fig. 5
Monogramme associant un J et un B, <https://www.alamyimages.fr/photo-image-ensemble-de-monomogrammes-elegant-avec-deux-lettres-sn-kr-aw-av-jb-identite-logo-monomogramme-pour-l-auteur-photographe-restaurant-hotel-128918957.html>

Fig. 6
Logo monogramme des Yankees de New-York, <https://www.tailorbrands.com/fr/blog/logos-monomogrammes>

Fig. 7
Monogramme du studio de design graphique M/M, <https://duperre.org/workshops/echanges-avec-le-studio-mm-et-les-dnmade-graphisme/diaporama#1>

Fig. 8
Monogramme de l'artiste Toulouse-Lautrec, https://es.m.wikipedia.org/wiki/Archivo:Toulouse-Lautrec_monogram.svg

P

Fig. 1
Panneau bruxellois, Boulevard Jerry Spring, Bruxelles, <https://www.2ememain.be/v/antiquites-art/antiquites-email/m2032346385-straatnaambord-plaque-de-rue-jerry-spring>

Fig. 2
Panneau bruxellois, Rue Bodenbroek, Bruxelles, <https://www.reflexcity.net/bruxelles/communes/ville-de-bruxelles/pentagone/rue-bodenbroek/localisation>

Fig. 3
Panneau bruxellois, Rue Dupont, Schaerbeek, <https://www.reflexcity.net/bruxelles/communes/schaerbeek/rue-dupont>

Fig. 4
Panneau bruxellois, https://fr.123rf.com/photo_180739940_illustration-vectorielle-du-panneau-de-signalisation-blanc-de-la-ville-de-bruxelles-bruxelles-en-fra.html?vti=ngn0tk75x49wkp1kqi-1-52

Fig. 5
Panneau bruxellois, Boulevard De Berlaimont, Bruxelles, <https://www.reflexcity.net/bruxelles/communes/ville-de-bruxelles/pentagone/boulevard-de-berlaimont/localisation>

Fig. 6
Panneau bruxellois, Rue Vautier, Bruxelles, <https://www.ebay.fr/itm/166320694658>

Fig. 7
Panneau bruxellois, Rue de l'éventail, Bruxelles, <https://collections.heritage.brussels/fr/objects/69491>

Fig. 8
Panneau bruxellois, Square Patrice Lumumba, Bruxelles, <https://www.reflexcity.net/bruxelles/communes/ville-de-bruxelles/pentagone/square-patrice-lumumba/photos>

Fig. 9
Panneau bruxellois, Avenue Dailly, Schaerbeek, <https://www.reflexcity.net/images/logo-sections/2038.jpg>

P

Fig. 1
Capture d'écran du compte instagram de Sophie Cure (@sophie_cure), vue d'exposition et légende, Le Bureau des Affaires Lexicales, à la Galerie 65 au Havre, 2021, https://www.instagram.com/p/CP53aXJBzPr/?img_index=2

Fig. 2
Capture d'écran du compte instagram de Sophie Cure (@sophie_cure), vue d'exposition, Le Bureau des Affaires Lexicales, à la Galerie 65 au Havre, 2021, https://www.instagram.com/p/CQiw9DOBY7c/?img_index=3

Fig. 3
Capture d'écran du compte instagram de Sophie Cure (@sophie_cure), vue d'exposition et légende, Le Bureau des Affaires Lexicales, à la Galerie 65 au Havre, photographiée par François Deladerrière, 2021, https://www.instagram.com/p/CQiw9DOBY7c/?img_index=2

Fig. 4
Capture d'écran du compte instagram de Sophie Cure (@sophie_cure), vue d'exposition et légende, Le Bureau des Affaires Lexicales, à la Galerie 65 au Havre, photographiée par François Deladerrière, 2021, https://www.instagram.com/p/CQiw9DOBY7c/?img_index=1

Fig. 5
vue d'exposition Les Champs sémantiques, de Sophie Cure, au Bel Ordinaire, photographiée par François Deladerrière, 2021, <https://www.cnap.fr/les-champs-semantiques>

Fig. 6
Capture d'écran du compte instagram de Sophie Cure (@sophie_cure), photographie d'exposition, Le Bureau des Affaires Lexicales, Galerie 65, Le Havre, 2021, https://www.instagram.com/p/CP53aXJBzPr/?img_index=5

Fig. 7
vue d'exposition Les Champs sémantiques, de Sophie Cure, au Bel Ordinaire à Pau, 2021, <https://belordinaire.agglo-pau.fr/expositions/les-champs-semantiques>

Fig. 8
Les mots du jour, Rourouter, Sophie Cure, Impression jet d'encre noir sur papier teinté naturelle, 21 × 27 cm avec cadre, 2020, <https://belordinaire.agglo-pau.fr/artotheque/les-mots-du-jour-rourouter>

Fig. 9
Capture d'écran du compte instagram de Sophie Cure (@sophie_cure), photographie d'exposition, Le Bureau des Affaires Lexicales, Galerie 65, Le Havre, 2021, https://www.instagram.com/p/CP53aXJBzPr/?img_index=5

Fig. 10
Capture d'écran du compte instagram de Sophie Cure (@sophie_cure), photographie d'exposition, Le Bureau des Affaires Lexicales, Galerie 65, Le Havre, 2021, https://www.instagram.com/p/CQiw9DOBY7c/?img_index=4

S

Fig. 1
1 + 1 = ÉÉN, Katrijn Oelbrandt, projet de fin d'études, page autocollante surimprimée, 2021, <https://katrijnoelbrandt.com>

Fig. 2
Capture d'écran du compte instagram de l'espace d'exposition Kunsthal Ghent (@kunsthalgent), Affiche composée de vinyles collés sur vitre, <https://www.instagram.com/kunsthalgent/>

Fig. 3
Capture d'écran du compte instagram du studio de design graphique Jan en Randoald (@janenrandoald), Affiche The last picture show. Graduation Show 2022, 2022, <https://www.instagram.com/janenrandoald/>

Fig. 4
Capture d'écran du compte instagram du studio de design graphique Jan en Randoald (@janenrandoald), Affiche The last picture show. Graduation Show 2022, 2022, <https://www.instagram.com/janenrandoald/>

Fig. 5
Capture d'écran du site web présentant le projet Stratigraphie du studio de design graphique Helmo, 2012-2023, <https://stratigraphie.fr>

Fig. 6
Capture d'écran du compte instagram de l'espace d'exposition Kunsthal Ghent (@kunsthalgent), Affiche composée de vinyles collés sur vitre, <https://www.instagram.com/kunsthalgent/>

Fig. 7
Showroom Galerie Binnen, Team TCHM, carton d'invitation à une exposition, surimpression sur pages de catalogue IKEA, 9,5 × 25 cm, 2004, <http://fondsinternational.com/language/fr/>

Fig. 8
Capture d'écran du compte instagram de l'espace d'exposition Kunsthal Ghent (@kunsthalgent), Affiche composée de vinyles collés sur vitre, <https://www.instagram.com/kunsthalgent/>

Fig. 9
Capture d'écran du compte instagram du studio de design graphique Jan en Randoald (@janenrandoald), Affiche The last picture show. Graduation Show 2022, 2022, <https://www.instagram.com/janenrandoald/>

Fig. 10
Capture d'écran du compte instagram du studio de design graphique Jan en Randoald (@janenrandoald), Affiche The last picture show. Graduation Show 2022, 2022, <https://www.instagram.com/janenrandoald/>

Fig. 11
Capture d'écran du compte instagram de l'espace d'exposition Kunsthal Ghent (@kunsthalgent), Affiche composée de vinyles collés sur vitre, <https://www.instagram.com/kunsthalgent/>

Fig. 12
Capture d'écran du site web présentant le projet Stratigraphie du studio de design graphique Helmo, 2012-2023, <https://stratigraphie.fr>

Fig. 13
1 + 1 = ÉÉN, Katrijn Oelbrandt, projet de fin d'études, page autocollante surimprimée, 2021, <https://katrijnoelbrandt.com>

Fig. 14
1 + 1 = ÉÉN, Katrijn Oelbrandt, projet de fin d'études, page autocollante surimprimée, 2021, <https://katrijnoelbrandt.com>

Fig. 15
Capture d'écran du compte instagram de l'espace d'exposition Kunsthal Ghent (@kunsthalgent), Affiche composée de vinyles collés sur vitre, <https://www.instagram.com/kunsthalgent/>

Fig. 16
Capture d'écran du compte instagram du colleur vinyle des affiches de la Kunsthal Ghent (@styleman_____), https://www.instagram.com/p/B5GSzt5BtxK/?img_index=1

Fig. 17
Capture d'écran du compte instagram du colleur vinyle des affiches de la Kunsthal Ghent (@styleman_____), https://www.instagram.com/p/B5GSzt5BtxK/?img_index=1

Fig. 18
JE ME FOU(S) DE VOUS, sérigraphie surimprimée, résidence graphique de Diane Boivin au Signe en 2022, Stéréo Buro, 2022-2023

Fig. 19
JE ME FOU(S) DE VOUS, sérigraphie surimprimée, résidence graphique de Diane Boivin au Signe en 2022, Stéréo Buro, 2022-2023

Fig. 20
JE ME FOU(S) DE VOUS, sérigraphie surimprimée, résidence graphique de Diane Boivin au Signe en 2022, Stéréo Buro, 2022-2023

V

Fig. 1
Capture d'écran d'un site web générateur de mot-valise, [dcode.frhttps://www.dcode.fr/generateur-mot-valise](https://www.dcode.fr/generateur-mot-valise)

Fig. 2
Capture d'écran d'un site web générateur de mot-valise, [dcode.frhttps://www.dcode.fr/generateur-mot-valise](https://www.dcode.fr/generateur-mot-valise)

Fig. 3
Photographie d'une «cuichette», contraction de cuillère et fourchette, <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/b/bb/Spork.jpg>

MÉMOIRE DNSEP 2024
HEAR
Atelier de communication graphique
Graphic[...]Languages
Capucine Fasquel--Chabert
Tutoré par Cyrille Bret

2 EN 1
LE PROBLÈME
DE LA TRANSMISSION
DU NOM DE FAMILLE:
UN ABÉCÉDAIRE
DE SOLUTIONS GRAPHIQUES

REMERCIEMENTS

Merci à mon tuteur Cyrille Bret
et à tous les professeurs de
l'atelier Communication
graphique *Graphic[...]Languages*
Jérôme Saint-Loubert Bié,
Claude Grétilat,
Nina Støttrup Larsen,
Kevin Donnot.

Merci à Sarah Bougault.
Merci à Marine Gatineau Dupré.

Merci à mes parents de m'avoir transmis
ce nom, point de départ de ma recherche.

Merci à toute la classe de communication
graphique, à Prune et Benjamin pour
le soutien, à Cécile, Alice, Paul et Olivier
pour les discussions et les bières.

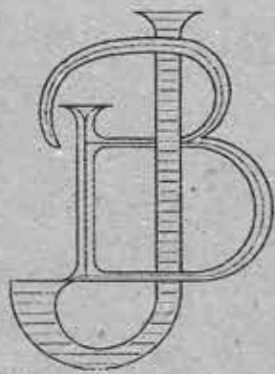
CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES

Caractère Paragon dessiné
par Cédric Rossignol-Brunet

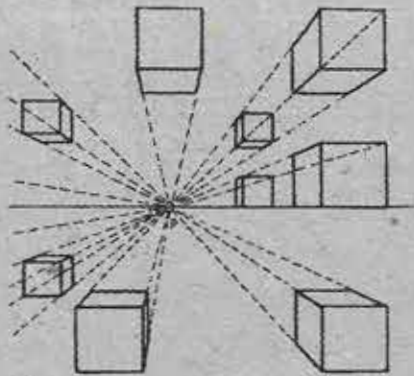
Caractère ABC Camera
dessiné par Dynamo Typefaces

IMPRESSION

Achévé d'imprimer à Strasbourg,
Novembre 2023
Impression laser
Couverture sérigraphiée



M



P

esne

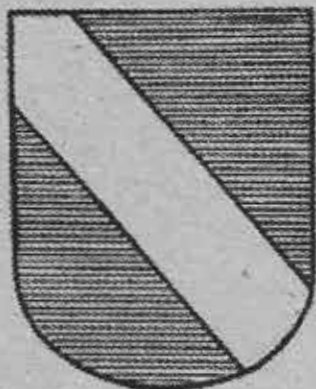
E



P

Font Family

F

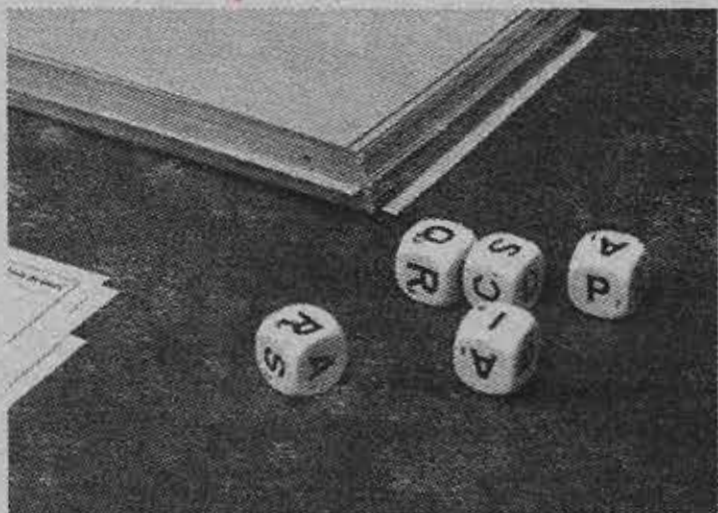


BALDINOTTI

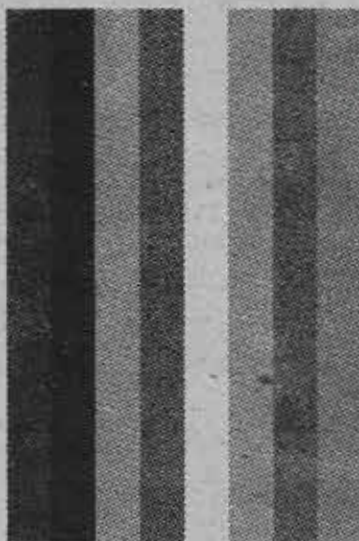


B

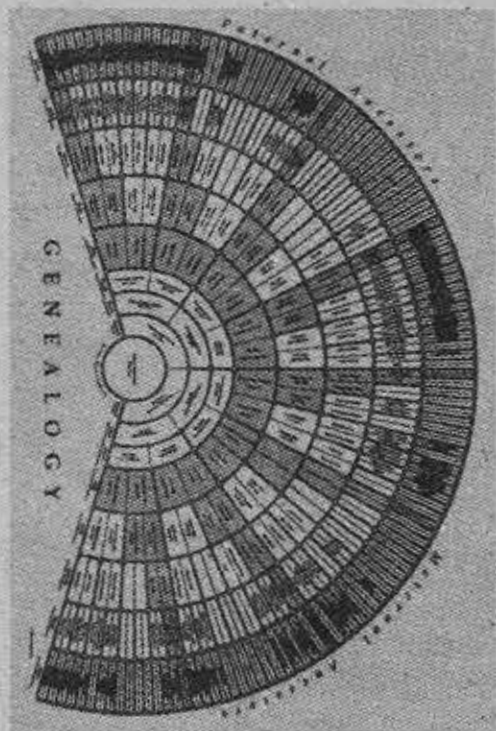
ANTONELLI



P

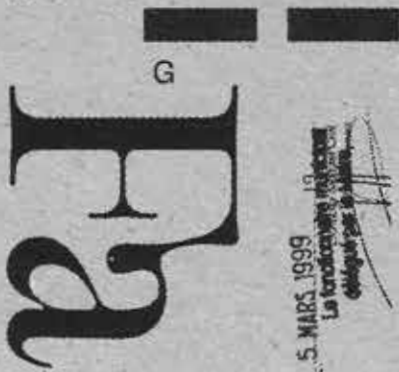


D



A

Quand le nom de FASQUEL--CHABERT sur vos
 déclaration conjointe et adjonction de non
 en date du 12 Janvier 2005. - Paris, F
 9 Janvier 2005 /
 Le fonctionnaire municipal
 délégué par le Maire,



L

G

5. MARS 1999
 Le fonctionnaire municipal
 délégué par le Maire,



V

Nom: _____
 Prénom: _____
 Date: _____

C

o
 E=O

h
 E=A

ys
 YS

U

ee
 EE

h
 h=K

le
 LE=K

Z

EVERYTHING
 GRADUATION
 SIMPLY
 PICTURE
 HAPPY

S